

Déclarer > Agir > Prévenir



Edition 2009

GUIDE | des maladies à déclaration obligatoire



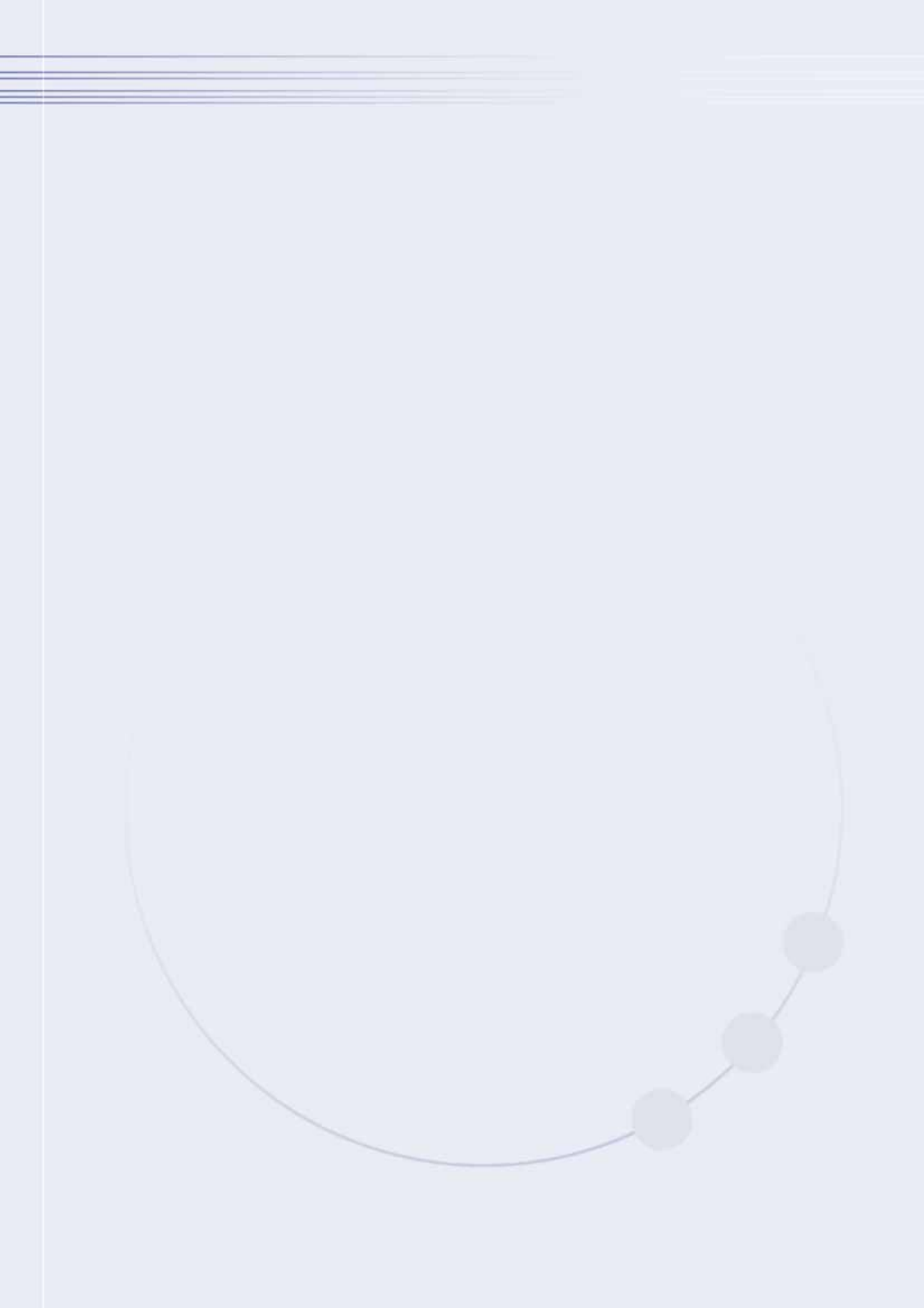
DASS

Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

Service des
actions sanitaires

5 rue Galliéni - BP N4
98851 Nouméa Cedex
Tél. (687) 24 37 00
Fax (687) 24 37 14

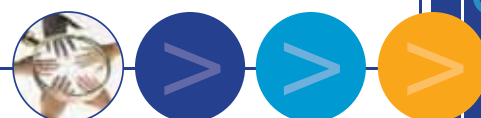
 www.dass.gouv.nc

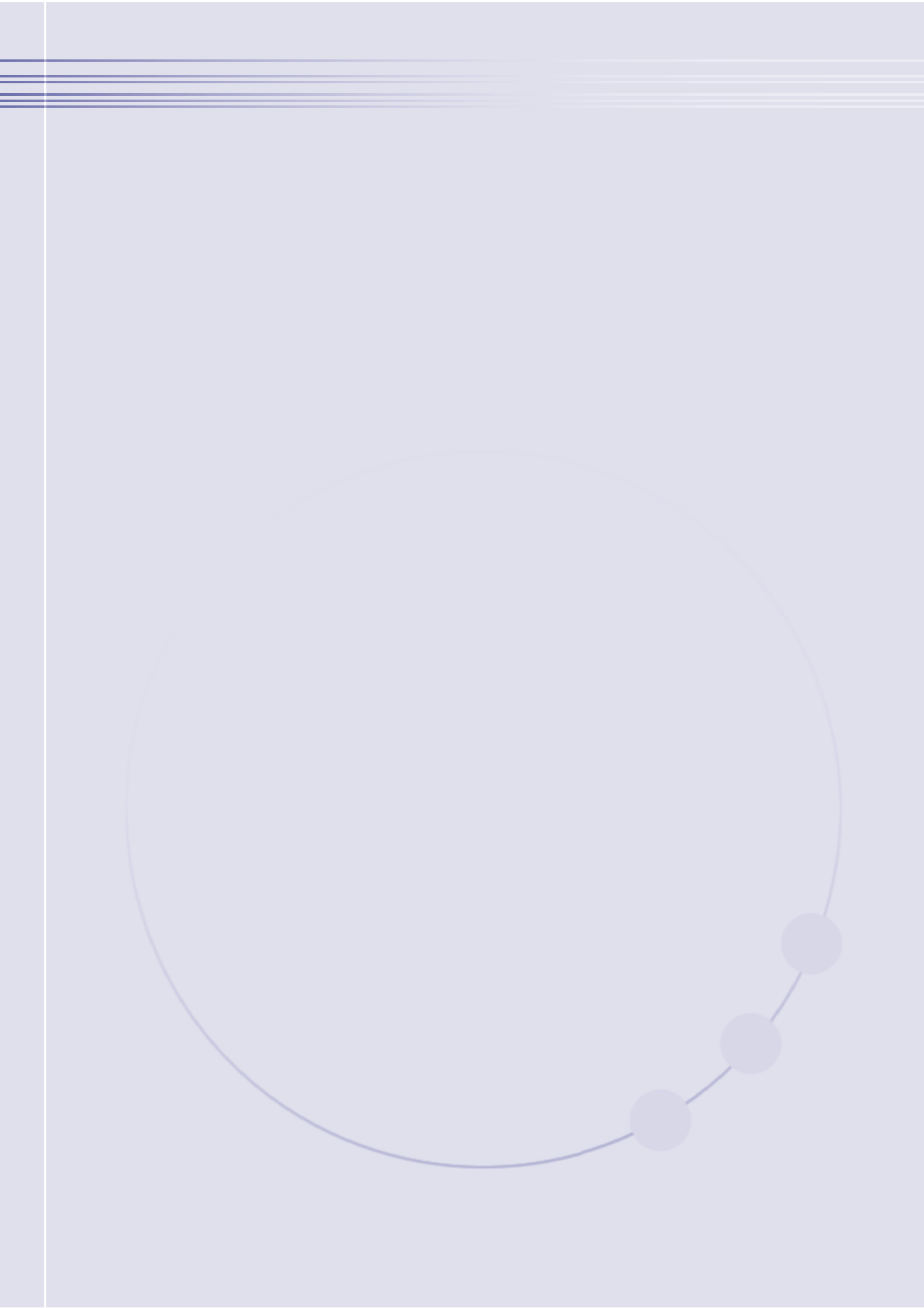




SOMMAIRE

- 1 Introduction
- 2 Définitions des cas
- 3 Réglementation
- 4 Fiches de déclaration







Déclarer > Agir > Prévenir

INTRODUCTION

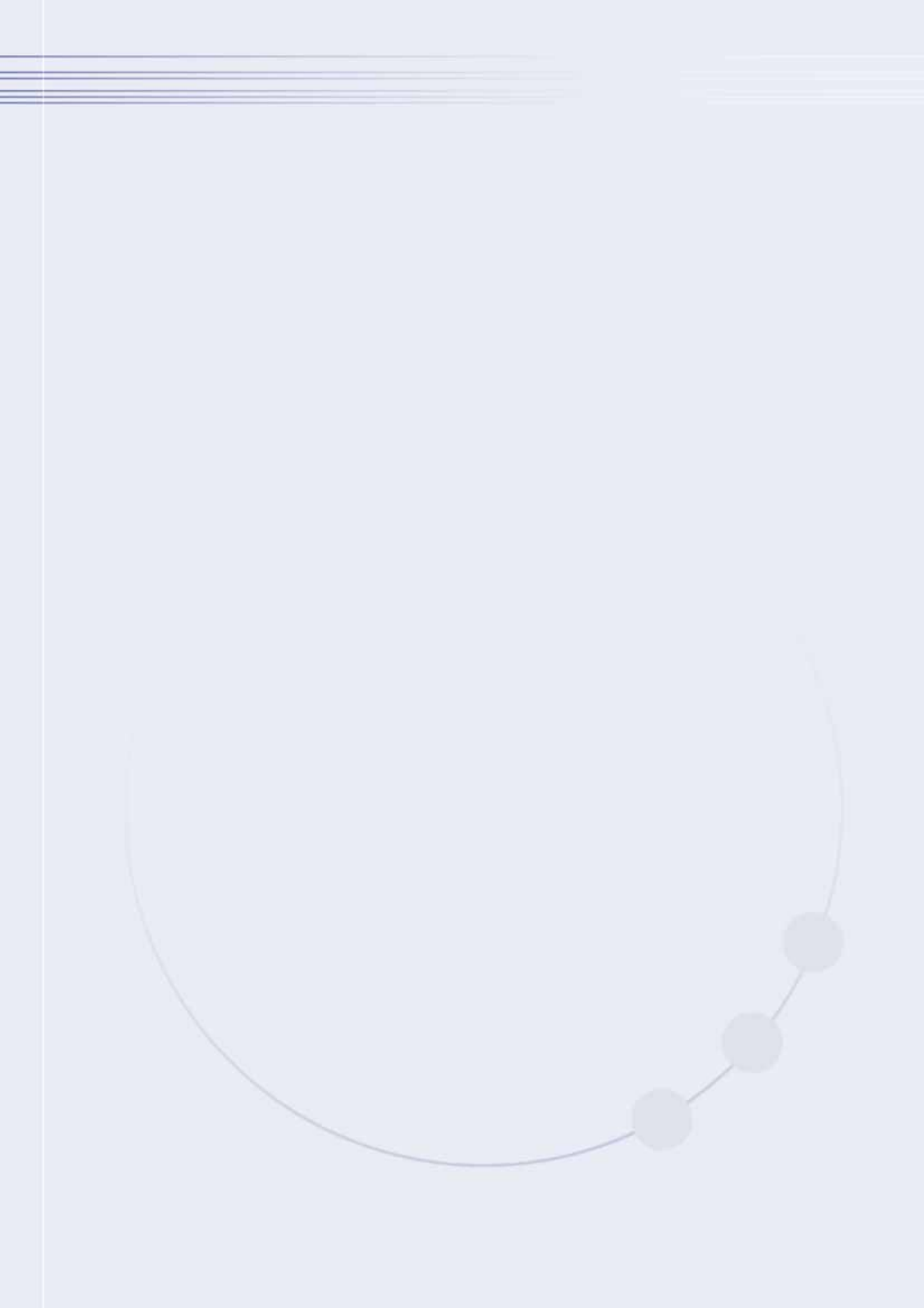
1

- A** > Note concernant la déclaration des maladies à déclaration obligatoire **p.3**
- B** > Circuit de signalement en cas de maladie à déclaration obligatoire **p.6**
 - > Circuit de notification en cas de maladie à déclaration obligatoire **p.7**
 - > Cas général de notification **p.8**



INTRODUCTION





NOTE

concernant la déclaration des maladies à déclaration obligatoire



La nouvelle délibération du 26 novembre 2008 relative aux maladies à déclaration obligatoire, abrogeant la délibération du 13 mars 1991, a pour objectif de mettre à jour la liste des maladies à déclaration obligatoire en y incluant de nouvelles maladies faisant l'objet d'une déclaration en métropole, tout en conservant la déclaration des maladies spécifiques à la Nouvelle-Calédonie.

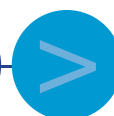
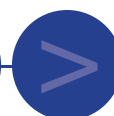
Elle modifie le dispositif de déclaration, désormais nommé notification, qui peut selon les maladies et leur risque épidémique se dérouler en 2 étapes :

- le signalement sans délai de toute maladie citée dans l'arrêté pris en application de l'article 5 de la nouvelle délibération, pour une maladie justifiant d'une intervention urgente à l'échelon local, national et international,
- la notification des cas au moyen d'une fiche spécifique pour toutes les maladies.

L'enjeu de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif est double : modifier les procédures de déclaration pour garantir une meilleure protection de l'anonymat des personnes et améliorer la surveillance épidémiologique. Il permettra ainsi de mieux répondre aux menaces pour la santé publique et de renforcer la surveillance épidémiologique.

L'amélioration de la qualité des données recueillies, permettra de mieux analyser les besoins, d'orienter les choix en matière de politique de santé, de mieux mesurer l'impact des stratégies de prévention et de prise en charge de ces maladies.

Ce dispositif qui rassemble les médecins et les biologistes libéraux et hospitaliers, les médecins inspecteurs de santé publique de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS-NC) de la Nouvelle-Calédonie et leurs collaborateurs autour d'objectifs communs - détecter et déclarer les maladies à déclaration obligatoire pour agir et prévenir les risques d'épidémie - permet d'accentuer l'implication des responsables des laboratoires de biologie médicale et de tous les médecins qui ont connaissance d'un cas de maladie à déclaration obligatoire.



P PRINCIPES

fondamentaux du dispositif

> Transmission de données

Transmission de données individuelles nominatives en dehors du VIH-SIDA à l'autorité sanitaire de Nouvelle-Calédonie : Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Nouvelle-Calédonie (DASS-NC).

> Déclaration selon deux modalités

- ❶ **le signalement** (procédure d'urgence, d'alerte et de transmission de données individuelles qui s'effectue sans délai et par tout moyen approprié sans support dédié pour les maladies figurant à l'article 2 de l'arrêté (p.67)),
- ❷ **la notification** (procédure de transmission de données individuelles par le médecin ou biologiste déclarant sur une fiche spécifique à chaque maladie figurant à l'article 1 de l'arrêté (p.65/66)).

> Liste des maladies

Liste des maladies établie par arrêté du gouvernement, évolutive et modifiable dans le temps en fonction de l'apparition de nouvelles maladies émergentes.

> Acteurs du dispositif :

a) Les déclarants :

- les biologistes responsables de services hospitaliers et de laboratoires d'analyse de biologie médicale publics et privés, les médecins libéraux et hospitaliers, qui suspectent et diagnostiquent une maladie à déclaration obligatoire,
- tout médecin qui a connaissance d'un cas de maladie à déclaration obligatoire.

b) Les médecins inspecteurs de la DASS-NC et leurs collaborateurs qui sont chargés de réaliser la surveillance de ces maladies, qui analysent les données, élaborent des recommandations en matière de prévention.

c) Les médecins provinciaux qui agissent sur le terrain pour prévenir et réduire le risque de diffusion de ces maladies.

OBJECTIFS

de la déclaration des MDO

> Surveillance épidémiologique

Estimer l'incidence des maladies à déclaration obligatoire, connaître les caractéristiques de ces maladies, étudier leur évolution dans le temps et l'espace, prévoir leur évolution et élaborer des indicateurs.

> Lutte contre les maladies

Maîtriser chez l'homme la transmission d'agents infectieux par des mesures destinées à en prévenir l'extension.

Actions sur le terrain en temps réel pour enrayer les épidémies.

> Renforcement de la qualité des données

Utilisation d'une définition de cas uniforme et standardisée.

Collecte des données nécessaires et suffisantes au moyen d'une fiche spécifique pour chaque maladie.

Communication en temps utile des données par les professionnels de santé en intégrant le développement de la transmission automatisée tout en respectant les règles de confidentialité.

> Aide à la décision

Analyse et suivi dans le temps des maladies pour améliorer la connaissance des maladies, de leurs facteurs de risque.

Amélioration des programmes de prévention et de prise en charge.

Aide à l'évaluation des programmes de santé.

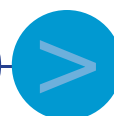
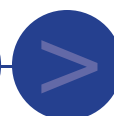
Aide à l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience du système de surveillance sanitaire.

> Ethique

Information individuelle des personnes sur la notification des maladies à déclaration obligatoire par le médecin déclarant.

Exercice du droit d'accès et de rectification de la personne par l'intermédiaire du médecin qui a effectué la notification.

Procédure d'anonymisation des données individuelles en dehors de certaines maladies.



Circuit de **SIGNALEMENT**

EN URGENCE, SANS DÉLAI

> **SUJET MALADE**
SUSPICION DE MDO (cf. liste fixée par arrêté, article 2, page 67)

**Signalement sans délai par le médecin, le biologiste
par téléphone, fax ou tout autre moyen le plus approprié**

Heures ouvrables
semaine

↓
Médecin du
SAS DASS-NC

Tél/Répondeur :
25 11 33
Fax : 05 11 33

**Evaluation de la situation
épidémiologique**

Weekend,
jours fériés
Semaine hors
heures ouvrables

↓
Médecin astreinte
Veille sanitaire
Tél. : 79 49 91

ACTIONS

Investigation

**Prévention
individuelle**

**Prévention
collective**

RÉTRO-INFORMATION : MÉDECINS, BIOLOGISTES,...



Circuit de NOTIFICATION

pour toute maladie à déclaration obligatoire

- > **SUJET MALADE AVEC DIAGNOSTIC DE MDO** (cf. liste fixée par arrêté, article 1, pages 65/66)
- > **SIGNALEMENT EFFECTUÉ** (cf. liste fixée par arrêté, article 2, page 67)



NOTIFICATION PAR LE MÉDECIN ET/OU LE BIOLOGISTE DÉCLARANT AVEC LA FICHE SPÉCIFIQUE À CHAQUE MALADIE TRANSMISE SOUS PLI CONFIDENTIEL AVEC MENTION « SECRET MÉDICAL »



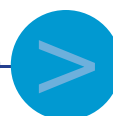
**MÉDECIN INSPECTEUR DE LA SANTÉ ET SES COLLABORATEURS
Service des Actions Sanitaires DASS-NC**



**Analyse et suivi épidémiologique
Adaptation des actions de prévention**

**RETRO-INFORMATION
PUBLICATION BILAN**

INTRODUCTION



Cas général de NOTIFICATION

> Médecin déclarant

- informe la personne sur la notification obligatoire,
- remplit la fiche.

> Biologiste déclarant

- remplit la fiche avec les informations dont il dispose.

> Médecin Inspecteur du service des actions sanitaires de la DASS-NC ou ses collaborateurs

- valide les fiches et les complète,
- établit le code d'anonymat, le cas échéant,
- élimine les doublons.

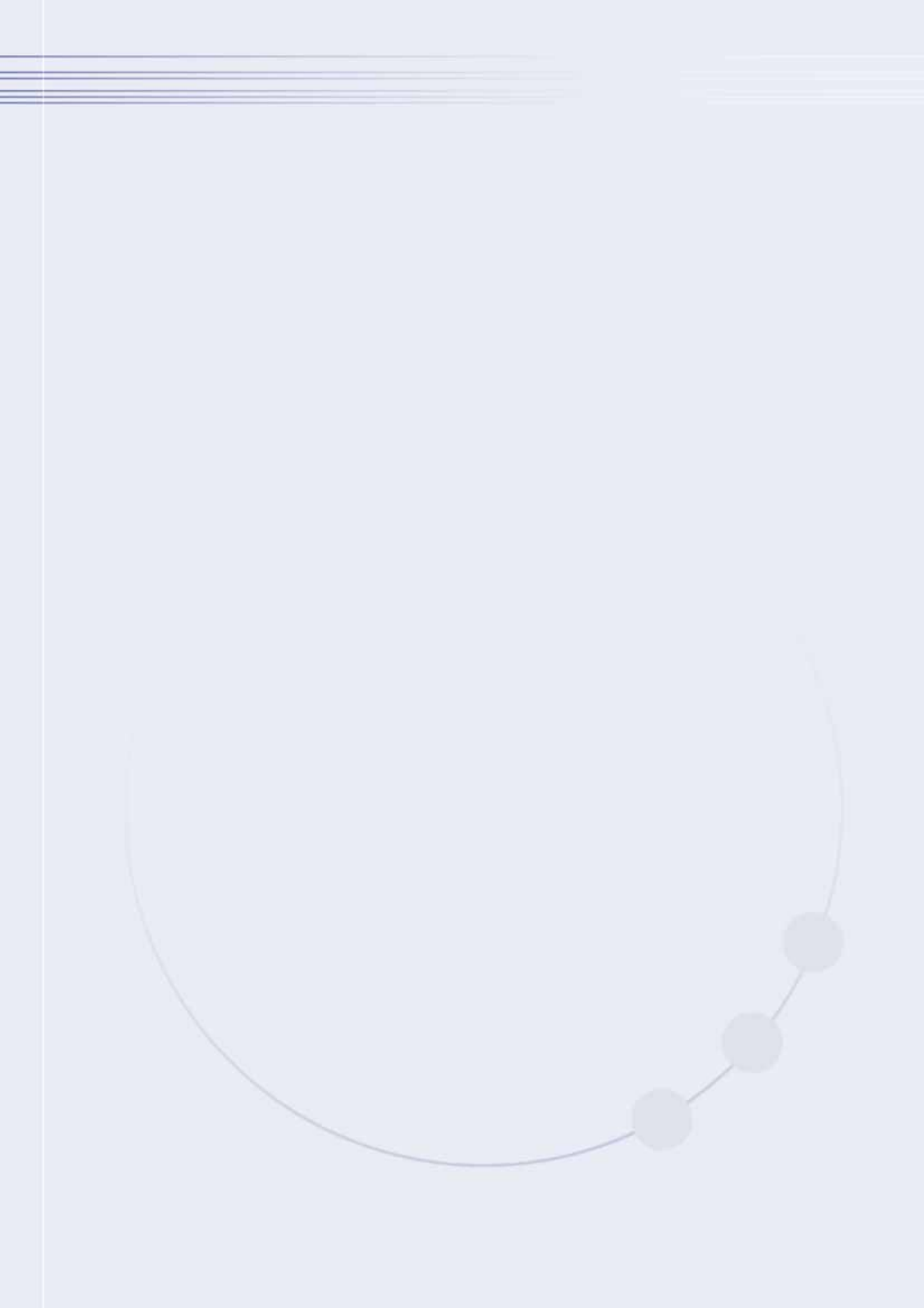
Saisie, analyse et rétro-information

Liste des maladies à déclaration obligatoire par ordre alphabétique

A	> S Arboviroses autres que la dengue	p.9	I	> S Infections invasives à méningocoque	p.32
B	> S Botulisme	p.10		> Infections nosocomiales	p.33
	> S Brucellose	p.11		> Infections par le VIH - SIDA	p.34
C	> Cancer		L	> S Legionellose	p.36
	> S Charbon	p.12		> Lèpre (maladie de Hansen)	p.37
	> S Chikungunya	p.13		> Leptospirose	p.38
	> S Choléra	p.14		> S Listériose	p.39
	> Condylomes acuminés		O	> S Orthopoxviroses dont la variole	p.41
	> Coqueluche	p.15	P	> S Paludisme	p.42
D	> S Dengue	p.17		> S Peste	p.43
	> S Diphtérie	p.19		> S Poliomyélite antérieure aiguë	p.45
E	> S ESST - MCJ (Maladie de Creutzfeldt-Jakob)	p.20	R	> S Rage humaine	p.46
F	> S Fièvres hémorragiques virales	p.22		> Rhumatisme articulaire aigu	p.47
	> S Fièvre jaune	p.24		> S Rougeole	p.48
	> S Fièvre typhoïde ou paratyphoïde	p.26	S	> Saturnisme chez l'enfant mineur	p.49
H	> S Hépatite A aiguë	p.27		> Syphilis	p.50
	> Hépatite B aiguë	p.28	T	> Tétanos	p.53
	> Hépatite B chronique	p.29		> S Toxi-Infections Alimentaires Collectives	p.54
	> Hépatite C aiguë	p.30		> S Tuberculose	p.56
	> Hépatite C chronique	p.31		> S Tularémie	p.58
				> S Typhus exanthématique	p.59

S = Signalement





ARBOVIROSES

autres que : la dengue, le chikungunya,
les fièvres hémorragiques virales africaines

Les arboviroses ont en commun la transmission par un arthropode vecteur (arbovirus pour « arthropod born virus »). L'expression clinique est polymorphe avec un syndrome aigu très fébrile et algique constant (syndrome de type dengue), compliqué selon le cas d'hémorragies (fièvre hémorragique), d'hépatite ou d'encéphalite. Plus de 500 arbovirus ont été identifiés, agents habituels des zoonoses, une centaine est pathogène pour l'homme. La classification actuelle permet de distinguer les *Togaviridae*, les *Bunyaviridae*, les *Reoviridae*, les *Rhabdoviridae*, les *Flaviviridae*. Leur fréquence est plus élevée dans les pays tropicaux.

Réservoir : variable selon les virus (avifaune sauvage pour le West-Nile, ...).

Transmission : d'homme à homme par l'intermédiaire des arthropodes hématophages qui appartiennent à de nombreuses espèces : moustiques, tiques, phlébotomes.

Arthropodes vecteurs : (P) phlébotome ; (M) moustique ; (T) tique

Zone géographique	Syndrome algo-éruptif	Encéphalite
Europe	Fièvre des 3 jours (P) Tahyna (M) West-Nile (M)	E. européenne à tique (T) Tahyna (M) Looping ill (T)
Asie, Pacifique	Dengue (M) Sindbis (M) Chikungunya (M) Zika (M)	E. Japonaise (M) E. de la Murray Vallée (M) E. Verno Estivale Russe ou de la Taïga (T)
Amériques	Dengue (M) Fièvre à tique du Colorado (T) Mayaro (M) West-Nile (M)	E. Equine de l'Est (M) E. Equine de l'Ouest (M) E. Saint-Louis (M) E. Californienne (M) E. Equine du Vénézuëla (M) E. West-Nile (M)
Afrique	Sindbis (M) Chikungunya (M) O'Nyong Nyong (M) Dengue (M) West-Nile (M) Vallée du Rift (M) Zika (M)	West-Nile (M) Vallée du Rift (M)

Incubation : courte, de l'ordre de quelques jours (1-15 jours).

Contagiosité : l'homme est infectant pour l'arthropode hématophage pendant la période virémique.

Critères de signalement et de notification :

Cas suspect :

fièvre supérieure à 38°5 d'apparition brutale et tableau clinique évocateur dans un contexte d'épidémie ou de retour de voyage d'une zone endémique ou épidémique.

Cas confirmé :

cas suspect confirmé biologiquement (IgM positives, PCR, isolement viral).

Tableau clinique :

A côté des formes asymptomatiques, les arboviroses induisent classiquement 3 types de formes cliniques :

- **algoéruptives** : dengue (cf. fiche spécifique), chikungunya (cf. fiche spécifique), syndromes apparentés ou « dengue-like » ;
- **hémorragiques** : fièvre jaune (cf. fiche spécifique), fièvre hémorragique de Crimée-Congo (cf. fiche fièvres hémorragiques virales) ;
- **encéphalitiques** : méningo-encéphalite saisonnière européenne, encéphalite japonaise, fièvre de West-Nile.

La forme symptomatique se manifeste par l'apparition brutale d'une fièvre élevée, accompagnée de céphalées frontales, d'arthralgies et de malaise général pendant quelques jours. Dans la majorité des cas, la symptomatologie tourne court, mais parfois après une rémission plus ou moins brève et inconstante, apparaissent des signes évocateurs (cutanéomuqueux et/ou encéphalitiques et/ou hémorragiques).

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) **Signalement sans délai à la DASS-NC des cas suspects et confirmés et notification des cas confirmés.**

2) **Isolement** : précautions relatives au sang et aux liquides organiques. Protéger le malade contre les piqûres des arthropodes hématophages pendant au moins 5 jours après le début de la maladie.

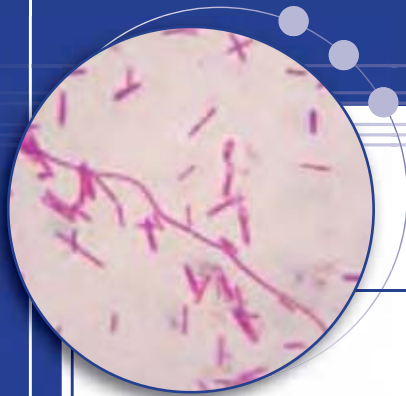
3) **Investigation des sujets-contacts** : recherche de tous les lieux visités par le malade, durant les 15 jours qui ont précédé le début de la maladie. Rechercher et détruire les arthropodes hématophages vecteurs.

4) **Désinfection en cours de maladie** : aucune.

5) **Quarantaine** : aucune.

6) **Traitement (rappel)** : prise en charge symptomatique, en dehors de la ribavirine pour la fièvre de Crimée-Congo.

7) **Prévention (rappel)** : vaccination efficace contre la fièvre jaune, l'encéphalite européenne à tique, l'encéphalite japonaise.



BOTULISME

Clostridium botulinum

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Signalement sans délai à la DASS-NC de tout cas clinique, et notification des cas probables et confirmés.

2) Mise en place d'une enquête épidémiologique par la DASS-NC et les services vétérinaires : recherche de la source d'infection auprès des membres de la famille, ou autres sujets-contacts. Nécessité de récupération de tous les aliments suspects pour analyse.

3) Pas d'isolement ni de mise en quarantaine des patients et sujets-contacts.

4) Pas de traitement des sujets-contacts directs. Les personnes ayant consommé l'aliment incriminé doivent être placées en observation médicale étroite.

5) Traitement : le traitement symptomatique est le seul qui fasse actuellement l'unanimité en France avec nécessité d'hospitalisation et de surveillance dans un service de soins intensifs du fait de 3 risques majeurs : troubles de la déglutition, troubles du rythme cardiaque, défaillance respiratoire, qui peuvent survenir à tout moment même dans les formes modérées.

6) Prévention épidémique : un cas douteux doit faire évoquer un risque de cas groupés au sein d'une famille ou de personnes ayant partagé le même repas. Suspecter les conserves domestiques ou artisanales jusqu'à preuve du contraire. Lorsqu'un aliment est incriminé d'après les résultats de l'enquête épidémiologique ou les résultats d'analyses de laboratoire, rappeler immédiatement le produit et entreprendre sans délai la recherche des personnes ayant partagé l'aliment suspect. Analyse biologique des restes d'aliments. Analyse biologique des sérums et selles des patients, des personnes exposées mais non malades.

Le botulisme est une neuro-intoxication due à la neurotoxine bactérienne produite par *Clostridium botulinum*, bactérie anaérobie stricte présente dans l'environnement. Sept types de toxine botulique ont été décrits : A, B, C, D, E, F, G. Le botulisme humain est essentiellement associé aux **toxintypes A, B et E**, et exceptionnellement aux **toxintypes C et F**.



Réservoir :

Les spores présentes dans le sol, ou dans les produits agricoles, les sédiments marins, les voies intestinales des animaux, y compris celles des poissons.



Transmission :

Par voie alimentaire : ingestion d'aliments contaminés dans lesquels la toxine s'est formée, (boîtes de conserve insuffisamment chauffées, aliments consommés sans être suffisamment cuits).

Par inoculation : production de toxine à partir de spores ayant contaminé une plaie.

Par voie endogène : chez les nourrissons de moins de 6 mois, et plus rarement les enfants, par ingestion de spores (aliments, poussières, miel,...).



Incubation

12 à 72 heures après l'ingestion de la toxine. Inconnue chez le nourrisson.



Contagiosité : aucune.



Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé de botulisme d'origine alimentaire

Tableau clinique évocateur de botulisme et confirmation en laboratoire de l'infection :

- détection de la toxine de *Clostridium botulinum* dans le sérum, les fèces, le liquide d'aspiration gastrique ou des aliments contaminés,
- ou**
- isolement de *C. botulinum* dans les fèces ou le liquide d'aspiration gastrique, l'aliment contaminant.

Cas probable de botulisme d'origine alimentaire

Tableau clinique évocateur chez une personne :

- qui a un lien épidémiologique avec un cas confirmé de botulisme d'origine alimentaire,
- ou**
- chez qui on relève des preuves épidémiologiques d'exposition à une source d'aliments suspects.

Cas confirmé de botulisme d'inoculation

Confirmation en laboratoire de l'infection :

- détection de *C. botulinum* dans le sérum
- et**
- présence d'une plaie infectée par *C. botulinum*
- ou bien**
- présence d'une plaie récemment infectée au cours des 2 semaines précédant l'apparition des symptômes et absence apparente d'exposition à des aliments contaminés par *C. botulinum*.



Tableau clinique :

Phase d'invasion :

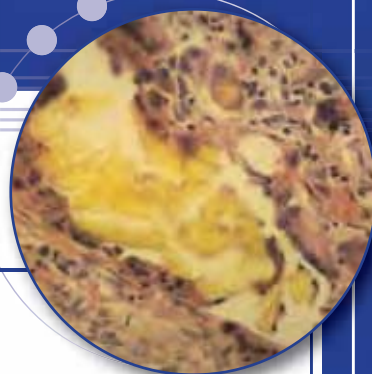
- début tantôt brutal par des troubles digestifs banaux (nausées, vomissements, douleurs abdominales et diarrhées) après ingestion d'aliments contaminés ;
- tantôt plus progressif avec des troubles de la vision.

Phase d'état :

- **signes oculaires :** mydriase bilatérale aréactive, troubles de l'accommodation, diplopie ;
- **signes neurologiques :** paralysie flasque descendante bilatérale atteignant successivement les paires crâniennes, les membres, les muscles respiratoires ;
- **autres signes :** sécheresse de la bouche et du pharynx, atonie œsophagienne avec dysphagie, constipation opiniâtre, voire état occlusif, dysurie ou rétention d'urine, xérophtalmie, hypotension artérielle orthostatique, troubles du rythme cardiaque. Il n'y a pas de fièvre ni d'atteinte du système nerveux central.

BRUCELLOSE

6 espèces dont 3 pathogènes pour l'homme :
Brucella melitensis, *B. abortus bovi*, *B. abortus suis*.



La brucellose est une zoonose due aux bactéries du genre *Brucella*, responsable de maladies humaines et animales. Trois espèces pathogènes prédominent : *Brucella melitensis*, espèce la plus pathogène, la plus invasive et la plus répandue dans le monde, *Brucella abortus bovi* et *Brucella abortus suis*.



Réservoir :

Exclusivement animal, avec en première place, les ruminants domestiques (bovins, caprins et ovins) et les porcins. D'autres espèces selon les pays peuvent être impliquées.



Transmission :

- **Par contact direct** (pénétration du germe par voie cutanée ou muqueuse favorisée par les blessures ou des excoriations) avec des animaux malades, des carcasses d'animaux, les produits des avortements, les placentas, les sécrétions vaginales animales, le fumier ou par contact accidentel avec les produits biologiques dans les laboratoires.
- **Par l'ingestion d'aliments contaminés** (lait cru, produits laitiers non pasteurisés issus d'animaux infectés), plus rarement par des crudités contaminées par le fumier, exceptionnellement par la viande insuffisamment cuite.
- **Par inhalation** (poussières, aérosols contaminés dans les abattoirs, les laboratoires).



Incubation :

Variable, de 5 à 60 jours. En général 21 jours pour la phase aiguë.



Contagiosité :

Aucune preuve de transmission interhumaine.



Tableau clinique :

L'infection est asymptomatique dans la majorité des cas, en particulier quand *B. abortus* est en cause.

Dans les formes symptomatiques, les signes cliniques sont assez variables mais évoluent souvent en 3 phases :

- **Phase de primo-invasion aiguë** : syndrome grippal banal (frissons, courbatures, arthromyalgies) ou fièvre ondulante sudoro-algique de début insidieux, associée à des sensations de malaise, des sueurs abondantes. La fièvre évolue avec 3 ou 4 ondulations, chacune d'une durée de 10 à 15 jours.
- **Phase secondaire où se constituent des foyers isolés ou multiples** : ostéo-articulaires (spondylodiscites, atteintes sacro-iliaque), hépatospléniques, méningite, endocardite, orchi-épididymite.
- **Phase chronique qui peut se révéler longtemps après la contamination, d'expression double** : symptomatologie générale avec asthénie, polyalgies, ou plus focale (évolution torpide des foyers).

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) **Signalement sans délai à la DASS-NC des cas probables et confirmés et notification des cas probables et confirmés.**

2) **Isolement** : précaution dans la manipulation des écoulements, des sécrétions s'il y a des lésions suppuratives.

3) **Désinfection des matières purulentes et sécrétions pendant la maladie.**

4) **Pas de quarantaine.**

5) **Pas de traitement des sujets-contacts directs**

6) **Investigation par la DASS-NC** en collaboration avec les services vétérinaires : recherche des sujets-contacts et de la source d'infection ; remonter à la source collective ou individuelle, ordinairement des caprins, porcins ou bovins infectés ou du lait de vache ou de chèvre ou des produits laitiers non pasteurisés. Faire examiner les animaux suspects. Isoler ceux qui présentent une réaction positive.

7) **Traitement spécifique** : tétracycline seule ou avec streptomycine ou d'autres aminoglycosides (TMP-SMX).

8) **Prévention épidémique** : recherche de la source commune. Retirer du marché les produits incriminés. Arrêter leur production et leur distribution.



Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé

Tableau clinique évocateur de brucellose associé à au moins un des résultats suivants :

- isolement de *Brucella spp* dans un échantillon clinique approprié (hémoculture, ponction de moelle, ganglions ou LCR), ne peut être réalisé que dans un laboratoire spécialisé,

ou

- multiplication par au moins 4 du titre d'anticorps à l'épreuve d'agglutination de *Brucella* entre un sérum prélevé en phase aiguë et un sérum prélevé 15 jours plus tard, dans le même laboratoire,

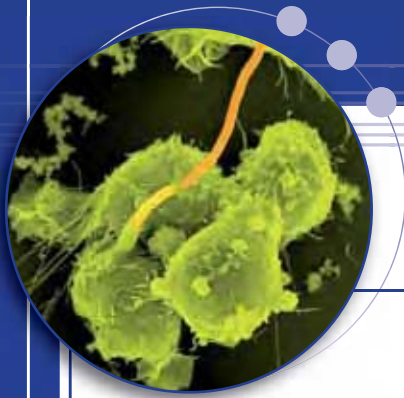
ou

- mise en évidence par immunofluorescence de *Brucella spp* dans un échantillon clinique approprié ou une amplification génique positive (PCR) dans un échantillon approprié (sang total, sérum, biopsie tissulaire), ne peut être réalisée que dans un laboratoire spécialisé.

Cas probable

Tableau clinique évocateur de brucellose associé à au moins un des résultats suivants :

- mise en évidence d'anticorps à titre élevé dans un seul sérum, après apparition des signes cliniques,
- ou lien épidémiologique avec un cas confirmé.



CHARBON

Bacillus anthracis



Le charbon ou anthrax pour les anglo-saxons désigne une zoonose due à *Bacillus anthracis*, bacille à gram positif, immobile formant des spores très résistantes dans le milieu extérieur (sol). Cet agent pathogène appartient à la liste des agents susceptibles d'être utilisés dans la cadre d'actions malveillantes ou d'attaques bioterroristes.



Réservoir :

Spores dans le sol, peaux séchées d'animaux, cuir des animaux.



Transmission :

- **Par contact cutané** avec des spores présentes sur des matériels ou produits d'animaux contaminés (poils, laine, cuirs ou objets fabriqués avec ces matériaux) ; des lésions préalables de la peau sont nécessaires au passage cutané des germes et au développement d'une infection.
- **Par inhalation** d'un aérosol de spores pénétrant dans les alvéoles pulmonaires et transportées par voie lymphatique dans les ganglions médiastinaux.
- **Par ingestion** des produits contaminés.



Tableau clinique :

Le charbon est une maladie infectieuse aiguë touchant habituellement la peau, mais atteignant parfois le médiastin ou le tractus intestinal, d'où les différentes formes cliniques suivantes :

- **Forme cutanée** : les zones cutanées exposées (bras, mains, face et cou) sont les plus fréquemment touchées après contact direct avec des spores ou des bacilles. La maladie débute par une macule ou papule prurigineuse où apparaissent des vésicules (hémorragiques pour certaines) qui se rompent pour former une lésion ulcérée. La lésion évolue vers une escarre en cupule noirâtre, sèche, indolore entourée d'un œdème parfois extensif sur lequel on peut voir des vésicules. La cicatrisation se fait en 1 à 2 semaines.
- **Forme d'inhalation** (« respiratoire ») : en deux phases
Phase 1 : syndrome infectieux initial avec ou sans frissons, avec des signes bénins et non spécifiques d'une infection respiratoire (fièvre peu élevée, toux non productive, malaise, fatigue, myalgies, sueurs).
Phase 2 : apparition secondaire et fulminante d'une défaillance respiratoire (dyspnée, cyanose, stridor) associée à un syndrome septicémique rapidement fatal. La radiographie thoracique montre un élargissement du médiastin lié à des adénopathies et/ou un épanchement pleural.
- **Forme gastro-intestinale** : débute par une gastroentérite aiguë (nausées, vomissements, anorexie) pouvant évoluer vers un syndrome septicémique avec hématomatose et diarrhée le plus souvent sanglante.



Incubation :

Varie selon la dose et la voie d'exposition (inhalation 1 à 7 jours, possible jusqu'à 60 jours ; voie cutanée 1 à 12 jours ; ingestion 1 à 7 jours).



Contagiosité :

Pas de preuve de transmission interhumaine.



Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé

Cas de charbon quelle que soit sa forme clinique et

- isolement de *Bacillus anthracis* à partir d'un échantillon clinique approprié (écouvillon cutané, sang, LCR, biopsies ganglionnaires) dans un laboratoire spécialisé,

ou

- un résultat positif à la PCR (*Polymérase Chain Reaction*) pour *B. anthracis* dans un laboratoire spécialisé.

Cas probable (sans confirmation microbiologique)

Cas de charbon cutané ou autre forme clinique dans un contexte de cas animaux ou humains confirmés.

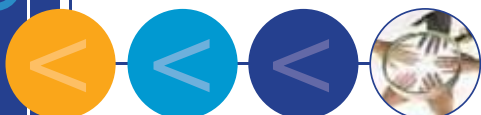
Cas possible (dans le cadre du bioterrorisme)

Chez un sujet préalablement bien portant :

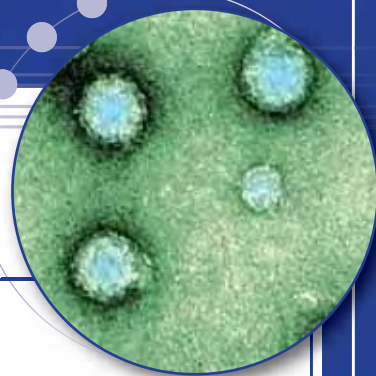
- tout syndrome septicémique avec défaillance respiratoire et radiographie thoracique évocatrice de médiastinite,
- tout syndrome septicémique avec *Bacillus spp* isolé d'un site normalement stérile (hémoculture, LCR) si le bacille isolé est immobile et non hémolytique et/ou s'il est associé à un syndrome clinique suggestif de charbon.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

- 1) **Signalement sans délai à la DASS-NC de tout cas confirmé, probable, possible, et notification de tous types de cas.**
- 2) **Mise en place d'une investigation par la DASS-NC** des sujets-contacts et recherche de la source d'infection en collaboration avec les services vétérinaires.
- 3) **Isolement** : précaution dans la manipulation des écoulements, sécrétions dans le cas de charbon externe ou contracté par inhalation.
- 4) **Pas de quarantaine, pas de traitement des sujets-contacts.**
- 5) **Traitement spécifique** : la pénicilline est le traitement de choix.



CHIKUNGUNYA



Le Chikungunya est une arbovirose due au virus Chikungunya (Alphavirus de la famille des Togaviridae) à ARN thermosensible. Il a été isolé pour la première fois en Tanzanie et en Ouganda. Le nom de cette maladie dérive de l'attitude du malade : en Souhahéli, chikungunya signifie « marcher courbé ». L'épidémie de forte ampleur dans l'océan indien (2005) a été, pour la première fois, à l'origine de formes graves et de décès.



Réservoir :

Principalement les singes.



Transmission :

• **D'homme à homme** par l'intermédiaire des moustiques du genre *Aedes* (*Aedes aegypti*, *albopictus*, *polynesiensis*), vecteur diurne avec un pic d'activité en début et fin de journée.



Incubation :

De 4 à 7 jours en moyenne (1-12 jours).



Contagiosité :

L'homme est infectant pour le moustique pendant la période virémique (schématiquement de J-1 à J+5 par rapport au début des symptômes).



Tableau clinique :

Apparition brutale d'une fièvre élevée, accompagnée d'arthralgies pouvant être intenses, touchant principalement les extrémités (poignets, chevilles, phalanges). Surviennent également des myalgies, des céphalées et une éruption maculo-papuleuse. Des hémorragies bénignes à type de gingivorragies ou épistaxis sont aussi possibles. L'évolution est souvent favorable, sans séquelle, mais elle peut aussi évoluer vers une phase chronique marquée par des arthralgies persistantes.

Des formes graves ont été décrites à La Réunion : méningo-encéphalites, hépatites fulminantes, dermatoses bulleuses extensives. Ont été également décrites des transmissions materno-fœtales tardives (encéphalites néonatales, avortements).



Critères de signalement et de notification :

Cas suspect : fièvre supérieure à 38°5 d'apparition brutale et douleurs articulaires invalidantes dans un contexte d'épidémie ou de retour de voyage d'une zone endémique ou épidémique.

Cas confirmé : cas suspect confirmé biologiquement (IgM positives, PCR, isolement viral) dans un laboratoire spécialisé.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Signalement sans délai à la DASS-NC des cas suspects et confirmés et notification des cas confirmés.

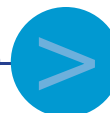
2) Isolement : précautions relatives au sang et aux liquides organiques. Protéger le malade contre les piqûres de moustiques pendant au moins 5 jours après le début de la maladie.

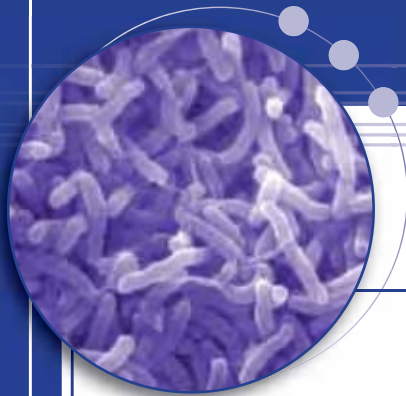
3) Investigation des sujets-contacts : recherche de tous les lieux visités par le malade, durant les 3 à 6 jours qui ont précédé le début de la maladie. Rechercher les moustiques vecteurs et les détruire.

4) Désinfection en cours de maladie : aucune.

5) Quarantaine : aucune.

6) Traitement : prise en charge symptomatique.





CHOLERA

Vibrio cholerae



Le choléra est une toxi-infection digestive aiguë due à l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés par les bacilles *Vibrio cholerae* appartenant aux sérogroupes O1 et O139. Il donne régulièrement lieu à des épidémies dans les pays en développement et circule de façon endémique dans certains pays d'Asie du Sud.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Signalement sans délai à la DASS-NC des cas confirmés et suspects et notification des cas confirmés.

2) Mesures prophylactiques : isolement des malades avec hospitalisation et précautions digestives dans le cas de patients gravement malades. Décontamination des matières fécales et des matières vomies, de la literie et des objets utilisés par les patients.

3) Mesures d'hygiène générale, avec lavage des mains et hygiène alimentaire, lutte contre les mouches.

4) Pas de quarantaine.

5) Prévention épidémique : investigation par la DASS-NC des sujets-contacts et recherche de la source d'infection : rechercher, si l'infection peut avoir été transmise par de l'eau ou des aliments contaminés.

6) Vaccination : non justifiée pour les voyageurs chez lesquels le respect des règles d'hygiène reste la meilleure des préventions. Seuls les personnels de santé allant travailler auprès des patients ou dans des camps de réfugiés en période épidémique pourraient en bénéficier.



Réservoir :

L'homme est le principal réservoir.



Transmission :

Ingestion d'eau contaminée, ou d'aliments souillés par de l'eau contaminée (par des matières fécales, des mains sales, des mouches).



Incubation :

Quelques heures à 5-6 jours, selon l'importance de l'inoculum.



Contagiosité :

Aussi longtemps que les selles du porteur sont infectieuses (quelques jours après la guérison), mais le portage chronique asymptomatique est possible.



Tableau clinique :

La forme majeure de la maladie clinique se caractérise par un début brutal, sans prodrome, avec une diarrhée liquidienne profuse, des douleurs abdominales et/ou des vomissements incoercibles. Les selles sont d'aspect « eau de riz », afécales avec quelques grumeaux blanchâtres et d'odeur fade. Elles entraînent des pertes hydriques importantes (10 à 15 litres par 24 heures) pouvant aboutir à une déshydratation rapide, puis à un collapsus. A côté de cette forme majeure, existent des formes bénignes se traduisant par un tableau de diarrhée banale.



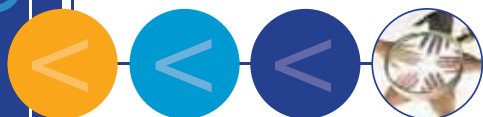
Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé

Tableau clinique évocateur de choléra avec identification biologique d'un vibron cholérique dans un laboratoire spécialisé.

Cas suspect

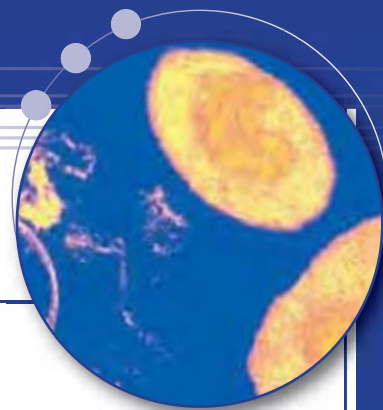
Tableau clinique évocateur de choléra chez une personne qui a un lien épidémiologique avec un cas confirmé.





COQUELUCHE

Bordetella pertussis ou Bordetella parapertussis



La coqueluche est une infection bactérienne peu ou pas fébrile de l'arbre respiratoire inférieur, d'évolution longue et hautement contagieuse. Deux bactéries du genre des *Bordetella* sont responsables des syndromes coquelucheux chez l'homme : *Bordetella pertussis* (bacille gram moins de Bordet et Gengou) et *Bordetella parapertussis*,



Réservoir :

Humain, les personnes infectées.



Transmission :

Aérienne, par contact direct avec des sécrétions des muqueuses respiratoires d'une personne malade essentiellement lors de la phase catarrhale de la maladie, par la projection de gouttelettes dans l'air au cours de la toux.



Incubation :

En général 7 à 10 jours et jamais au-delà de 21 jours.



Contagiosité :

Maximum au début de la période catarrhale avant le début de la toux paroxystique, diminue progressivement pour devenir nulle au bout de 3 semaines. Lorsque le malade est traité par antibiotiques, cette période dure de 3 à 5 jours après le début du traitement.



Critères de signalement et de notification

Cas confirmé

Tableau clinique évocateur de coqueluche avec confirmation biologique de l'infection :

- isolement de *Bordetella* dans un échantillon clinique approprié, **ou**
- mise en évidence de *Bordetella* au moyen d'une épreuve faisant appel à l'amplification par la polymérase (PCR).

Cas probable

Personne ayant un lien épidémiologique avec un cas confirmé en laboratoire et présentant au moins une des manifestations suivantes pour lesquelles il n'y a aucune autre cause connue :

- toux paroxystique de quelque durée que ce soit,
- quintes de toux se terminant par des vomissements ou associées à une apnée,
- toux avec chant du coq inspiratoire.

Cas suspect

Toux durant au moins 3 semaines en l'absence de tests de laboratoire appropriés et d'un lien épidémiologique avec un cas confirmé en laboratoire et une ou les deux des manifestations suivantes sans autre cause connue :

- toux paroxystique,
- « chant du coq » inspiratoire.



Tableau clinique :

Forme du jeune enfant :

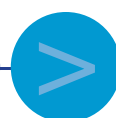
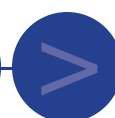
- **Phase catarrhale (durée de 7 à 15 jours)** : signes non spécifiques d'infection des voies respiratoires supérieures (rhinite, éternuement, toux, fébricule), puis la toux devient progressivement spasmodique, émettante, à prédominance nocturne.
- **Phase paroxystique des quintes** (durée moyenne 4 à 5 semaines), où la toux s'organise en quinte paroxystique. Chaque paroxysme est précédé d'un bref arrêt de l'activité de l'enfant (aura de la quinte), puis survient une série de secousses de toux sonores interdisant l'inspiration, jusqu'à la survenue d'une reprise inspiratoire longue et bruyante (chant du coq). La quinte est composée de 3 à 5 paroxysmes, parfois 10 à 15, jusqu'à l'expectoration terminale de mucosités (adhérentes, transparentes et blanchâtres) souvent remplacée par un vomissement. La fréquence des quintes augmente progressivement jusqu'à 10 ou 20 par jour. La quinte est plus fréquente la nuit, et au cours de la quinte le visage de l'enfant est cyanosé, bouffi. Entre les quintes l'examen est normal.
- Phase de déclin et convalescence, caractérisée par la réduction de la fréquence et de l'intensité des quintes.

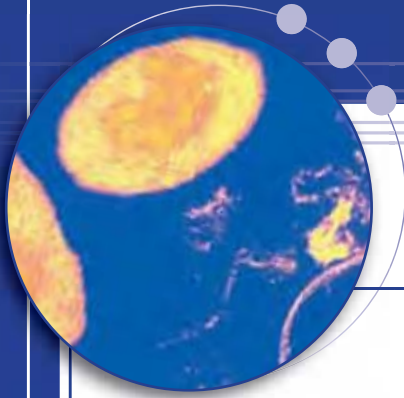
Forme du nourrisson :

- Préoccupante en raison de la gravité clinique et des complications respiratoires.
- Apparition vers la 3^{ème} semaine des quintes asphyxiantes (quintes épuisantes, apnées prolongées, perte de connaissance, absence de reprise spontanée, état asphyxique et risque de mort en l'absence de stimulation respiratoire), des apnées syncopales (arrêt respiratoire brusque et inopiné, sans toux ni quinte), des troubles respiratoires (hypoventilation alvéolaire avec encombrement massif, atelectasies, surinfections).

Forme de l'adulte :

- Atypique, sans chant du coq, avec une toux spasmodique, prolongée accompagnée parfois de douleurs des muscles thoraciques.





COQUELUCHE

Bordetella pertussis ou Bordetella parapertussis

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Notification à la DASS-NC des cas confirmés afin de mener une enquête autour du sujet malade pour dépister les contamineurs et les cas secondaires.

2) Isolement : isolement respiratoire en chambre individuelle, à domicile ou à l'hôpital des cas connus, jusqu'au 6^{ème} jour d'antibiothérapie adaptée. Eloigner les cas suspects des jeunes enfants et des bébés, surtout non immunisés, tant que ces sujets n'en sont pas au 6^{ème} jour d'un traitement antibiotique d'une durée de 14 jours.

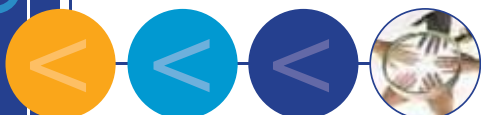
3) Eviction : pour les malades, les élèves, les personnels des établissements publics et privés, la durée d'éviction est fixée à 30 jours après le début de la maladie. Cependant, les cas confirmés ou suspects ou les membres symptomatiques de la famille d'un cas confirmé peuvent réintégrer leur collectivité au 6^{ème} jour d'antibiothérapie adaptée.

4) Traitement curatif : antibiotiques (érythromycine ou TMP-SMX) pendant une durée de 14 jours. Ils diminuent la période de contagiosité.

5) Protection des sujets-contacts : antibioprophylaxie identique au traitement curatif mais sur une durée de 10 jours, permettant d'éviter la transmission de la maladie ou d'atténuer la gravité des cas secondaires. Elle doit être effectuée dans un délai maximal de 21 jours après le premier contact. Elle doit être systématique pour tous les membres de la famille, quels que soient leur âge et leur statut vaccinal. Dans les crèches, elle doit être systématique pour les enfants n'ayant pas reçu 4 injections de vaccin et le personnel en contact avec les cas, quel que soit son statut vaccinal. Dans une école, la présence de 2 cas groupés dans une classe impose l'antibio-prophylaxie aux enfants de la classe non à jour et aux enseignants, quel que soit leur statut vaccinal. La mise à jour du calendrier vaccinal s'impose chez les sujets contacts, en particulier dans la famille et les collectivités.

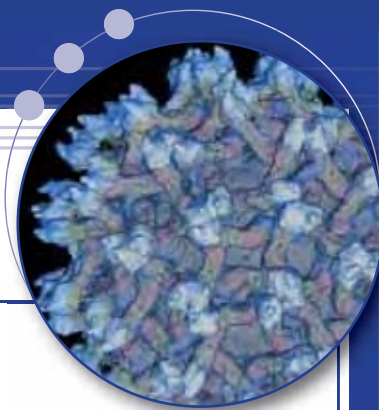
6) Investigation des sujets-contacts : recherche des cas débutants, atypiques ou passés inaperçus en cas de bébé non immunisé ou à risque.

7) Prévention épidémique : la recherche des cas non diagnostiqués ou non déclarés est indiquée pour protéger les enfants d'âge préscolaire.



DENGUE

virus de la dengue, sérotypes 1 à 4



La dengue est une maladie virale transmise par les moustiques du genre *Aedes*. Le virus de la dengue est un arbovirus (Flavivirus, famille des Flaviridae à laquelle appartiennent les virus West Nile et le virus de la fièvre jaune). Il existe quatre sérotypes distincts : DEN-1, DEN-2, DEN-3 et DEN-4. L'infection due à un sérotype donné confère une immunité prolongée mais n'offre pas d'immunité croisée contre les autres sérotypes.



Réservoir :

L'association homme-moustique représente le principal réservoir pour les virus.



Transmission :

D'hommes à hommes par la piqûre de moustiques (*Aedes aegypti*, *Aedes albopictus*...), infectés après avoir piqué un être humain, lui-même infecté.



Incubation :

Habituellement de 4 à 7 jours (extrêmes : de 3 à 14 jours).



Contagiosité :

La maladie ne se transmet pas directement de personne à personne. Les patients sont ordinairement infectieux pour les moustiques à compter du jour qui précède le début de la maladie jusqu'à son 5^{ème} jour (période virémique). Le moustique devient infectieux de 8 à 12 jours après son repas de sang et il le demeure sa vie durant (environ 1 mois).



Tableau clinique :

La dengue est asymptomatique dans environ 30 % des cas. Lorsque les signes apparaissent, ils peuvent associer pendant 2 à 7 jours :

- une fièvre élevée (le plus souvent supérieure à 39° C, pouvant atteindre 40° C - 41° C), de début brutal ;
- des symptômes non-spécifiques tels que :
 - des maux de têtes frontaux,
 - des douleurs rétro-orbitaires,
 - des douleurs musculo-articulaires,
 - une sensation de fatigue (asthénie),
 - une éruption (maculo-papulaire) survenant de façon inconstante, affectant le tronc et s'étendant vers le visage et les extrémités,
 - des signes digestifs (vomissements),
 - des manifestations hémorragiques limitées (pétéchies, purpura, saignements des gencives, du nez ou digestifs).

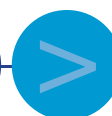
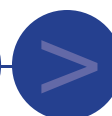
Evolution clinique

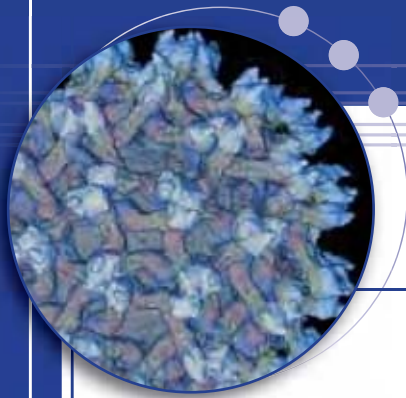
La dengue évolue spontanément vers la guérison sans séquelle dans la majorité des cas, même si dans de rares cas la convalescence est longue, notamment chez l'adulte, avec une phase prolongée d'asthénie.

Cependant, dans certains cas (le plus souvent chez des enfants de moins de 15 ans), après 2-7 jours et le retour à la normale de la température (défervescence thermique), l'infection peut évoluer vers une dengue hémorragique ou une dengue avec syndrome de choc. Une fuite du sang hors des vaisseaux capillaires et des troubles diffus de la coagulation provoquent un tableau grave : ecchymoses en nappe, saignements digestifs abondants (hématémèse franche). Il peut y avoir un syndrome de choc (agitation, pouls accéléré et pression artérielle pincée, froid des extrémités). La réinfection par un autre sérotype après une primo-infection semblerait favoriser l'évolution vers une forme grave.

Plus rarement, les patients atteints de dengue peuvent développer :

- une atteinte cardiaque,
- des signes neurologiques (convulsions, paralysies partielles, altération de l'état de conscience) avec ou sans manifestations hémorragiques, les amenant à être hospitalisés dans un tableau d'encéphalite aiguë.





DENGUE

virus de la dengue, sérotypes 1 à 4



Critères de signalement et de notification :

Période inter et pré-épidémique

Cas suspect non prélevé (cas clinique)

Tableau clinique évocateur sans examen sanguin.

Cas suspect prélevé

Tableau clinique évocateur en attente des résultats de l'examen sanguin.

Cas possible

Tableau clinique évocateur et sérologie IgM dengue positive sur un seul examen sanguin en phase tardive et sans argument épidémiologique* retrouvé et sans autre diagnostic retrouvé.

Cas probable

Tableau clinique évocateur et dont la sérologie IgM dengue est positive sur un seul examen sanguin prélevé en phase tardive avec argument épidémiologique* retrouvé.

Cas confirmé

Patient avec tableau clinique évocateur pour lequel le diagnostic de dengue clinique est posé et dont l'un des critères virologiques ou sérologiques suivants est associé :

- a) séroconversion en IgM,
- b) détection de l'antigène NS1,
- c) détection de l'ARN viral de dengue par amplification génique (PCR).

** arguments épidémiologiques : entourage proche d'un cas confirmé, notion de cas groupés, retour récent (moins de 15 jours) d'une zone de circulation du virus de la dengue.*

Période épidémique

Cas suspect non prélevé (cas clinique)

Tableau clinique évocateur sans examen sanguin.

Cas suspect prélevé

Tableau clinique évocateur en attente des résultats de l'examen sanguin.

Cas probable

Tableau clinique évocateur et dont la sérologie IgM dengue est positive sur un seul examen sanguin prélevé en phase tardive.

Cas confirmé

Patient avec tableau clinique évocateur pour lequel le diagnostic de dengue clinique est posé et dont l'un des critères virologiques ou sérologiques suivants est associé :

- a) séroconversion en IgM,
- b) détection de l'antigène NS1,
- c) détection de l'ARN viral de dengue par amplification génique (PCR).

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) **Signalement à la DASS-NC sans délai des cas suspects, possibles, probables et confirmés et notification de tous les cas.**

2) **Isolement** : précautions relatives au sang et liquides organiques. Prévenir l'accès des moustiques aux patients pendant au moins 5 jours après le début de la maladie (répulsifs cutanés, moustiquaires).

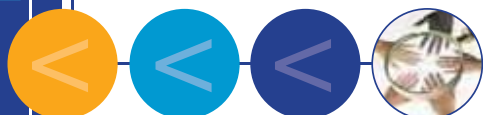
3) **Protection des sujets-contacts** vis-à-vis des piqûres de moustique.

4) **Investigation** : lieu précis de résidence ou de séjour (vacances, travail, ...) du malade durant les 15 jours avant la maladie et pendant la période virémique.

5) **Traitement spécifique** : aucun, contre-indication absolue des salicylés.

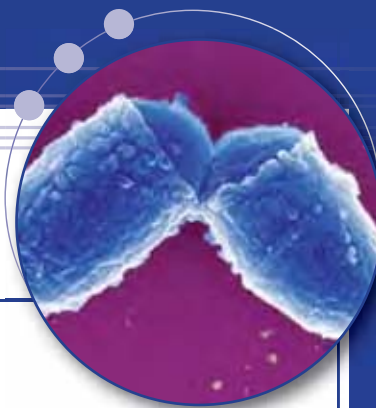
6) **Mesures de contrôle** : destruction des moustiques et de leurs larves autour des lieux de séjour identifiés par l'investigation.

7) **Prévention épidémique** : lutte permanente contre les gîtes de production larvaire.



DIPHTERIE

Corynebacterium diphtheriae ou
Corynebacterium ulcerans



La diphtérie est une maladie hautement contagieuse due au bacille de Klebs-Loeffler (*Corynebacterium diphtheriae*) et se transmet d'homme à homme. La maladie peut également être due à *Corynebacterium ulcerans*, dans ce cas elle est transmise par le lait cru ou par les animaux de compagnie. Les conséquences les plus graves de la diphtérie proviennent de la toxine sécrétée par les bacilles.



Réservoir : l'homme.



Transmission :

C. diphtheriae se transmet directement par le biais des sécrétions rhinopharyngées ou des plaies cutanées d'un malade, d'un porteur de germe, plus rarement par contact indirect avec des objets souillés par des sécrétions et des lésions de personnes infectées. *C. ulcerans* se transmet classiquement par le lait et les contacts avec les bovins.



Incubation :

2 à 5 jours, parfois plus.



Contagiosité :

Variable jusqu'à disparition des bacilles des sécrétions et des lésions, soit 2 à 4 semaines. Portage chronique possible pendant 6 mois ou plus (rare). L'antibiothérapie permet la suppression de la source des fausses membranes et de la production de toxine par la clairance bactérienne.



Tableau clinique :

Infection bactérienne aiguë des amygdales, du pharynx, du larynx, du nez et occasionnellement d'autres muqueuses ou de la peau. L'angine diphtérique est peu fébrile, plus ou moins dysphagique avec pâleur et adénopathies sous maxillaires. La lésion, causée par la libération de la cytotoxine spécifique, est un exsudat épais caractéristique : **la fausse membrane grisâtre**, entourée d'une zone inflammatoire d'un rouge terne. La gorge est modérément douloureuse dans l'angine diphtérique commune et les ganglions cervicaux sont hypertrophiés et sensibles. L'extension peut concerner le larynx avec obstruction et asphyxie (croup). Elle peut même concerner la trachée et les bronches.



Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé

Tableau clinique évocateur avec/ou sans membrane avec isolement de *Corynebacterium diphtheriae* ou *ulcerans* et mise en évidence de la toxine.

Cas suspect :

Tableau clinique évocateur avec membrane.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Signalement sans délai à la DASS-NC des cas suspects, probables, confirmés et de tout isolement de souche diphtérique toxinogène. Notification des cas confirmés et de tout isolement de souche diphtérique toxinogène.

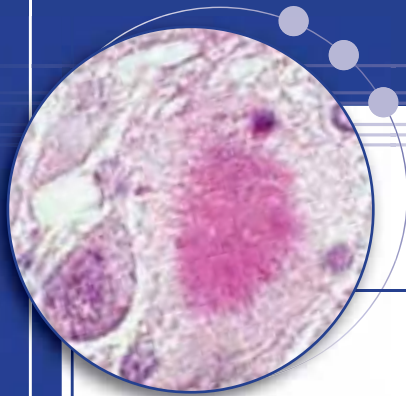
2) Isolement : isolement strict des malades atteints d'angine diphtérique, isolement contre les contacts en cas de diphtérie cutanée, jusqu'à ce que 2 cultures de la gorge et 2 du nez (ou des lésions cutanées) prélevées à au moins 24 heures d'intervalle, après l'arrêt de l'antibiothérapie, ne montrent plus de bacilles diphtériques. Lorsqu'il n'y a pas de culture possible, levée de l'isolement après 14 jours d'antibiothérapie. Désinfection en cours de maladie : de tous les objets venus en contact avec le malade ou souillés par ses sécrétions.

3) Traitement : le traitement spécifique qui comprend : l'isolement, l'antibiothérapie et la sérothérapie des patients, doit être mis en place dans un service spécialisé.

4) Investigation des sujets-contacts : recherche de toutes les personnes en contact régulier avec le malade (famille, amis, compagnons de travail ou de classe). Ces personnes sont invitées à subir un examen clinique, un prélèvement de nez ou de gorge à la recherche du germe.

5) Quarantaine : tous les adultes contacts qui sont appelés à manipuler des aliments, en particulier du lait, ou à s'occuper d'enfants non immunisés doivent être exclus de ce travail en attendant le résultat de l'examen bactériologique qui doit être négatif.

6) Traitement des sujets-contacts : une dose de rappel pour les sujets n'ayant pas reçu au moins 3 doses de vaccin et dont la dernière date de moins d'un an (DT ou DTC pour les moins de 16 ans et dT pour les 16 ans et plus) associée à une antibioprophylaxie. Réaliser un prélèvement avec une culture si pas d'immunisation antérieure. Surveillance quotidienne pendant 7 jours.



ESST - MCJ

Maladie de Creutzfeldt-Jakob classique (MCJ) et autres Encéphalopathies Subaiguës Spongiformes Transmissibles (ESST)

Ces maladies sont suspectées ou diagnostiquées sur la présence d'au moins un signe clinique neurologique, associé à une démence et après élimination de toute autre cause neurologique. Elles sont connues de longue date, mais d'actualité suite à la création du concept de prions (1982, Prusiner), à l'apparition des MCJ iatrogènes chez des enfants ayant reçu de l'hormone de croissance (1985), à la description d'une nouvelle forme de transmission par voie alimentaire (1996). Les prions sont des agents protéiques responsables d'encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles (ESST), maladies lentes, dégénératives, mortelles qui atteignent aussi bien l'homme que l'animal.



Réservoir :

Animal ou humain selon la forme.



Transmission :

- **Forme sporadique** : inconnue dans 85 - 90 % des cas ; touche les adultes entre 50 et 75 ans.
- **Forme familiale** : maladie de type autosomal dominant, due à la transmission héréditaire d'une mutation dans le gène codant la protéine PrP.
- **Forme iatrogène** : par l'hormone de croissance extractive (produit contenant l'hormone de croissance humaine), par les greffes des tissus et organes (cornée, dure-mère), par transfusion, par contact avec du matériel médical contaminé (électrodes).
- **Nouvelle variante (vMCJ)** : par consommation des abats des bovins contaminés.



Incubation :

Varie de quelques années à plusieurs dizaines d'années. Cette période est plus courte si l'inoculation a eu lieu directement dans le système nerveux central, plus longue par voie périphérique.



Contagiosité :

Non connue à ce jour.



Tableau clinique :

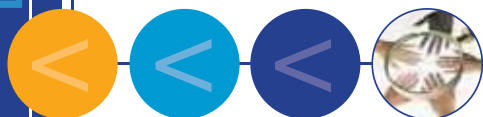
Il s'agit d'une maladie dégénérative du système nerveux central due à l'accumulation, dans le cerveau, d'une forme anormale d'une molécule de structure du système nerveux. Elle se traduit par la démence, les troubles de l'équilibre, la rigidité des membres, un syndrome extrapyramidal. Il n'y a pas de réponse immune spécifique.

Elle se manifeste sous 4 formes :

- **la forme sporadique** : qui atteint les deux sexes entre 60 et 75 ans.
- **la forme familiale** : de type autosomal dominant qui survient à partir de 40 ans.
- **la forme iatrogène** : due à l'utilisation de matériel contaminé lors d'un acte médical, par inoculation directe intracérébrale (greffe de cornée et de dure-mère, ...) soit par inoculation périphérique (hormone hypophysaires extractives avant 1985).
- **nouvelle variante (vMCJ)** : chez des sujets plus jeunes, sans notion d'origine familiale ou iatrogène, résultant de la transmission à l'homme de la maladie bovine (Encéphalopathie Spongiforme Bovine). Les manifestations cliniques sont essentiellement psychiatriques avec des signes cérébelleux et des douleurs des membres inférieurs.

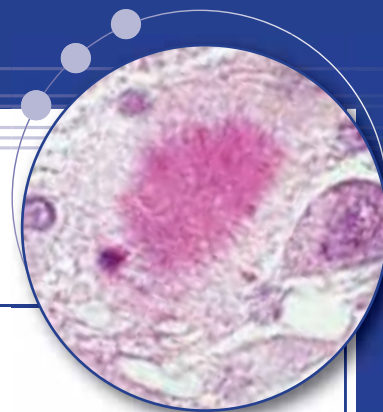
Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

- 1) **Signalement sans délai à la DASS-NC et notification de tout cas.**
- 2) **Isolement** : pour les patients hospitalisés, précaution d'hygiène concernant le sang et les sécrétions biologiques.
- 3) **Désinfection en cours de maladie** : aucune.
- 4) **Quarantaine** : aucune.
- 5) **Investigation** : recherche de l'éventuelle source d'infection, traitement.
- 6) **Traitement spécifique** : il n'existe aucun traitement ; quelques traitements sont à l'étude mais leur efficacité n'est pas encore démontrée.



ESST - MCJ

Maladie de Creutzfeldt-Jakob classique (MCJ) et autres Encéphalopathies Subaiguës Spongiformes Transmissibles (ESST)



Critères de signalement et de notification :

La maladie de Creutzfeldt-Jakob et les autres ESST apparentées (syndrome de Gerstmann-Sträussler-Scheinker, insomnie fatale familiale, Kuru) sont suspectées ou diagnostiquées sur la présence d'au moins un signe clinique neurologique associé à une démence et après élimination de toute autre cause neurologique.

Il n'existe pas de test biochimique ou sérologique permettant un diagnostic de certitude du vivant des malades. Le diagnostic est évoqué sur la clinique : manifestations neurologiques exclusivement centrales d'évolution subaiguë, antécédents familiaux, facteurs de risque d'exposition et des arguments neuropathologiques non spécifiques.

Seule la détection de l'accumulation de la PrP^{Sc} (« Protéase résistant protein » ou protéine du prion) dans le cerveau permet d'affirmer le diagnostic (post mortem).

1. Forme sporadique (85 - 90 % des MCJ)

I	démence rapidement progressive	
II	A	myoclonies
	B	anomalies visuelles ou cérébelleuses
	C	syndrome pyramidal ou extrapyramidal
	D	mutisme akinétique
III	EEG typique	

Cas défini

Confirmation neuropathologique ou immunocytochimique

Cas probable

[(I) + 2 signes de (II) + (III)]

ou

[MCJ possible + 14-3-3 positive (marqueur du prion)]

Cas possible

(I) + 2 de (II) + durée inférieure à 2 ans

2. Forme familiale (10-15% des MCJ)

La maladie est du type autosomal dominant, survient à partir de 40 ans.

Cas défini

ESST définie + ESST définie ou probable chez un apparenté du 1^{er} degré.

ESST définie avec une mutation pathogène du gène PRNP (gène de la protéine du prion ; p27-30).

Cas probable

Trouble neuropsychiatrique progressif + ESST définie ou probable chez un apparenté du 1^{er} degré.

Trouble neuropsychiatrique progressif + mutation pathogène du gène PRNP.

3. Forme iatrogène (moins de 5% des MCJ)

Cas défini : ESST définie + un facteur de risque iatrogène reconnu

Cas probable : syndrome cérébelleux prédominant progressif chez un patient traité par hormone hypophysaire,

ou ESST probable + un facteur de risque iatrogène reconnu.

La pertinence de l'exposition à un facteur de risque doit tenir compte du délai entre l'exposition et le début de la maladie :

- traitement par hormone de croissance hypophysaire humaine, hormone gonadotrope hypophysaire humaine ou dure-mère humaine ;
- greffe de cornée si le donneur de la cornée était atteint d'une maladie à prion définie ou probable ;
- exposition à des instruments de neurochirurgie utilisés au préalable chez un patient atteint de maladie à prion humaine définie ou probable.

Cette liste est provisoire car une voie de transmission inconnue peut toujours apparaître.

4. Nouvelle variante (vMCJ)

Décrite depuis 1996 au Royaume-Uni. Survient chez des sujets plus jeunes (l'âge médian est de 29 ans).

Cas défini :

(IA) + confirmation neuropathologique de v-CJD (e)

Cas probable :

[(I) + 4 signes (II) + (IIIA) + (IIIB)]

ou

[(I) + (IVA)]

I	A	trouble neuropsychiatrique progressif
	B	durée de la maladie > 6 mois
	C	les examens de routine ne sont pas en faveur d'un autre diagnostic
	D	pas d'argument pour une exposition à une source iatrogène potentielle
	E	pas d'argument pour une forme familiale d'EST
II	A	symptômes psychiatriques précoces (a)
	B	symptômes sensitifs douloureux persistants (b)
	C	ataxie
	D	myoclonies ou chorée ou dystonie
	E	démence
III	A	pas d'EEG typique de MCJ sporadique (c) (ou pas d'EEG disponible)
	B	« signe du pulvinar » bilatéral sur l'IRM
IV	A	biopsie d'amygdale positive (d)

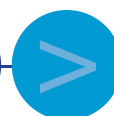
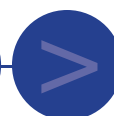
(a) dépression, anxiété, apathie, retrait, illusions.

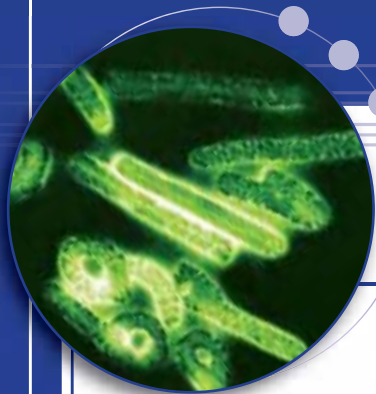
(b) inclue des douleurs franches ou des dysesthésies.

(c) complexes triphasiques périodiques généralisés à environ 1 cycle/seconde.

(d) la biopsie d'amygdale n'est pas recommandée en routine, ni en cas d'anomalies typiques de MCJ sporadique mais peut être utile dans les cas où les symptômes cliniques sont compatibles avec une vMCJ sans « signe du pulvinar » bilatéral sur l'IRM.

(e) spongiose et dépôts de PrP étendus avec des plaques florides dans le cortex cérébral et le cervelet.





FIEVRES HEMORRAGIQUES VIRALES

Crimée-Congo, Ebola, Lassa, Marburg, ...
Flaviviridae, Bunyaviridae, Arenaviridae, Filoviridae

Sous le terme fièvres hémorragiques virales (FHV) sont regroupées un certain nombre d'infections virales systémiques graves pouvant comporter au cours de leur évolution un syndrome hémorragique diffus. Il s'agit d'un groupe d'infections hétérogènes. Les virus responsables sont tous des virus à ARN, appartenant à de nombreuses familles (Flaviviridae, Bunyaviridae, Arenaviridae, Filoviridae). Sur le plan épidémiologique, on distingue les FHV transmises par des moustiques ou des tiques (arboviroses), celles à réservoir animal (rongeurs) et celles à réservoir inconnu.



Réservoir :

Fièvres hémorragiques dues à des arbovirus avec réservoir animal						
FAMILLE	VIRUS	MALADIE	DISTRIBUTION	RESERVOIR	TRANSMISSION à partir du réservoir	CONTAMINATION interhumaine
Flaviridae	- Virus amaril	Fièvre jaune	Afrique, Amazonie	Primates	Moustiques (<i>Aedes</i>)	
	- Dengue 1-4	Dengue	Afrique, Asie, Pacifique, Amérique tropicale	Homme	Moustiques (<i>Aedes</i>)	
	- Omsk	FH d'Omsk	Sibérie	Rongeurs	Tiques	
	- Kyasanur	FH de la forêt de K.	Inde	Rongeurs, singes, oiseaux	Tiques	
Nairovirus Bunyaviridae Phlébovirus	- Crimée-Congo	FH de Crimée-Congo	Afrique, Asie, Russie, Europe, Moyen-orient	Bétail, oiseaux	Tiques	Sang, sécrétions infectées (urine, sperme...)
	- Rift	FH de la vallée du Rift	Afrique	Bétail	Moustiques	
Fièvres hémorragiques non dues à des arbovirus avec réservoir animal						
Hantavirus Bunyaviridae	- Hantaan	FH avec sd rénal	Asie, Balkans	Rongeurs	Aérienne	
	- Séoul	FH avec sd rénal	Asie			
Arenaviridae	- Puumala	Néphrite épidémique	Europe			
	- Sin nombre	HPS*	Am. Du Nord			
	- Andes	HPS*	Am. Du Sud			
	- Lassa	FH de Lassa	Afr.Cent.Ouest	Rongeurs	Aérienne	Sang, sécrétions infectées (urine, sperme...)
	- Junin	FH d'Argentine	Argentine		Urine infectée	
	- Machupo	FH de Bolivie	Bolivie			
	- Guanarito	FH du Venezuela	Venezuela			
	- Sabia	FH du Brésil	Brésil			
Fièvres hémorragiques à partir de réservoir inconnu						
Filoviridae	- Ebola	FH d'Ebola	Afr. Centrale et australe	Chauve-souris ?	Inconnue	Sang, sécrétions infectées (urine, sperme...)
	- Marburg	FH de Marburg				

*HPS : Hantavirus Pulmonary Syndrom



Transmission :

Les arbovirus responsables de FH sont transmis par des arthropodes vecteurs (moustiques et tiques).

Ils sont également transmissibles par aérosols (accidents de laboratoire, contact avec des animaux ou des tissus infectés, infection nosocomiale en zone d'endémie).

Pour les *Arenaviridae* et les *Hantavirus*, contamination humaine primaire par contact avec les rongeurs, par voie respiratoire (aérosol infectieux à partir de l'urine ou de poussières souillées par les déjections).

Pour les *Filoviridae*, par contact avec des produits biologiques infectés ou indirecte par des instruments de soins et des matériels souillés.

FIEVRES HEMORRAGIQUES VIRALES

Crimée-Congo, Ebola, Lassa, Marburg, ...

Flaviviridae, Bunyaviridae, Arenaviridae, Filoviridae



Incubation :

De 3 à 7 jours en moyenne, mais peut être prolongée :

- **Fièvre de Lassa** : 6 à 21 jours.
- **Maladie du virus Ebola** : 2 à 21 jours (en général 1 semaine).
- **Marburg** : 3 à 9 jours.
- **Crimée-Congo** : 3 à 12 jours.



Contagiosité :

(Selon les maladies cf. tableau) : dès le début des signes cliniques. Le virus peut être excrété dans les urines ou le sperme pendant plusieurs semaines après le début de la maladie.



Tableau clinique :

Les formes asymptomatiques sont largement prédominantes. L'invasion est marquée par un syndrome infectieux aigu, pseudo-grippal avec parfois un rash cutané (arbovirus). Une pharyngite, des douleurs rétro-orbitaires, une hyperhémie conjonctivale, un œdème facial sont des signes d'orientation étiologique. Au cours de la période d'état, la symptomatologie se complète par des atteintes des divers appareils (digestif, cardiovasculaire, rénal, hépatique, nerveux ...). L'évolution clinique est imprévisible, les hémorragies sont différées (3 à 5 jours après le début) et inconstantes.

Ebola et Marburg : début brutal, suivi d'une éruption cutanée de type maculopapulaire, puis de manifestations hémorragiques.

Lassa : début insidieux, une inflammation du pharynx et des conjonctives est souvent observée, le syndrome hémorragique ne se manifeste que dans les formes sévères, il est alors accompagné d'un œdème de la face et du cou.

Crimée-Congo : début brutal, avec éruption pétéchiale du thorax et de l'abdomen s'étendant à tout le corps, les hémorragies ne s'observent que dans les cas sévères.



Critères de signalement et de notification :

(En dehors de la dengue, de la fièvre jaune : cf. fiches spécifiques)

Cas confirmé

Tableau clinique évocateur de fièvres hémorragiques virales et confirmation de l'infection par un laboratoire spécialisé.

Cas probable

Tableau clinique évocateur de fièvres hémorragiques virales chez une personne :

- ayant séjourné dans une zone de circulation de ces virus,

ou

- ayant été en contact avec un cas confirmé de fièvre hémorragique virale.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

(en dehors de la dengue, de la fièvre jaune : cf. fiches spécifiques)

1) Signalement sans délais à la DASS-NC des cas probables et confirmés et notification des cas probables et confirmés.

2) Isolement : isolement strict des malades dans un service spécialisé hospitalier à l'écart des voies de circulation. Transfert dans une unité d'isolement spéciale si besoin (en cas de qualité d'asepsie insuffisante).

3) Désinfection terminale poussée.

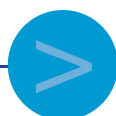
4) Quarantaine (sujets contact) : varie selon la maladie.

5) Traitement des sujets-contacts : aucun.

6) Investigation des sujets-contacts : recherche de tous les contacts face à face, surveillance étroite de la température au moins 2 fois par jour pendant 3 semaines.

Recherche des cas non signalés ou non diagnostiqués dans les endroits où les cas confirmés ont résidé. Les analyses biologiques doivent être effectuées dans des enceintes spéciales.

7) Traitement symptomatique et spécifique : selon les virus (administration d'antiviraux).



FIEVRE JAUNE

virus de la fièvre jaune

La fièvre jaune est une arbovirose qui sévit en Afrique subsaharienne (Afrique australe exclue) et en Amérique du Sud. Elle provoque une infection virale aiguë de gravité variable, allant de la forme non apparente ou frustre à la forme suraiguë rapidement mortelle. Un vaccin efficace est disponible et est obligatoire pour voyager dans certains pays ou territoires (dont la Guyane).



Réservoir :

- L'homme et le moustique dans les régions urbaines.
 - Dans les forêts, les vertébrés autres que l'homme, comme les singes, les marsupiaux et le moustique.
- Chez les moustiques la transmission transovarienne peut contribuer à maintenir l'infection.



Transmission :

- **Par les piqûres de moustiques « sauvages »** infectés à l'occasion d'un séjour en forêt (cycle sylvatique prédominant en Amérique latine et dans les forêts africaines).
- **Par les piqûres de moustiques « domestiques »** (*Aedes aegypti*) suite à l'introduction du virus en zone urbaine à partir des zones rurales (cycle urbain responsable des grandes épidémies).
- **Par des piqûres de moustiques « semi-domestiques »**, infectant à la fois l'homme et les singes (cycle intermédiaire, plus fréquent en Afrique).



Incubation : De 3 à 6 jours.



Contagiosité :

Peu de temps avant le début de la fièvre et durant les 3 à 5 premiers jours de la maladie, le sang des malades est infectieux. La transmissibilité est élevée là où les insectes vecteurs abondent et où se trouvent en même temps des personnes réceptives.

La période d'incubation chez les moustiques est de l'ordre de 9 à 12 jours aux températures habituelles de l'été. Une fois infectés les moustiques le restent toute leur vie.



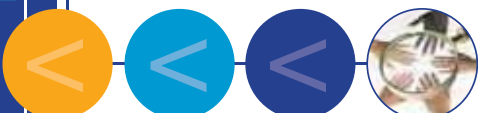
Tableau clinique :

Maladie virale asymptomatique dans 50 % à 85 % des cas. Après une incubation silencieuse, en cas d'apparition de symptômes, ceux-ci débutent brutalement par un symptôme grippal non spécifique : une fièvre élevée, des frissons, des douleurs vives et généralisées (céphalées, lombalgies, épigastralgies), nausées, vomissements, agitation.

L'évolution, cyclique, se déroule en 2 phases séparées par une rémission inconstante et trompeuse :

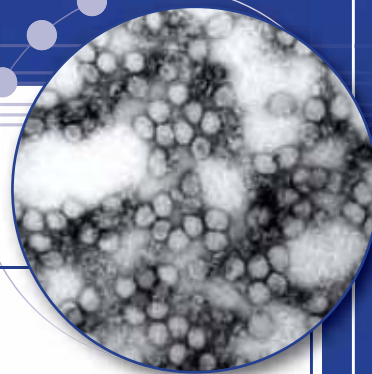
- **la phase rouge congestive (période virémique) :**
fièvre, pouls dissocié, polyalgies pénibles, signes digestifs et nerveux, syndrome congestif cutanéomuqueux avec érythème diffus, hyperhémie conjonctivale, avec saignements minimes (épistaxis, gingivorragie) ;
- **la phase jaune, hépatorénale :**
ictère d'intensité variable, insuffisance hépatocellulaire et syndrome hémorragique profus, surtout digestif.

L'évolution se fait rapidement soit vers la guérison complète ou le décès entre le 5^{ème} et 7^{ème} jour par choc hémorragique, coma hépatique ou insuffisance rénale.



FIEVRE JAUNE

virus de la fièvre jaune



Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Signalement sans délai à la DASS-NC des cas probables, confirmés et notification des cas confirmés.

2) Isolement : précautions relatives au sang et aux liquides organiques. Protéger le malade des piqûres de moustiques pendant au moins 5 jours après le début de la maladie.

3) Investigation des sujets-contacts : recherche de tous les lieux visités par le malade, durant les 3 à 6 jours qui ont précédé le début de la maladie. Rechercher les moustiques vecteurs et les détruire.

4) Désinfection en cours de maladie : aucune.

5) Quarantaine : aucune.

6) Traitement spécifique : aucun, prise en charge symptomatique.



Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé

Tableau clinique évocateur de fièvre jaune chez une personne en provenance d'une zone d'endémie et confirmation de l'infection par un laboratoire spécialisé (Centre National de Référence des Arbovirus) :

isolement du virus de la fièvre jaune (dans les 6 premiers jours),

ou

mise en évidence de l'antigène ou du génome viral de la fièvre jaune dans les prélèvements biologiques,

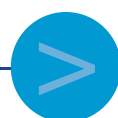
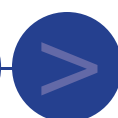
ou

multiplication par 4 du titre des anticorps sériques dirigés contre le virus de la fièvre jaune ou un seul titre élevé de l'anticorps IgM spécifique de la fièvre jaune (en l'absence d'une vaccination contre la fièvre jaune au cours des 2 mois précédents).

Cas probable

Tableau clinique évocateur de fièvre jaune avec un titre élevé stable d'anticorps contre le virus de la fièvre jaune sans aucune autre cause connue.

Pour les cas probables, il faut exclure les réactions sérologiques croisées à d'autres flavivirus, et le patient ne doit pas avoir été vacciné contre la fièvre jaune.



FIEVRE TYPHOÏDE OU PARATYPHOÏDE

Salmonella Typhi, Salmonella Paratyphi A, B ou C

Bactériémies à point de départ digestif, les fièvres typhoïdes sont dues à certains sérotypes de Salmonella enterica, seule espèce pathogène chez l'homme : typhi (bacille d'Eberth) et paratyphi A, B ou C. Il s'agit de bacilles gram négatif, appartenant au genre Salmonella de la famille des entérobacteriaceae.



Réservoir :

Le réservoir naturel est strictement humain, les salmonelles typhiques sont excrétées à partir des matières fécales de sujets malades ou de porteurs asymptomatiques.



Transmission :

Plus souvent indirecte : par absorption des aliments manipulés par un porteur de bactérie, ingestion d'eau, de coquillages, fruits de mer ramassés dans les zones contaminées, de fruits et légumes crus, contaminés par des matières fécales de patients ou de porteurs. Le rôle des mouches comme vecteur est possible.

Transmission directe par les mains sales, par contact avec des selles infectées, du linge souillé.



Incubation :

En moyenne 1 à 2 semaines (peut varier de 3 jours à 3 mois).



Contagiosité :

Aussi longtemps que le bacille est présent dans les excréta (à partir de la 1^{ère} semaine et pendant toute la convalescence).



Tableau clinique :

Phase d'invasion :

début progressif. La température atteint progressivement 40°C, la fièvre s'accompagne de céphalées frontales, d'insomnie, d'asthénie, d'anorexie, parfois de troubles digestifs : douleurs abdominales, constipation plutôt que diarrhée. A l'examen le pouls est dissocié, moins rapide que ne le voudrait la fièvre. La langue est saburrale, la fosse iliaque droite gargouillante, une splénomégalie peut exister.

Phase d'état :

après une semaine, la fièvre atteint un plateau à 40°C et est associée à des signes neuropsychiques (sommolence, prostration, voire obnubilation (tuphos) nette le jour et insomnie la nuit ; des signes digestifs (diarrhée « jus de melon », avec douleurs abdominales). Le pouls reste dissocié.

D'autres formes cliniques peuvent être retrouvées (début brutal ou progressif, formes symptomatiques digestives, respiratoires, neurologiques).

Des complications peuvent être révélatrices (digestives, myocardiques, neurologiques, ...).



Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé : tableau clinique évocateur de fièvre typhoïde ou paratyphoïde associé à un isolement de *Salmonella Typhi*, *Paratyphi A*, B ou C quel que soit le site d'isolement.

Cas probable : tableau clinique chez une personne qui a un lien épidémiologique avec un cas confirmé.

A noter : ne pas notifier les sérologies positives à *Salmonella*, *Typhi* et *Paratyphi*, ni les infections à d'autres sérotypes de *Salmonella* (*S. Typhimurium*, *S. Enteritidis* par exemple) quel que soit le site d'isolement.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Signalement sans délai à la DASS-NC des cas confirmés et notification des cas confirmés.

2) Isolement : isolement du patient, hospitalisation souhaitable pendant la phase aiguë. Mesures d'hygiène générale.

3) Désinfection : en cours de maladie : des selles, du linge, des objets souillés, de la chambre après guérison.

4) Quarantaine : aucune.

5) Traitement des sujets-contacts : pas de vaccination, les sujets-contacts de l'entourage du patient ne doivent pas être employés à la préparation des aliments tant que l'on n'a pas obtenu au moins 2 cultures négatives des selles à 24 heures d'intervalle.

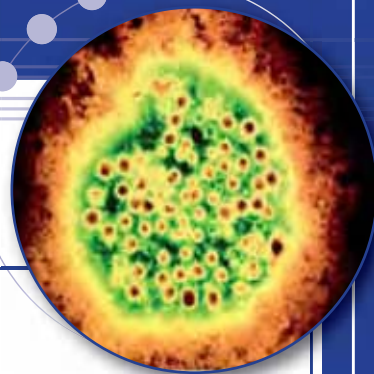
6) Investigation des sujets-contacts : détermination de la source réelle de l'infection en recherchant les cas non déclarés, les porteurs et les aliments, l'eau, le lait, les coquillages contaminés.

7) Traitement spécifique : antibiotique (chloramphénicol, ampicilline, amoxicilline, TMP-SMX).

8) En zone d'endémie : s'abstenir de boire de l'eau non contrôlée et ne manger que des aliments cuits ou bouillis, des fruits épluchés. Chloration de l'eau si besoin. Vaccination recommandée en cas de voyage dans une zone endémique.

HEPATITE A AIGUË

virus de l'hépatite A



L'hépatite A est une infection systémique atteignant préférentiellement le foie et provoquant des lésions inflammatoires et des altérations hépatocytaires dégénératives. Elle est due au virus A (VHA) appartenant à la famille Picornaviridae, virus à ARN sans enveloppe. Elle est fréquente dans les pays en voie de développement où elle affecte le plus souvent les enfants. Dans les pays où les conditions d'hygiène sont bonnes, l'incidence est plus faible, et l'hépatite A survient plutôt chez les adultes, où elle est plus souvent symptomatique et grave.



Réservoir :

L'homme.



Transmission :

Le principal mode de transmission est interhumain (de personne à personne) par voie oro-fécale. La transmission alimentaire est plus rare. Les aliments les plus fréquemment mis en cause lors d'épidémies sont les aliments contaminés par les déjections humaines (eaux, coquillages, végétaux consommés crus) ou des aliments contaminés par un préparateur infecté.

Une contamination lors de rapports sexuels (pratique oro-anale) est également décrite. La transmission par les liquides biologiques (sang, salive) est possible mais exceptionnelle.



Incubation :

15 à 50 jours (en moyenne 30 jours).



Contagiosité :

Maximale durant la 2^{ème} moitié de la période d'incubation et pendant quelques jours après le début de l'ictère (maximum 7 jours). L'agent infectieux peut être mis en évidence dans les selles et atteint des niveaux maximums 1 à 2 semaines avant le début clinique de la maladie ; l'excrétion fécale est brève mais intense, disparaissant 7 jours en moyenne après le début de l'ictère.



Tableau clinique :

La maladie clinique aiguë se caractérise par :

- une phase pré-ictérique marquée par une anorexie, des nausées, des douleurs intermittentes de l'hypochondre droit, une asthénie, un syndrome pseudo-grippal (fièvre, céphalées, myalgies, arthralgies) et une urticaire ; parfois un tableau pseudo-chirurgical chez l'enfant ;
- puis une phase ictérique, qui s'accompagne d'une décoloration des selles, d'urines foncées.

Les formes anictériques et asymptomatiques sont fréquentes, souvent chez les enfants. La gravité augmente avec l'âge, mais la guérison complète sans séquelle est habituelle.



Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé

Détection de l'anticorps de type IgM dirigé contre le virus de l'hépatite A (anti-VHA) pour la première fois avec ou sans tableau clinique.

Cas probable

Tableau clinique aigu chez une personne qui a un lien épidémiologique avec un cas confirmé.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Signalement à la DASS-NC sans délai des cas probables, confirmés et notification des cas confirmés.

2) Isolement : non nécessaire mais mesures d'hygiène habituelles prises dans le cadre des infections à transmission oro-fécale, durant les deux premières semaines de la maladie, pas plus d'une semaine après l'apparition de l'ictère.

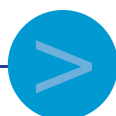
3) Désinfection en cours de maladie : élimination sanitaire des matières fécales, de l'urine et du sang.

4) Quarantaine : aucune.

5) Investigation des sujets-contacts : recherche des cas passés inaperçus et surveillance des contacts. Recherche de la source de l'infection.

6) Traitement spécifique : aucun.

7) Prévention épidémique : enquête épidémiologique pour déterminer le mode de transmission (personne à personne ou véhicule commun). Identification de la population exposée à des risques accrus d'infection. Élimination des sources d'infection. Amélioration des conditions sanitaires et d'hygiène. Discussion de la mise en place d'une vaccination des contacts.



HEPATITE B AIGUË

virus de l'hépatite B

L'hépatite B est une maladie infectieuse du foie potentiellement grave en raison d'un passage à la chronicité avec des risques d'évolution vers une cirrhose ou un cancer du foie. Elle est due au virus de l'hépatite B (VHB) qui appartient à la famille des Hepadnaviridae. Il s'agit d'un virus à ADN ubiquitaire, constitué d'une capsid et d'une enveloppe, mais dont la prévalence est variable selon les régions. On distingue trois zones : basse endémie (Europe de l'Ouest, Amérique du Nord, Australie), moyenne endémie (Bassin méditerranéen, Moyen-Orient, Amérique du Sud, Europe de l'Est, ex-URSS) et une zone de haute endémie (Chine, Asie du Sud-Est, Afrique subsaharienne, Océanie).



Réservoir :

L'homme, les chimpanzés.



Transmission :

- Voie parentérale : sang et dérivés, injections parentérales (polytransfusés, hémodialysés, toxicomanes intraveineux...).
- Voie sexuelle (sperme, sécrétions cervico-vaginales).
- Transmission horizontale (salivaire, excoirations cutanées...).
- Mère-enfant par contagion périnatale en cas d'hépatite chronique ou d'hépatite aiguë de la mère au cours du 3^{ème} trimestre de la grossesse ou dans la période périnatale.



Incubation :

4 à 28 semaines, et dans la plupart des cas 60 à 110 jours.



Contagiosité :

Plusieurs semaines avant l'apparition des symptômes, pendant la phase clinique aiguë de la maladie et le portage chronique (antigène HBs positif).



Tableau clinique :

La forme commune aiguë se caractérise par une installation discrète des symptômes (anorexie, gêne abdominale mal définie, nausées, vomissements, quelquefois arthralgies et rash cutané) puis un ictère ou une élévation des transaminases sériques. D'autres formes aiguës peuvent être rencontrées (choléstastique, aiguë sévère avec atteinte hépatique importante, fulminante). La forme asymptomatique (90 % des cas) reste souvent méconnue.

Le passage à la chronicité dans 2 à 10 % des cas avec des risques d'évolution vers une cirrhose ou un cancer primitif du foie (30 à 40 %) en font la gravité.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Notification des cas confirmés aigus et chroniques à la DASS-NC.

2) Isolement : précautions relatives au sang et liquides corporels jusqu'à disparition des Ag HBs et l'apparition des Ac anti-HBs.

3) Désinfection en cours de maladie : du matériel contaminé par du sang, de la salive ou du sperme.

4) Quarantaine : aucune.

5) Traitement des sujets-contacts : vaccination, sérothérapie.

6) Investigation des sujets-contacts et des sources de l'infection.

7) Traitement spécifique : Interféron, thérapie antivirale.

8) Prévention épidémique : si 2 cas sont liés à une source commune, rechercher d'autres cas, instaurer des mesures d'asepsie strictes. Si origine est liée à un produit sanguin ou dérivé, retirer le lot, retracer les receveurs.



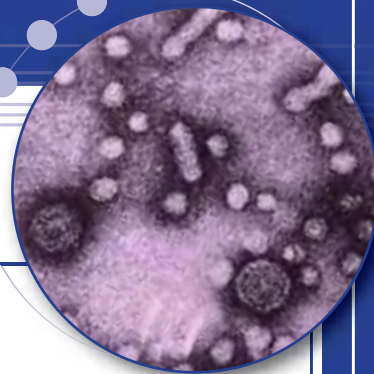
Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé

- Détection d'IgM anti-HBc pour la première fois.
- Si IgM anti-HBc non testées, détection d'Ag HBs et/ou Ac anti-HBc totaux dans un contexte d'hépatite B aiguë (augmentation importante des ALAT avec ou sans ictère).

HEPATITE B CHRONIQUE

virus de l'hépatite B

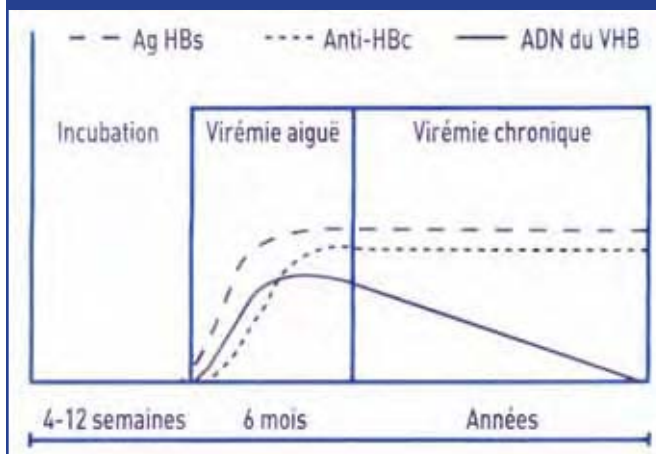


Elle est définie par la persistance de l'Ag HBs et une élévation des transaminases pendant plus de 6 mois. En cas de découverte fortuite de l'Ag HBs, le portage chronique est difficile à affirmer sur la seule présence des Ac anti-HBc de type IgM. L'ADN VHB est positif dans tous les cas.

L'hépatite chronique est le plus souvent asymptomatique. Il peut parfois exister une asthénie, des douleurs de l'hypochondre droit.

L'examen clinique est en règle normal.

ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS MARQUEURS VIRAUX AU COURS DE L'HÉPATITE CHRONIQUE B



Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé :

Confirmation en laboratoire de l'infection avec ou sans symptômes :

- Persistance de l'antigène AgHBs pendant plus de 6 mois.

ou

- Présence de l'antigène AgHBs chez une personne chez qui l'on a détecté la présence de l'anticorps de type immunoglobuline G (IgG) dirigé contre l'antigène nucléocapsidique du virus de l'hépatite B (IgG anti-HBc) mais qui n'a pas d'anticorps de type immunoglobuline M (IgM) contre l'antigène nucléo-capsidique du virus de l'hépatite B (IgM anti-HBc).

**Conduite à tenir concernant
le malade,
les sujets-contacts
et le milieu immédiat**

1) Notification des cas confirmés à la DASS-NC

HEPATITE C AIGUË

virus de l'hépatite C

L'hépatite virale C (anciennement non A non B) est une infection qui touche essentiellement le foie. Sa gravité est liée à son potentiel évolutif vers une cirrhose ou un cancer du foie. Elle est due au virus de l'hépatite C (VHC), virus à ARN de la famille des Flaviridae. Le virus lui-même n'a pas été isolé, seul son génome a été identifié directement. Sa caractéristique principale vient du fait de sa capacité à muter, ce qui intervient dans la difficulté de la mise au point d'un vaccin efficace.



Réservoir :

L'homme.



Transmission :

- Principalement par voie parentérale : sang et dérivés, injections parentérales (polytransfusés, hémodialysés, toxicomanes intraveineux, ...), matériel contaminé par du sang infecté et/ou mal stérilisé (endoscopies, piercing, ...).
- Par voie sexuelle et voie périnatale plus rarement.



Incubation :

15 à 90 jours.



Contagiosité :

Plusieurs semaines avant l'apparition des symptômes, pendant la phase clinique aiguë de la maladie et le portage chronique.



Tableau clinique :

La forme commune aiguë est habituellement peu symptomatique et est anictérique dans 90 % des cas. Lorsqu'il existe des symptômes, les plus courants sont l'asthénie et l'ictère. L'infection aiguë devient chronique dans 55 à 85 % des cas, et 10 à 20 % évoluent vers la cirrhose après 20 à 30 ans. La consommation excessive d'alcool favorise cette évolution. Cette évolution peut se faire vers un cancer primitif du foie.



Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé

Confirmation en laboratoire de l'infection avec ou sans symptômes :

- **si âgé de moins d'1 an⁽¹⁾ :**
résultat positif de la PCR⁽²⁾ pour l'ARN du virus de l'hépatite C, indépendamment du résultat du test de recherche des anticorps dirigés contre le virus de l'hépatite C (anti-VHC)⁽³⁾
- **si âgé de + 1 an :**
 - présence des anticorps dirigés contre le VHC⁽⁴⁾
 - ou**
 - résultat positif de la PCR⁽⁵⁾ pour l'ARN du virus de l'hépatite C si la recherche des anticorps anti-VHC est négative.

(1) Il ne faut pas utiliser le sang du cordon parce qu'il peut être contaminé par le sang de la mère.

(2) La période optimale pour effectuer la recherche de l'ARN du VHC au moyen de la PCR après la naissance n'est pas définie. Il est recommandé d'effectuer un premier test à l'âge de 4 à 6 semaines et/ou à l'âge de 6 mois à 1 an.

(3) La recherche des anticorps anti-VHC ne devrait pas être effectuée si le nourrisson est âgé de moins d'1 an en raison de la présence de taux détectables d'anticorps maternels ; cependant, si le test de recherche des anticorps est effectué et se révèle positif à l'âge de 1 an, il faudrait avoir recours à l'épreuve par PCR afin d'exclure la possibilité qu'il s'agisse des anticorps de la mère et pour confirmer la virémie.

(4) Les tests positifs devraient être confirmés au moyen de deux dosages immunoenzymatiques ou par une épreuve faisant appel à l'immunoblot/PCR.

(5) Les épreuves faisant appel à la PCR ne devraient être réalisées que chez les sujets n'ayant pas d'anticorps anti-VHC en présence d'indications cliniques.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Notification des cas confirmés à la DASS-NC.

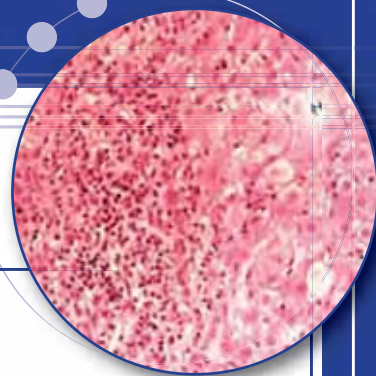
2) Isolement : précautions relatives au sang et liquides corporels.

3) Désinfection en cours de maladie : du matériel contaminé par du sang, de la salive ou du sperme.

4) Quarantaine : aucune.

HEPATITE C CHRONIQUE

virus de l'hépatite C



L'hépatite C est la plus fréquente des hépatites chroniques. Elle est le plus souvent asymptomatique avec des transaminases normales et des lésions histologiques minimes.

Une sérologie VHC positive peut être découverte à l'occasion d'un bilan d'asthénie ou devant la constatation fortuite de transaminases élevées.

Elle peut être parfois responsable de manifestations auto-immunes extra-hépatiques :

- cryoglobulinémie mixte,
- vascularite,
- syndrome sec avec sialadénite lymphocytaire,
- hépatite auto-immune de type 2 avec anticorps antimicrosomes, anticorps LKM (liver-kidney),
- glomérulonéphrite membranoproliférative,
- porphyrie cutanée tardive sporadique type 1,
- thyroïdite d'Hashimoto,
- hypothyroïdie, lichen plan,
- présence d'anticorps antithyroïde ou de facteur rhumatoïde.



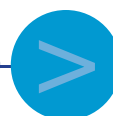
Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé :

Diagnostic d'hépatite C antérieur à 6 mois avec virémie chronique supérieure à 6 mois.

**Conduite à tenir concernant
le malade,
les sujets-contacts
et le milieu immédiat**

1) Notification des cas confirmés à la DASS-NC.



INFECTIONS INVASIVES A MENINGOCOQUE

Neisseria meningitidis

L'infection à méningocoque est une infection grave, qui met en jeu le pronostic vital. Elle est causée par la bactérie *Neisseria meningitidis*, diplocoque gram Négatif. Il existe plusieurs sérogroupes répartis différemment dans le monde : A (surtout en Afrique et en Asie), B (le plus fréquent en France), C, le W135 qui émerge dans le monde. D'autres sérogroupes ont été identifiés (D, X, Y, Z, 29E). Cette maladie provoque une inflammation des membranes qui enveloppent le cerveau et la moelle épinière. Elle nécessite la mise en route d'un traitement en extrême urgence.



Réservoir :

Strictement humain (*rhinopharynx*).



Transmission :

Interhumaine directe, par voie aérienne à partir de gouttelettes de salive et des mucosités naso-pharyngées provenant de porteurs sains ou de malades.



Incubation :

De 2 à 10 jours. En moyenne de 3 à 4 jours.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Signalement sans délai à la DASS des cas probables, confirmés et notification des cas probables et confirmés.

2) Isolement : hospitalisation dans le service de réanimation avec isolement respiratoire pendant 24 h après le début de l'antibiothérapie.

3) Traitement spécifique : céphalosporines de 3^{ème} génération (*céfotaxime*, *ceftriaxone*) en première intention.

4) Investigation des sujets-contacts : recherche et classification des contacts pour prophylaxie.

5) Traitement des sujets-contacts : détermination des contacts étroits et chimioprophylaxie préventive par rifampicine (*ceftriaxone* ou *ciprofloxacine* en cas de contre-indication) dans un délai de 10 jours au maximum après contact avec le cas.

6) Prévention épidémique : surveillance attentive, diagnostic précoce, traitement immédiat des cas suspects. Prophylaxie de masse. Vaccination si besoin selon le sérotype.



Contagiosité :

Jusqu'à ce que les méningocoques ne soient plus présents dans les sécrétions du nez et de la bouche.

Elle persiste jusqu'à 24 heures après le début du traitement antibiotique.



Tableau clinique :

La méningococcie invasive se manifeste habituellement sous forme de méningite (fièvre, céphalées intenses, nausées, vomissements, raideur de la nuque, rash pétéchiol) et/ou de septicémie, bien que d'autres manifestations puissent être observées. La maladie invasive peut évoluer rapidement jusqu'au purpura fulminans, à l'état de choc et au décès.



Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé

Maladie invasive avec confirmation en laboratoire de l'infection :

- isolement bactériologique ou PCR positive de *N. meningitidis* dans un prélèvement normalement stérile (sang, liquide céphalorachidien, liquide articulaire, liquide pleural, péritonéal, péricardique) ou à partir d'une lésion purpurique

ou

- mise en évidence de l'antigène soluble *N. meningitidis* dans le liquide céphalorachidien, le sang ou les urines.

Cas probable

Présence d'un purpura fulminans (purpura dont les éléments s'étendent rapidement en taille et en nombre, avec au moins un élément nécrotique ou ecchymotique de plus de 3 mm de diamètre associé à un syndrome infectieux sévère non attribué à une autre étiologie) ou pétéchiol en l'absence d'une culture sanguine positive et sans autre cause apparente.

ou

Présence de diplocoque Gram négatif à l'examen microscopique du LCR avec LCR évocateur de méningite bactérienne purulente (à l'exclusion de l'isolement d'une autre bactérie).

INFECTIONS NOSOCOMIALES

ET INFECTIONS ASSOCIEES AUX SOINS



Il s'agit d'infections à germes variés, en rapport avec la prise en charge médicale d'une personne malade ou non.

Types d'infections selon le mode transmission :

Infection d'origine « endogène » :

le malade s'infecte avec ses propres micro-organismes, à la faveur d'un acte invasif et/ou en raison d'une fragilité particulière.

Infection d'origine « exogène » :

les micro-organismes ont pour origine les autres malades (transmission croisée entre malades ou par les mains ou matériels des personnels), les personnels ou la contamination de l'environnement hospitalier (eau, air, équipements, alimentation...).

Facteurs favorisants :

Situation médicale du patient qui dépend de :

- son âge et de sa pathologie (personnes âgées, immunodéprimés, nouveau-nés en particulier prématurés, polytraumatisés, grands brûlés),
- certains traitements (antibiotiques, immunosuppresseurs),
- la réalisation d'actes invasifs nécessaires au traitement (sondage urinaire, pose d'un cathéter, ventilation artificielle, intervention chirurgicales, ...).

Critères de signalement et de notification :

Infection associée aux soins (IAS) :

Infection qui survient au cours ou au décours d'une prise en charge (diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive ou éducative) d'un patient, et qui n'était pas présente ni en incubation au début de la prise en charge. Lorsque l'état infectieux au début de la prise en charge n'est pas connu précisément, un délai d'au moins 48 heures ou un délai supérieur à la période d'incubation est couramment accepté pour définir une IAS. Pour les infections du site opératoire, on considère habituellement comme associées aux soins les infections survenant dans les 30 jours suivant l'intervention, ou s'il y a mise en place d'un implant, d'une prothèse ou d'un matériel prothétique dans l'année qui suit l'intervention. Le critère principal d'une IAS est constitué par la délivrance d'un acte ou d'une prise en charge de soins au sens large par un professionnel de santé ou le patient ou son entourage, encadrés par un professionnel de santé.

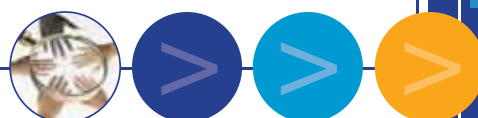
Aucune distinction n'est faite quant au lieu où est réalisée la prise en charge ou la délivrance de soins. Les IAS concernent les patients, malades ou non, mais également les professionnels et les visiteurs.

Infection nosocomiale (IN) :

Infection contractée dans un établissement de santé.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

- 1) Notification à la DASS-NC et signalement au CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales) de l'établissement de soins.
- 2) Analyse de l'évènement par le praticien de l'équipe opérationnelle du CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales).
- 3) Mise en place des mesures correctrices.



INFECTION PAR LE VIH ET SIDA

Les infections à VIH sont dues à un rétrovirus (VIH1 et VIH2) du genre des lentivirus caractérisé par une longue période d'incubation. Il infecte l'homme et le conduit à plus ou moins long terme au syndrome d'immunodéficience acquise qui le rend vulnérable à de multiples infections opportunistes.



Réservoir :

Humain.



Transmission :

Par les fluides organiques (sang, sécrétions vaginales, sperme ou lait maternel) d'où les modes de transmission les plus fréquents : rapports sexuels non protégés, partage de matériel contaminé lors de toxicomanie par injection, transfusions sanguines, accidents d'exposition aux liquides biologiques des personnels de santé, transmission mère-enfant durant la grossesse, l'accouchement et lors de l'allaitement.



Incubation :

La primo-infection survient 2 à 8 semaines après la contamination d'un patient (en moyenne 15 jours après la contamination).



Contagiosité :

Elle est présumée commencer avec le début de l'apparition des signes et le rester toute la vie. Elle serait maximale au cours de la primo-infection et lors du passage au stade sida.



Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé

Toute sérologie VIH positive confirmée (selon la réglementation en vigueur), pour la première fois en Nouvelle-Calédonie dans un laboratoire, même si le second prélèvement nécessaire à la validation de la séropositivité n'a pu être obtenu.



Tableau clinique :

Primo-infection

Elle s'accompagne de signes dans plus de la moitié des cas (fièvre, douleurs musculaires et articulaires, adénopathies, éruptions cutanées fugaces, douleurs abdominales, diarrhée, dysphagie douloureuse, méningite, etc...), qui disparaîtront en quelques semaines.

En général, ces signes conduisent le patient à consulter. Il est important alors de l'interroger sur les situations à risque vécues récemment ou d'évaluer ses pratiques sexuelles, ses partenaires, ses éventuelles pratiques d'usage de drogue par voie intraveineuse.

En cas de besoin, le médecin référent VIH pour la Nouvelle-Calédonie peut être contacté dans le service de médecine interne au Centre Hospitalier Territorial.

La forme asymptomatique

Elle peut durer plusieurs années.

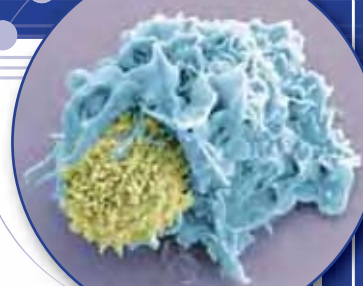
Le syndrome des adénopathies persistantes : ganglions d'apparition progressive, évoluant depuis plus de 3 mois dans deux aires non contigües.

Les manifestations du sida

Le délai d'apparition est variable selon le type du virus, les groupes à risque, la dose contaminante, le mode de transmission, la réponse de l'hôte, la fréquence d'exposition.

On observe des manifestations pulmonaires (pneumopathies), neurologiques (infection opportunistes comme la toxoplasmose cérébrale, la méningite à *cryptocoques*...), digestives (candidoses, *cryptosporidies*, *cytomégalovirus*, *Mycobacterium avium*, sarcome de Kaposi...), dermatologiques (maladie de Kaposi, autres infections virales...) et autres manifestations (oculaires, hématologiques, cardiaques ...)

INFECTION PAR LE VIH ET SIDA



Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Notification anonymisée à la DASS-NC des cas confirmés.

Dépistage :

Le dépistage ne peut être fait qu'à la demande de la personne ou avec son accord s'il lui est proposé. Il s'agit d'un acte de biologie médicale confidentiel, protégé par le secret médical et qui doit s'accompagner d'écoute, de dialogue et de conseils.

Lors de la consultation, le rôle du médecin est d'analyser la situation avec le patient puis, si nécessaire, de prescrire des tests diagnostiques adaptés. En effet, une consultation de dépistage n'aboutit pas automatiquement à la réalisation d'un test.

Les objectifs de la consultation de dépistage sont de :

- permettre au consultant de connaître son statut sérologique ;
- déterminer s'il est utile de lui proposer une prophylaxie antirétrovirale d'urgence, en fonction de la date et du niveau de risque pris ;
- discuter avec lui de ce qui a fait obstacle à la prévention lors de la prise de risque et de la façon dont il pourrait améliorer sa protection dans l'avenir ;
- aider le consultant à envisager les différents types de résultats du test.

Si le patient désire garder l'anonymat, il peut solliciter une consultation de dépistage anonyme et gratuite (CDAG) du VIH sida, auprès des professionnels de santé agréés pour cette activité. La liste des personnes agréées est fixée par arrêté et est disponible sur le site de la DASS-NC.

Situations où le test est systématiquement proposé :

- à toute femme enceinte ;
- aux futurs époux, dans le cadre de la consultation prénuptiale.

Situations où le test est obligatoire :

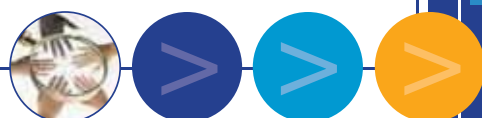
Un test sera systématiquement pratiqué pour tous les dons de sang, d'organes, de sperme et de lait.

Si le test est accepté, la prise de sang est réalisée.

Les résultats sont remis quelques jours après au patient, à qui on explique leur signification :

- seul un test négatif 3 mois après une prise de risque permet de lever le doute quant à une éventuelle contamination.
- un test douteux ou positif doit être contrôlé par Elisa et Western Blot.

Les tests permettent de déceler le plus souvent la présence du virus dans l'organisme à partir du 15^{ème} jour après la contamination ; le médecin proposera un traitement ou une surveillance adaptés.



LEGIONELLOSE

Legionella pneumophila

La légionellose est une infection due à *Legionella*, bactérie identifiée en 1976 lors de l'épidémie de pneumopathie survenue à Philadelphie. Elle est responsable de pneumonies parfois mortelles, en particulier chez les sujets âgés ou immunodéprimés.



Réservoir :

Bactérie largement répandue dans la nature, notamment dans les milieux hydriques (eau des ruisseaux ou des étangs, sol et rives). On la retrouve dans des réservoirs artificiels : réseaux d'eau chaude, systèmes de climatisation « humides » (tours de refroidissement ou condenseurs à évaporation des systèmes de climatisation), sources de nébulisats (thermes, fontaines décoratives, nébulisateurs, bains à remous, balnéothérapie, aérosols...).



Transmission :

Aérienne par inhalation d'eau contaminée diffusée en aérosol.



Incubation :

2 à 10 jours (5 à 6 jours le plus souvent).



Contagiosité :

Pas de transmission de personne à personne.



Tableau clinique :

La légionellose se traduit par un état grippal fébrile et une toux initialement non productive.

Des signes extra-pulmonaires peuvent être observés chez certains patients :

Douleurs musculaires (myalgies), anorexie, troubles digestifs (douleurs abdominales, diarrhée), neurologiques (céphalées, troubles neuropsychiques et de la vigilance).

L'état grippal s'aggrave rapidement et fait place à une pneumopathie sévère. Elle est à début rapide, hautement fébrile (39-40 °C) avec dyspnée et parfois dissociation du pouls.



Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé

- isolement de *Legionella spp.* dans un prélèvement clinique (sécrétions respiratoires, tissus pulmonaires, liquide pleural ou autres liquides normalement stériles),

ou

- augmentation du titre d'anticorps dirigés contre *Legionella pneumophila* (x4) avec un 2^{ème} titre minimum de 128,

ou

- détection du sérotype 1 de *L. pneumophila* dans les sécrétions respiratoires, les tissus pulmonaires ou le liquide pleural par épreuve d'immunofluorescence directe,

ou

- détection d'antigène du sérotype 1 de *L. pneumophila* dans l'urine par dosage radio-immunologique ou immunoenzymatique (antigène soluble urinaire).

Cas probable

Titre d'anticorps élevé (> 256).

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Signalement sans délai à la DASS-NC des cas confirmés et probables. Notification des cas confirmés et probables.

2) Isolement : aucun.

3) Désinfection en cours de maladie : aucune.

4) Quarantaine : aucune.

5) Traitement des sujets-contacts : aucun.

6) Investigation des sujets-contacts : recherche des cas additionnels attribuables à une infection provenant d'une source commune de l'environnement.

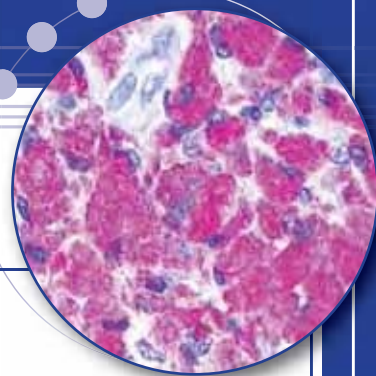
7) Traitement spécifique : fluoroquinolones, macrolides/kétolide/azalide (mais l'azithromycine n'a pas l'AMM dans cette indication), rifampicine (qui ne doit pas être utilisé en monothérapie).

8) Prévention épidémique : recherche des sources d'infection dans l'environnement (tours de refroidissement, approvisionnement en eau chaude, chauffage) et mise en place des mesures correctives.



LEPRE maladie de Hansen

Mycobacterium leprae



La lèpre ou maladie de Hansen, est une infection due à *Mycobacterium leprae* touchant la peau et les nerfs périphériques. Elle n'engage pas directement le pronostic vital. Sa gravité, chez les patients non traités ou trop tardivement, tient à la possibilité d'atteintes nerveuses responsables d'invalidités.



Réservoir :

L'homme est le seul réservoir.



Transmission :

Par contacts étroits et prolongés avec un malade par les sécrétions nasales des malades lépromateux non traités. Les bacilles demeurent viables pendant au moins 7 jours dans les sécrétions nasales séchées.



Incubation :

De quelques mois à plusieurs années.

4 ans en moyenne pour la lèpre tuberculoïde et 8 ans pour la lèpre lépromateuse.



Contagiosité :

L'infectiosité disparaît en moins de 3 mois de traitement régulier et continu.



Tableau clinique :

La maladie clinique se caractérise par une atteinte principalement de la peau ainsi que des nerfs périphériques et des muqueuses des voies respiratoires supérieures. Les formes cliniques de la maladie de Hansen représentent tout un spectre de signes témoignant de la réponse immunitaire à *Mycobacterium leprae*.

Les manifestations suivantes sont caractéristiques des principales formes de la maladie :

Tuberculoïde : présence d'une ou de plusieurs macules hypochromiques, hyposensibles, à bords nets parfois infiltrés ou de grands placards infiltrés en relief ; on peut également observer une hypertrophie ou un épaissement des nerfs périphériques (cubital, médian, sciatique poplitée externe, tibial postérieur, plexus cervical superficiel) avec une association de troubles sensitifs dans les territoires innervés.

Lépromateuse : présence d'un certain nombre de macules hypochromiques de petites tailles à contours flous qui évoluent en papules ou nodules érythémateux ou d'une infiltration du visage, des mains et des pieds accompagnée de lésions bilatérales et symétriques qui évoluent jusqu'à l'épaississement de la peau. L'atteinte nerveuse est souvent bilatérale, diffuse et symétrique, plus discrète au départ que dans les formes tuberculoïdes, elle associe à des degrés variables, une hypertrophie des nerfs périphériques, des déficits sensitifs et/ou moteurs.

Borderline (interpolaire) : lésions cutanées caractéristiques à la fois des formes tuberculoïdes et lépromateuses.

Indéterminée : lésions précoces, habituellement macules hypopigmentées, sans caractéristiques tuberculoïdes ou lépromateuses patentes.



Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé

Maladie clinique avec confirmation histopathologique (infiltrats granulomateux chroniques dans les nerfs périphériques ou empiétant sur ceux-ci) dans une pièce de biopsie et pour les formes multibacillaires :

- mise en évidence dans les formes lépromateuses ou interpolaires de bacilles acido-alcool-résistants au niveau des muqueuses et/ou des lobes des oreilles.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Notification à la DASS-NC des cas confirmés.

2) Isolement : aucun.

3) Quarantaine : aucune.

4) Investigation des sujets-contacts : examen initial des personnes vivant en contact étroit, familial ou autre, avec le patient est justifié.

5) Traitement des sujets-contacts : aucun.

6) Traitement spécifique mis en place par le service de dermatologie du Centre Hospitalier Territorial : chimiothérapie combinée.

LEPTOSPIROSE

Leptospira interrogans

Les leptospiroses sont des zoonoses à répartition mondiale, caractérisées par l'étendue du réservoir animal, une forte incidence en milieu tropical, un grand polymorphisme d'expression clinique. Elles sont dues à des bactéries spiralées, hélicoïdales, mobiles. Le genre *leptospira* comprend 2 espèces : *L. biflexa* : saprophyte et *L. interrogans*, pathogène pour l'homme. La gravité de cette maladie tient aux atteintes hépatiques, rénales.



Réservoir :

Animal sauvage (rats, mulots, campagnols, cerfs...) et domestique (chiens, chevaux, bovins, ovins, porcs).



Transmission :

Pénétration de la peau, surtout s'il y a abrasion ou excoriation des muqueuses (conjonctive, voies aériennes ou digestives) par de l'eau, de la terre humide, ou de la végétation contaminée par l'urine d'animaux infectés. Transmission directe par contact animal peu fréquente.



Incubation :

2 à 21 jours, en moyenne 10 jours.



Contagiosité :

Rare transmission directe de personne à personne. Les leptospires peuvent être excrétées pendant au moins 1 mois après la maladie aiguë.



Tableau clinique :

Après l'incubation, le début brutal est suivi d'une évolution biphasique : septicémique puis immunologique.

La forme anictérique pseudo-grippale associe la fièvre élevée, des céphalées, myalgies, arthralgies. Le tableau est complété parfois par une injection conjonctivale ou un exanthème morbiliforme, des signes méningés, une uvéite.

La forme ictérique pluriviscérale apparaît si le patient n'est pas traité à temps, au 3^{ème} jour du syndrome fébrile et algique.

On observe une aggravation de la maladie avec des manifestations hépatiques (survenue d'un ictère, d'une insuffisance hépatique), rénales (insuffisance rénale), hémorragiques (hémorragies cutanéomuqueuses ou viscérales), neurologiques, cardiovasculaires (myocardite, péricardite), pulmonaires (douleurs thoraciques, hémoptysies, syndrome de détresse respiratoire).



Critères de signalement et de notification :

Tableau clinique évocateur et cas confirmé

Mise en évidence de la bactérie à la culture, ou de son génome (PCR) sur un échantillon précoce, ou variation nette du titre du test de micro-agglutination (MAT) sur 2 prélèvements itératifs (séroconversion vraie ou séroascension) pour un sérovar pathogène.

Cas probable

Contexte épidémiologique évocateur et avec un titre MAT > 1/400^{ème} pour un sérovar pathogène.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Notification à la DASS-NC des cas probables et confirmés.

2) Isolement : précautions dans la manipulation du sang et des liquides organiques.

3) Désinfection : en cours de maladie des objets et du linge souillés par l'urine.

4) Quarantaine : aucune.

5) Traitement des sujets-contacts : aucun.

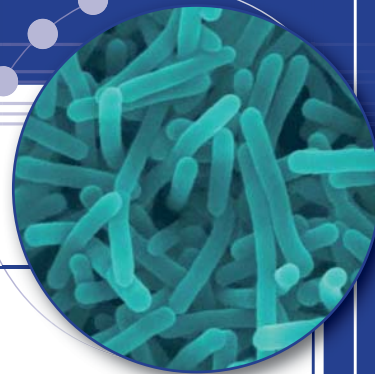
6) Investigation des sujets-contacts : enquête sur les contacts avec les animaux infectés ou sur les baignades dans les eaux contaminées.

7) Traitement spécifique : antibiothérapie d'autant plus efficace qu'elle est précoce (*doxycycline*, *amoxicilline* ou *ceftriazone*).

8) Prévention des épidémies : chercher la source de l'infection, la décontaminer ou l'éliminer. Dératissage. Gestion des déchets. Eviter les plaies en contact avec l'eau, les protéger. Se protéger (gants, bottes...).

LISTERIOSE

Listeria monocytogenes



La listériose est une infection rare mais grave causée par la bactérie Gram positif *Listeria monocytogenes*. Elle touche de préférence les sujets dont le système immunitaire est altéré ou immature.



Réservoir :

Le milieu extérieur (sols, eaux, plantes, ensilage) constitue le réservoir principal.



Transmission :

La contamination la plus fréquente est intestinale et a pour origine l'ingestion d'aliments contaminés par *L. monocytogenes* (fromages, laitages, charcuteries) par colonisation interne des aliments, mais également à partir des surfaces et des ustensiles ménagers.

Elle peut exceptionnellement se faire par contact direct avec un animal contaminé. Chez les nouveau-nés par la mère au fœtus in utéro ou durant l'accouchement.

De par son caractère ubiquitaire [*Listeria* est largement répandue dans la nature (eau, sol, végétaux)] et ses caractéristiques physico-chimiques, cette bactérie a la capacité de coloniser les sites de fabrication des aliments. Sa température optimale de croissance se situe entre 20 et 37°C, elle est sensible à la chaleur, mais **elle peut se développer aux températures de réfrigération.**

Sa dissémination est donc favorisée par l'allongement de la chaîne du froid (entrepôts frigorifiques industriels, réfrigérateurs ménagers).



Incubation :

De quelques jours à plus de 2 mois.



Contagiosité :

Les mères des nouveau-nés infectés rejettent parfois l'agent infectieux dans les sécrétions vaginales ou l'urine pendant 7 à 10 jours après l'accouchement. La contagiosité de personne à personne est mal connue.



Tableau clinique :

Maladie se manifestant le plus souvent chez les sujets dont le système immunitaire est altéré ou immature : immunodéprimés (par cancer, maladies hépatiques, transplantés, dialysés), les femmes enceintes, les nouveau-nés et les personnes âgées.

Les symptômes sont peu spécifiques.

Ils sont **chez l'adulte**, en particulier immunodéprimé, soit d'ordre neuro-méningés (méningite ; méningo-encéphalite : méningite avec atteinte du tronc cérébral : paralysie des nerfs crâniens ; rhombencéphalite isolée avec paralysie multiple des nerfs crâniens ; abcès cérébral hémisphérique), soit limités à une fièvre isolée lors de la bactériémie.

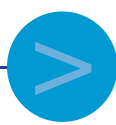
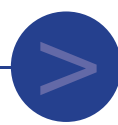
Chez la femme enceinte, cette infection est en général sans conséquence ; l'infection peut passer inaperçue ou se réduire à un pic fébrile ou à **un épisode pseudo-grippal.**

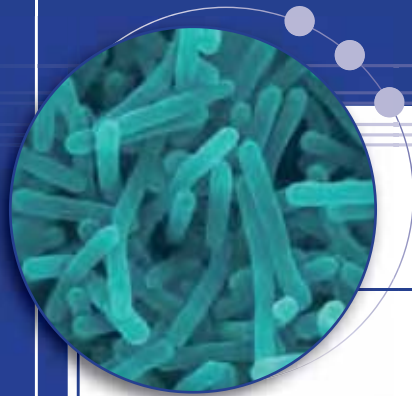
Elle peut être totalement latente, ne se révélant que par ses conséquences obstétricales.

En l'absence de traitement les conséquences sont redoutables pour le fœtus :

- risque d'avortement précoce au cours du 1er trimestre et surtout au cours du second trimestre de grossesse,
- accouchement prématuré.

Chez le nouveau-né, on observe soit une forme précoce avec un état septicémique sévère et atteinte multiviscérale, soit une forme tardive (3 semaines après un accouchement normal) à type de méningite aiguë.





LISTERIOSE

Listeria monocytogenes

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Signalement sans délai à la DASS-NC des cas confirmés et notification des cas confirmés.

Prévenir les services vétérinaires.

2) Isolement : précautions liées au risque oro-fécal.

3) Désinfection en cours de maladie : aucune.

4) Quarantaine : aucune.

5) Traitement des sujets-contacts : aucun.

6) Investigation des sujets-contacts et recherche de la source d'infection, en particulier alimentaire.

7) Traitement spécifique : pénicilline ou ampicilline.

8) Prévention du risque épidémique : rechercher la source commune d'infection, empêcher toute exposition subséquente à cette source.

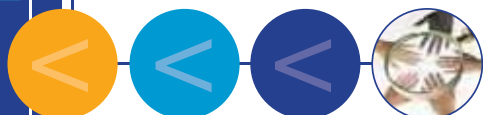
9) Prévention pour les personnes à risque (femmes enceintes et sujets immunodéprimés) : éviter la consommation des aliments les plus fréquemment contaminés, respecter les règles d'hygiène lors de la manipulation et la préparation des aliments.



Critères de signalement et de notification :

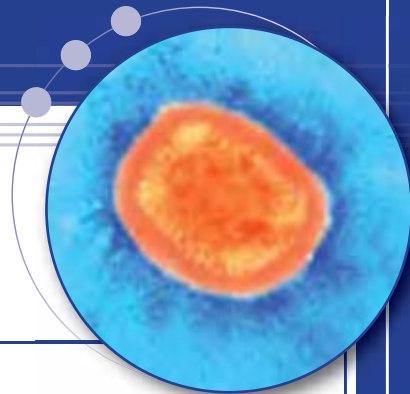
Cas confirmé

Isolement de *Listeria monocytogenes* dans un prélèvement biologique (sang, LCR, liquide amniotique, placenta et chez le nouveau-né : méconium, liquide gastrique, conduit auditif...).



ORTHOPOXVIROSES dont la VARIOLE

virus de la variole :
Orthopoxvirus de la famille des Poxviridae



Les orthopoxviroses sont des infections dues à des virus du genre orthopoxvirus. Parmi eux, le virus de la vaccine (à partir duquel est élaboré le vaccin antivariolique), le monkeypox, le cowpox et potentiellement le camelpox sont responsables de zoonoses et n'infectent l'homme qu'accidentellement. A l'inverse, le virus de la variole entraîne une maladie strictement humaine. Les orthopoxvirus se caractérisent par un génome de grande taille à ADN. Le dernier cas de variole dans le monde a été diagnostiqué en 1977, et la maladie a été déclarée éradiquée par l'OMS en 1980. Ce virus fait partie de la liste des armes biologiques potentielles.



Réservoir :

Avant l'éradication de la maladie, l'homme, maintenant quelques laboratoires.



Transmission :

Par voie aérienne directe à partir de gouttelettes émises depuis des lésions rhinopharyngées de personnes infectées. Elle est aussi possible à partir des lésions cutanées, par contact direct, ou indirectement par des objets contaminés.



Incubation :

12 à 14 jours en moyenne (extrêmes de 7 à 17 jours).



Contagiosité :

Dès les premiers signes et jusqu'à la disparition de toutes les croûtes.



Tableau clinique :

La maladie clinique est caractérisée par l'apparition brutale au cours de la phase d'invasion d'une fièvre élevée, avec céphalées, rachialgies, prostration.

L'éruption débute ensuite au visage, aux membres supérieurs, puis au tronc et évolue en une seule poussée centrifuge, se généralisant en 24 à 36 heures.

Elle touche la paume des mains et la plante des pieds.

Dans une région anatomique toutes les lésions sont au même stade.

Les lésions (entre 5 et 10 mm de diamètre) évoluent en 4 phases : macules, papules, vésicules (dures, enchâssées dans le derme), pustules. Les croûtes commencent à se former au 8 - 9^{ème} jour de l'éruption et la chute complète des croûtes s'observe 21 jours après le début des symptômes.

Le diagnostic différentiel principal de la variole est celui de la varicelle et des autres orthopoxviroses.



Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé

Tableau clinique et confirmation en laboratoire de l'infection :

- isolement du virus de la variole à partir d'un échantillon clinique approprié dans un laboratoire spécialisé,

ou

- résultat positif à la PCR pour le virus de la variole dans un laboratoire spécialisé,

ou

- identification du virus de la variole dans un échantillon clinique approprié par microscopie électronique à coloration négative dans un laboratoire spécialisé.

Cas probable

Maladie clinique chez une personne qui présente un lien épidémiologique avec un cas confirmé en laboratoire.

Cas suspect

Maladie clinique chez une personne qui ne présente pas de lien épidémiologique avec un cas confirmé en laboratoire ou avec un cas probable de variole,

ou

lésion atypique que l'on sait associée au virus de la variole chez une personne qui présente un lien épidémiologique avec un cas confirmé en laboratoire ou avec un cas probable.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Signalement sans délai à la DASS-NC des cas suspects, probables, confirmés. Notification des cas probables et confirmés.

2) Isolement : des malades avec hospitalisation dans un service spécialisé, isolement strict jusqu'à la disparition complète des croûtes.

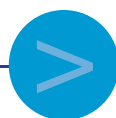
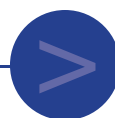
3) Décontamination en cours de maladie : les sécrétions buccales et nasales doivent être brûlées. Stérilisation de la literie et des autres tissus. Désinfection terminale par fumigation, vaporisation ...

4) Quarantaine : toute personne vivant dans la même maison que le malade ou qui a été en contact direct avec lui doit être vaccinée et placée sous surveillance quotidienne pendant 3 semaines. Dès l'apparition d'un signe, isolement strict.

5) Traitement des sujets-contacts : immunisation le plus rapidement possible (à réaliser au maximum dans les 4 jours après le contact).

6) Investigation : recherche de la source d'infection.

7) Traitement spécifique : aucun.





PALUDISME

Plasmodium falciparum, vivax, ovale, malariae

Le paludisme est une infection parasitaire due à un protozoaire de la classe des sporozoaires appartenant au genre *Plasmodium*, transmise par la piqûre de moustiques du genre *Anophèle*. Elle reste une des plus fréquentes maladies fébriles d'importation contractées lors de séjours dans les pays tropicaux. La maladie est grave en raison d'une létalité potentielle lorsque *Plasmodium falciparum* en est la cause. De plus cette espèce plasmodiale présente une chimiorésistance croissante.

Quatre espèces sont les agents du paludisme humain :

P. falciparum : le plus répandu dans les zones tropicales et intertropicales ; sa longévité est habituellement inférieure à 2 mois mais peut dépasser ce délai et atteindre une année.

P. vivax : déborde ces régions pour intéresser aussi des zones à climat plus tempéré ; il est très rare en Afrique centrale et de l'Ouest. Sa durée de vie peut atteindre 3 ans.

P. ovale : de longévité similaire à *P. vivax*, retrouvé essentiellement en Afrique intertropicale, mais plus rare.

P. malariae : localisé sous forme de foyers dans toutes les régions d'endémie palustre. Sa longévité peut atteindre plusieurs dizaines d'années.



Réservoir :

Strictement humain.



Transmission :

Du sujet infecté avec ou sans signes cliniques, au sujet réceptif par la piqûre indolore d'un moustique infectieux vecteur, anophèle femelle, le soir et surtout la nuit.

Transmission par voie placentaire possible.



Incubation :

7 jours minimum après la piqûre infectante, et dans un délai inférieur à 2 mois pour le *P. falciparum*. Parfois plusieurs mois ou années pour le *P. vivax*, le *P. ovale* et le *P. malariae*.



Contagiosité :

De l'homme infecté au moustique : aussi longtemps qu'il y a des gamétocytes infectieux dans le sang du malade.



Tableau clinique :

Forme commune (accès palustre simple) :

les signes et symptômes sont variables, cependant, la plupart des patients présentent une fièvre, un syndrome pseudo-grippal avec des frissons, associé à un syndrome algique (céphalées, myalgies, arthralgies), à des troubles digestifs (nausées, vomissements, douleurs abdominales et diarrhée). Ce tableau peut se compliquer d'un ictère, d'une hypoglycémie, d'une insuffisance rénale, d'un œdème pulmonaire ou d'une défaillance cardiaque. Non reconnue ni traitée, cette forme évolue vers des accès périodiques, quelle que soit l'espèce plasmodiale en cause, ou vers l'aggravation d'emblée voire le coma si le *P. falciparum* en est responsable.

Autres formes cliniques : accès palustre périodique, paludisme viscéral évolutif (*P. falciparum* et *vivax*), paludisme grave.

Complications : accès pernicieux (neuropaludisme) fièvre bilieuse hémoglobinurique en cas d'infection par *P. falciparum*, néphrite quartane avec *P. malariae*.

Conduite à tenir concernant le malade,

les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Signalement sans délai à la DASS-NC des cas confirmés et notification des cas confirmés.

2) Isolement : pour les malades hospitalisés, précautions relatives au sang. Les malades devraient passer la nuit dans des locaux équipés de moustiquaires, en cas de présence d'anophèle.

3) Traitement spécifique et spécialisé en tenant compte de la résistance ou non à la chloroquine.

4) Prévention pour tout voyageur en zone impaludée : protection contre les piqûres d'anophèle, chimioprophylaxie en fonction du lieu de séjour, de l'âge du voyageur, de la durée de séjour, des contre-indications éventuelles, de la tolérance, de l'efficacité sur les souches résistantes.



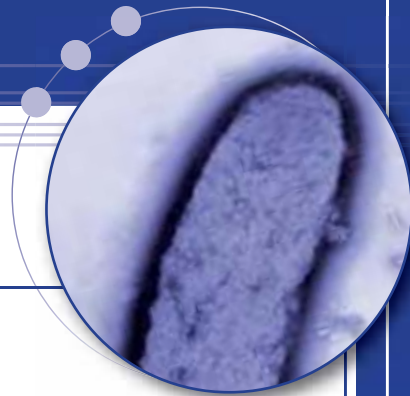
Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé

Tableau clinique évocateur de paludisme associé à la présence de *Plasmodium* au frottis ou à la goutte épaisse et antécédent de séjour en zone d'endémie palustre.

PESTE

Yersinia pestis



Zoonose des rongeurs, la peste est une infection bactérienne due à un coccobacille Gram négatif : Yersinia pestis (bacille de Yersin), transmis par la piqûre d'une puce. Elle a donné lieu à de grandes pandémies historiques, des foyers sauvages persistent. Utilisée comme arme biologique, cette bactérie pourrait être dispersée par aérosol et serait à l'origine d'une forme particulière : la peste pulmonaire, très contagieuse par voie respiratoire et mortelle.



Réservoir :

Les petits rongeurs sauvages ou domestiques, leurs puces spécifiques et leur environnement (sol des terriers) sont le réservoir naturel. L'introduction des bacilles dans le cycle urbain (rats, puces du rat, homme) est à l'origine des épidémies urbaines.



Transmission :

L'homme est contaminé par piqûre, lors du repas sanguin d'une puce infectée. La transmission aux humains peut avoir lieu suite à leur intrusion dans le cycle zoonotique (cycle sylvanique ou rural) pendant ou après une épizootie ou par l'entrée des rongeurs et de leurs puces infectées dans l'habitat de l'homme. Possibilité aussi de contamination par manipulation de tissus d'animaux infectés. Les puces demeurent infectées pendant des mois.



Incubation :

5 à 6 jours (forme bubonique) ; quelques heures à 2 jours (forme pulmonaire).



Contagiosité :

La peste pulmonaire est très contagieuse en raison de la transmission du bacille par voie aérienne (gouttelettes de Pflügge). Le patient reste contagieux jusqu'à 72 heures après la mise en route d'un traitement antibiotique efficace.



Tableau clinique :

Peste bubonique : début brutal, frissons, fièvre élevée, malaises, vertiges, tableau toxique sévère (pâleur, traits tirés, polypnée, troubles de la conscience) avec diarrhée et vomissements. Tâche noire persistante au point d'inoculation sur peau claire. Bubon : adénite le plus souvent inguinale, parfois crurale, axillaire ou cervicale avec rougeur et œdème péri-ganglionnaire généralement très douloureux.

Peste pulmonaire primitive : début brutal, puis s'installe très rapidement dans un contexte toxi-infectieux, un tableau de pneumonie aiguë dyspnéisante avec expectoration hémoptoïque puis sanglante. L'évolution est rapidement fatale en 24 à 72 heures en l'absence de traitement précoce (< 24 heures).

Ces deux formes peuvent se compliquer de septicémie.



Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé

Maladie clinique et confirmation dans un laboratoire spécialisé de l'infection :

- isolement de *Yersinia pestis* dans les liquides organiques

ou

- multiplication d'au moins 4 fois du titre des anticorps sériques dirigés contre l'antigène F1 (fraction 1) de *Y. pestis*

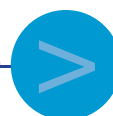
ou

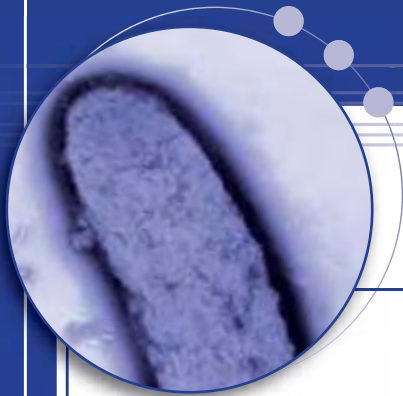
- mise en évidence de l'antigène ou du génome par une autre technique de laboratoire reconnue.

Cas probable

En l'absence de confirmation microbiologique

- forme bubonique,
- forme pulmonaire avec notion de contact avec un cas pulmonaire confirmé.





PESTE

Yersinia pestis

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Signalement sans délai à la DASS-NC des cas probables, confirmés et notification des cas confirmés. Investigation pour déterminer l'origine (malveillante ou non) de la maladie.

2) Isolement : hospitalisation dans un service spécialisé. Débarrasser le malade de ses vêtements et de ses bagages, des puces au moyen d'un insecticide d'efficacité prouvée contre les puces locales et sans danger pour les humains.

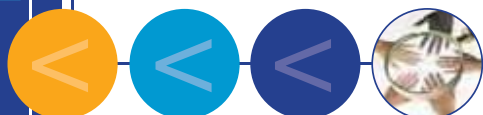
3) Quarantaine : pour ceux qui ont été en contact proche (même logement) ou face à face (moins de 2 mètres) avec des malades atteints de peste pulmonaire. Effectuer une chimioprophylaxie et une surveillance attentive pendant 7 jours ; les personnes qui refusent la chimioprophylaxie doivent être isolées strictement pendant 7 jours.

4) Traitement des sujets-contacts :

- en cas de contact avec un cas de peste bubonique : désinfection avec insecticide approprié ; chimioprophylaxie pour les contacts étroits en cas d'épidémie.
 - en cas de contact avec un cas de peste pneumonique, chimioprophylaxie pour tous les contacts.
- Désinsectisation et lutte contre les rats dans tous les types de cas.

5) Traitement de référence : fluoroquinolones, streptomycine, tétracyclines, chloramphénicol, sulfamides.

6) Mesures de prévention des épidémies : lutte contre les rats infectés dans les ports (entonnoirs métalliques sur aussières, surveillance de la mortalité murine).



POLIOMYELITE ANTERIEURE AIGUE

Poliovirus type 1,2,3

La poliomyélite antérieure aiguë (PAA) est une infection virale aiguë, contagieuse, consécutive à l'invasion du tractus gastro-intestinal par un poliovirus.

Ce virus appartient au genre des Entérovirus.

(Trois types existent : 1, 2 et 3).

Il présente une grande affinité pour le système nerveux central, avec risque de destruction des corps cellulaires des neurones moteurs au niveau de la corne antérieure de la moelle épinière. Extrêmement stable, il peut demeurer viable dans l'environnement pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois.



Réservoir :

Strictement humain.



Transmission :

Interhumaine, soit directe essentiellement manuportée (oro-fécale) ou respiratoire, soit indirecte par l'intermédiaire de l'eau ou d'aliments contaminés.



Incubation :

Quelques jours à 1 mois (3 à 21 jours en moyenne).



Contagiosité :

Maximale dans un intervalle de 7 à 10 jours avant et après le début des signes (sécrétions gorge, selles).



Tableau clinique :

Forme paralytique commune :

la période d'invasion, durant de 3 à 6 jours, se traduit par un état infectieux fébrile, en apparence banal avec une pharyngite, des troubles digestifs. Certains signes attirent l'attention : myalgies, rachialgies, troubles sphinctériens à type de rétention d'urine et surtout signes méningés. La période d'état est caractérisée par des paralysies flasques d'installation rapide (48 heures), asymétriques, touchant d'emblée tous les muscles qu'elles doivent atteindre, avec hypotonie musculaire, abolition des ROT, RCP en flexion et absence de trouble de la sensibilité objective.

Autres formes cliniques : respiratoires (pronostic vital en jeu), fébriles pseudo-grippales, méningées, encéphalitiques, paralysie faciale isolée, myopéricardites isolées.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Signalement sans délai à la DASS-NC des cas suspects et confirmés et notification des cas confirmés.

2) Isolement : hospitalisation avec mesures d'hygiène habituelles dans le cadre de maladies à transmission oro-fécale ou respiratoire.

3) Désinfection en cours de maladie : des sécrétions de la gorge, des selles, des urines (sauf en cas d'égout) et des objets souillés. Nettoyage terminal.

4) Quarantaine : aucune

5) Traitement des sujets-contacts : mise à jour de la vaccination.

6) Investigation des sujets-contacts : recherche attentive des personnes malades, en particulier des enfants et des personnes non vaccinées.

7) Traitement spécifique : aucun, symptomatique.



Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé

Au moins 1 des 2 critères suivants :

- tableau clinique de poliomyélite aiguë confirmée biologiquement (isolement du virus par culture ; PCR ; sérologie),
ou
- isolement d'un poliovirus sauvage ou dérivé d'une souche vaccinale, même en l'absence de signe clinique.

Cas suspect

- Maladie clinique chez une personne en attendant la confirmation biologique.

RAGE HUMAINE

virus de la rage

La rage est une zoonose des vertébrés à sang chaud, accidentellement transmise à l'homme, et touchant le système nerveux central. Elle est mortelle une fois déclarée. L'agent responsable est un rhabdovirus, du genre *Lyssavirus*. Hors d'un organisme infecté, ce virus est fragile.



Réservoir :

Animaux sauvages et domestiques de la race des canidés, y compris le chien, le renard, le coyote, le loup et le chacal, le chat, la mouffette, le raton-laveur, la mangouste et autres mammifères capables de mordre.



Transmission :

Introduction du virus par la salive d'un animal infecté au cours d'une morsure, ou sur une excoriation cutanée récente. Le virus ne traverse pas la peau saine. L'inoculation par voie muqueuse est possible par léchage. La manipulation d'animaux morts est dangereuse. Le virus gardant sa virulence dans le cadavre pendant un temps plus ou moins long.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Signalement à la DASS-NC sans délai des cas suspects et confirmés et notification des cas confirmés.

2) Isolement : hospitalisation en service spécialisé de soins intensifs, protection contre les contacts avec les sécrétions du nez et de la gorge pendant la maladie. Désinfection en cours de maladie : de la salive, des objets souillés. Port de gants, de masque, de lunettes de protection, de blouse pour le personnel soignant. Le virus est fragile et est rapidement détruit par le savon, l'éther, les dérivés d'ammonium quaternaire. Il est sensible à la chaleur, la lumière et la dessiccation.

3) Quarantaine : aucune.

4) Traitement des sujets-contacts : appréciation du risque de contamination, lavage et désinfection de toute plaie, traitement spécifique contre la rage selon le risque.

5) Investigation des sujets-contacts : en collaboration avec les services vétérinaires, rechercher l'animal rabique ainsi que les personnes et animaux mordus.

6) Prévention des épizooties : cf. services vétérinaires. Lutte contre la rage animale par la vaccination des animaux domestiques, des renards par voie orale et la réglementation sur l'importation d'animaux domestiques. Pour le voyageur en zone d'endémie, abstention de contact avec un animal inconnu, domestique ou sauvage, vivant ou mort.



Incubation :

Longue, en général de 20 à 90 jours, avec des extrêmes de 4 jours à plusieurs années. L'incubation est d'autant plus courte que la porte d'entrée est située dans une région proche du système nerveux central (face) ou riche en filets nerveux (face, mains).



Contagiosité :

Les animaux sont contaminants pendant 5 à 7 jours avant les signes cliniques et par delà leur mort.



Tableau clinique :

Rage furieuse ou spastique

Tableau d'excitation psychomotrice majeure, avec hallucinations et convulsions.

Hyperesthésie cutanée sensorielle à la moindre excitation.

Soif vive avec contractions paroxystiques du pharynx provoquant le spasme hydrophobique.

Salivation exagérée, fièvre majeure et atteinte neurovégétative (irrégularité cardiorespiratoire et sueurs abondantes).

Rage paralytique

Syndrome paralytique ascendant (membres inférieurs, puis troubles sphinctériens, atteinte bulbaire avec paralysie des nerfs crâniens et arrêt cardiorespiratoire).



Classification des cas :

Cas confirmé

Tableau clinique évocateur avec confirmation par un laboratoire spécialisé par

- détection du virus par immunofluorescence directe d'antigène viral dans un échantillon clinique approprié (de préférence le cerveau ou les nerfs entourant les follicules pileux sur la nuque),

ou

- isolement (dans une culture cellulaire ou chez un animal de laboratoire) du virus de la rage dans la salive, le liquide céphalorachidien ou des tissus du système nerveux central,

ou

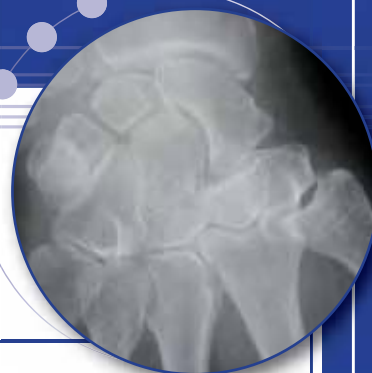
- multiplication par au moins 5 du titre d'anticorps neutralisant (neutralisation complète) dans le sérum ou le liquide céphalorachidien chez une personne non vaccinée.

Cas suspect

Présomption clinique ou épidémiologique dans l'attente de la confirmation biologique.

RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU

Manuel pratique : protocole de référence Rhumatisme Articulaires Aigus, Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie, <http://www.ass.nc>



Le RAA est une maladie qui succède à une infection bactérienne à streptocoques du groupe A. Elle atteint avec prédilection les articulations, le cœur et les membranes séreuses : péricarde, plèvre, etc... Le plus souvent, l'infection bactérienne initiale responsable de la maladie est une angine avec amygdalite cryptique (les bactéries se logent dans les anfractuosités des amygdales). On estime que le risque de développer un RAA au décours d'une angine streptococcique est de 3 %. Une sinusite purulente ou une carie dentaire peuvent être également à l'origine du RAA.



Tableau clinique :

La maladie touche essentiellement les enfants de plus de 4 ans, les adolescents, les adultes jeunes, indépendamment du sexe. Le RAA réalise une atteinte articulaire et souvent cardiaque. Cette atteinte a lieu 15 à 20 jours après une infection streptococcique pharyngée clinique ou infra clinique.

Ce délai entre l'infection initiale et l'atteinte cardiaque ou articulaire exclut à priori un effet direct du Streptocoque A, d'autant qu'en général, le germe a disparu de la sphère ORL lors de l'apparition du RAA, ce qui tend à renforcer l'hypothèse du dysfonctionnement immunitaire. La gravité est liée au degré d'atteinte de l'appareil cardiovasculaire.

La cardite rhumatismale : débouche sur une cardiopathie rhumatismale chronique pouvant prendre la forme de :

- Myocardites et péricardites résolutives sans séquelles une fois la période inflammatoire terminée.
- Valvulopathies définitives plus ou moins sévères, touchant les valves mitrales, aortiques, tricuspide.

Conduite à tenir concernant le malade

1) Notification à la DASS-NC des cas confirmés.

2) Traitement de la poussée du RAA :

repos, traitement pour éliminer l'infection streptococcique, traitement anti-inflammatoire.

Intérêt de la prévention primaire et du traitement de toute pharyngite streptococcique.



Critères de signalement et de notification :

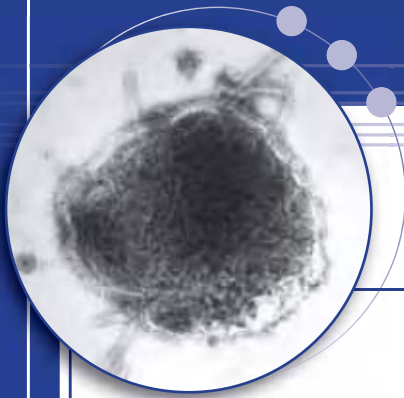
Cas confirmé

Le diagnostic repose sur les critères de Jones, révisés par l'American Heart Association en 1982.

Tout enfant qui présente 2 signes majeurs ou un signe majeur et un signe mineur, avec mise en évidence d'une infection récente à streptocoque documentée est un cas confirmé.

La chorée de Sydenham seule justifie un diagnostic de RAA.

Manifestations majeures	Manifestations mineures
Polyarthrite	Fièvre
Cardite (rôle de l'échographie, plus sensible que l'auscultation)	Arthralgies (fugaces, migatrices, articulations des membres)
Chorée de Sydenham (mouvements incohérents, involontaires, rapides, brefs, non rythmés de la tête et des extrémités, disparaissant au repos)	Histoire antérieure de RAA et/ou présence d'une cardiopathie rhumatismale chronique
Nodules sous-cutanés de Maynet (de la taille d'une tête d'épingle à une noisette, n'adhérant pas à la peau. Indolores, préférentiellement sur la face d'extension de certaines articulations : coude, genou, poignet, occipitale, épineuses)	Syndrome inflammatoire (VS >50 mm à la 1 ^{ère} heure ou protéine C- réactive ou augmentation ASLO)
Erythème marginé (tâches rougeâtres sur le tronc, parfois au niveau des membres, larges macules ou papules, arrondies et rosées dont la coloration s'atténue au centre. Il est migrateur et transitoire)	Troubles de la conduction cardiaque (allongement espace PR sur ECG)



ROUGEOLE

virus de la rougeole

La rougeole est une infection virale hautement contagieuse due au virus de la rougeole, virus à ARN monocaténaire de la famille des Paramyxoviridae de genre Morbillivirus. Elle reste fréquente dans beaucoup de pays en voie de développement où elle constitue encore une cause majeure de décès du jeune enfant.



Réservoir :

Le patient malade. Le virus est présent dans les sécrétions respiratoires dès la fin de l'incubation jusqu'au 5^{ème} jour après le début de l'éruption.



Transmission :

Par projection de gouttelettes, par contact direct avec les sécrétions nasales et pharyngées de personnes infectées.



Incubation :

10 à 12 jours de l'exposition jusqu'à l'apparition de la fièvre.



Période de contagiosité :

Depuis la période prodromique jusqu'à 5 jours au maximum après le début de l'éruption.



Tableau clinique :

Le tableau clinique de la maladie englobe toutes les caractéristiques suivantes :

- fièvre atteignant progressivement 39,5 - 40 °C, juste avant l'éruption ;
- catarrhe occulo-respiratoire (conjonctivite, larmoiement, rhinite, toux) ;
- enfant « bouffi, grognon et pleurard » ;
- signe de Koplik, pathognomonique, mais inconstant ; il apparaît à la 36^{ème} heure et persiste jusqu'à l'éruption ;
- éruption morbilliforme : éruption maculo-papuleuse qui apparaît 14 jours après le contagage au niveau de la tête, derrière les oreilles, autour de la bouche puis sur toute la face. Extension descendante en 3 à 4 jours (cou, épaules, thorax, membres supérieurs, abdomen et cuisses), puis généralisée ;
- il existe des signes d'accompagnement : poly-adénopathies, faciès bouffi, œdème palpébral, conjonctivite, rhinite.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Signalement sans délai à la DASS-NC des cas cliniques et confirmés et notification des cas.

2) Isolement : garder les enfants hors des collectivités pendant 5 jours après le début de l'éruption. Dans les hôpitaux isolement respiratoire depuis le début du stade catarrhal jusqu'à 5 jours après l'éruption.

3) Désinfection en cours de maladie : aucune.

4) Quarantaine : impossible. Isolement strict des bébés.

5) Investigation des sujets-contacts : recherche des sujets contacts et immunisation à discuter (au maximum 72 heures suivant le contagage pour un sujet non immun).

6) Traitement spécifique : aucun.

7) Prévention épidémique : programme d'immunisation.



Critères de signalement et de notification :

Cas clinique

Fièvre supérieure ou égale à 38°5 et éruption maculo-papuleuse et présence d'au moins un des signes suivants : toux, coryza, conjonctivite, signe de Koplik.

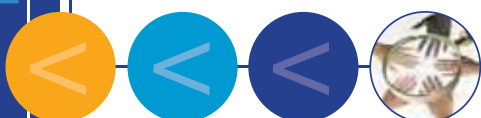
Cas confirmé biologiquement

Présence d'au moins un des critères suivants :

- détection sérologique ou salivaire d'IgM spécifiques en l'absence de vaccination récente,
- séroconversion ou élévation de quatre fois au moins du titre des IgG sériques entre la phase aiguë et la phase de convalescence, en l'absence de vaccination récente,
- détection du virus par PCR sur prélèvements sanguins, rhinopharyngés, salivaires ou urinaires,
- culture positive sur prélèvements sanguins, rhino-pharyngés, salivaires ou urinaires.

Cas confirmé épidémiologiquement

Cas qui répond à la définition d'un cas clinique et qui a été en contact dans les 7 à 18 jours avant le début des signes avec un cas de rougeole confirmé biologiquement ou épidémiologiquement.



SATURNISME CHEZ L'ENFANT MINEUR



On appelle saturnisme chronique de l'enfant une intoxication chronique par le plomb. Il s'agit d'une pathologie insidieuse posant un difficile problème de santé publique dans plusieurs pays développés, dont la France. Le plomb n'a aucun rôle physiologique connu chez l'homme, sa présence dans l'organisme témoigne donc toujours d'une contamination et la plombémie physiologique est donc nulle. Le plomb incorporé par voie digestive, respiratoire ou sanguine (mère-foetus) se distribue essentiellement (94%) dans le squelette où il reste stocké très longtemps (demi-vie > 10 ans), et le reste dans les tissus mous et le sang. La plombémie et la plomburie spontanée ne reflètent qu'un état ponctuel d'équilibre et ne renseignent que très imparfaitement sur l'état d'imprégnation réelle du sujet.

Tableau clinique :

Les signes cliniques lorsqu'ils sont présents sont :

- classiquement insidieux car banaux et peu spécifiques :
 - troubles digestifs vagues : anorexie, douleurs abdominales récurrentes, constipation, vomissements,
 - troubles du comportement (apathie ou irritabilité, hyperactivité), troubles de l'attention et du sommeil, mauvais développement psychomoteur,
 - pâleur en rapport avec l'anémie ;
- souvent absents et le diagnostic est alors établi par un dépistage biologique sanguin demandé chez un enfant à risque :
 - âge compris entre 12 mois et 6 ans,
 - et résidant dans un logement vétuste ou humide, dégradé ou rénové récemment,
 - et/ou présentant un pica (habitude de consommation de substances non alimentaires) ou un portage oral important,
 - et/ou fréquentant un logement connu pour être contaminé,
 - et/ou vivant auprès d'un sujet intoxiqué.

L'interrogatoire s'attache :

- à reconnaître les facteurs de risque,
- à rechercher les sources possibles de contamination.

Le bilan de première intention comporte au minimum une plombémie, qui doit être réalisée dans des conditions techniques précises (prélèvement correct, dosage dans un laboratoire agréé). Il permet d'affirmer l'intoxication..

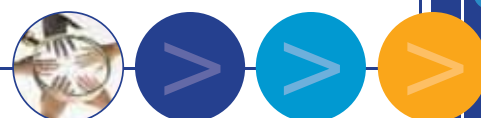
Critères de notification :

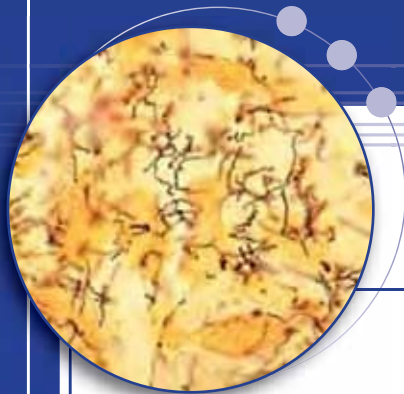
Chez un enfant de moins de dix-huit ans, constatation par un médecin prescripteur d'une première plombémie supérieure ou égale à 100 microgrammes par litre de sang (soit 0,48 mol/L).

Conduite à tenir concernant le malade en fonction de la plombémie :

Plombémie	Recommandation pour le suivi de la plombémie de l'enfant
< 100 mg/l	Absence d'intoxication. Suivi de la plombémie tous les 6 mois à 1 an, jusqu'à l'âge de 6 ans s'il appartient à un groupe à risque et suppression des sources d'intoxication. Pas de notification à la DASS-NC.
100 - 249 mg/l	Contrôler la plombémie tous les 3 à 6 mois. Suppression des sources d'intoxication. Notification à la DASS-NC.
250 - 449 mg/l	Contrôler la plombémie tous les 3 à 6 mois. Adresser l'enfant à un service spécialisé (évaluation de l'intoxication et discussion de l'indication d'un traitement chélateur). Suppression des sources d'intoxication. Notification à la DASS-NC.
> 450 mg/l	Il est urgent d'adresser l'enfant à un service spécialisé (évaluation de l'intoxication et traitement). Suppression des sources d'intoxication. Notification à la DASS-NC.

La déclaration obligatoire permet le déclenchement par le médecin du service des actions sanitaires de la DASS-NC d'une enquête environnementale dont l'objectif est d'identifier l'origine de l'intoxication. Selon les résultats de cette enquête les collectivités compétentes mettent en œuvre des procédures administratives ayant pour but de soustraire l'enfant à la source de plomb.





SYPHILIS

Treponema pallidum

La syphilis est une infection bactérienne vénérienne de répartition cosmopolite, extrêmement contagieuse, due à l'agent *Treponema pallidum*.



Réservoir :

L'homme.



Incubation :

10 jours à 3 mois pour la syphilis primaire, habituellement 3 semaines.



Transmission (contagiosité) :

Par contact direct avec les lésions primaires ou secondaires, évidentes ou cachées, de la peau ou des muqueuses, ou par contact avec le sang de personnes infectées. La contamination peut donc se faire lors de tout rapport sexuel y compris la fellation. L'infection du fœtus peut se faire par transmission placentaire (à partir du 4^{ème} mois).



Tableau clinique :

Syphilis primaire :

Le chancre est constant. Il s'agit d'une ulcération superficielle, indolore, circonscrite (exulcération superficielle d'un diamètre de 5 à 20 mm, à limites bien nettes et sans relief sur la muqueuse), à la surface propre, lisse, rosée, reposant sur une base indurée et unique dans 2/3 des cas.

Il peut présenter des formes atypiques (nain, punctiforme, fissuraire, géant, ulcéreux, saillant, diphtéroïde).

Il siège dans la région génitale dans 95 % des cas (sillon balanopréputial, méat, prépuce chez l'homme, vulvaire chez la femme).

On peut observer des formes extragénitales (bouche, anus).

Syphilis secondaire :

6 semaines après le chancre (2 mois après le contagé).

- Eruption cutanée, évoluant en 2 phases successives :

- la manifestation cutanée précoce est la roséole, débutante et prédominante au tronc, faite de macules de 3 à 10 mm, non prurigineuses, à bords réguliers, de couleur rose pâle, séparées par des intervalles de peu saine. Elle disparaît en 1 ou 2 mois.

- les manifestations cutanées tardives (2^{ème} - 4^{ème} mois) : les syphilides sont des papules squameuses, de couleur rouge sombre ou cuivrées, à base indurée de 3 à 5 mm de diamètre. Ces lésions s'étendent à tout le tronc, voire à la plante des pieds et à la paume des mains.

- Plaques muqueuses** : lésions érythémateuses localisées au niveau de la muqueuse buccale (plaques fauchées de la langue, pseudo perlèche labiale ...) ou génitales évoluant vers une érosion superficielle par poussées successives. Elles sont hautement contagieuses.

- Alopécie** : en clairière, derrière les oreilles.

- Autres signes inconstants** : fièvre, arthralgies, céphalées, poly-adénopathies fermes, indolores localisées de préférence au niveau épitrochléen et des chaînes trapéziennes, hépatosplénomégalie, arthrites, ostéites, hépatites, glomérulonéphrites, uvéites, méningite.

Syphilis tertiaire :

2 à 30 ans après l'infection initiale (sujets insuffisamment traités) :

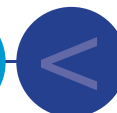
- gommès (lésions de la taille d'une noisette)** : sous-cutanées, os, système nerveux central, viscères,

- leucoplasies des muqueuses** : organes génitaux, bouche,

- syphilis viscérale :

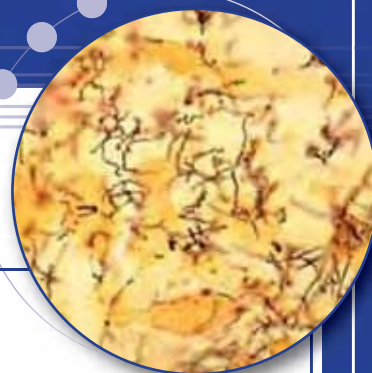
- * **cardiovasculaire** (aortite, anévrisme de la crosse de l'aorte)

- * **neurosyphilis** : méningite, tabès, aréflexie pupillaire, « paralysie générale » (détérioration intellectuelle).



SYPHILIS

Treponema pallidum



Interprétation schématique de la sérologie standard TPHA-VDRL

TPHA : *Treponema Pallidum Haemagglutination Assay* = Ac spécifiques du tréponème pathogène.

VDRL : *Veneral Disease Research Laboratory* = réagines non spécifiques toujours associées au TPHA.

FTA-Abs : réaction d'immunofluorescence indirecte (Abs=sérum traité pour éliminer les Ac non spécifiques).

IgM (IF ou EIA) : recherche d'Ac indiquant une contamination récente.

Syphilis primaire

Les sérologies se positivent quelques jours après apparition du chancre (# soit 3-4 sem. après contagion), d'abord FTA-abs, puis TPHA (J7-J10), puis VDRL (J10-J15). En cas de réinfection toutes les sérologies sont positives précocement.

Syphilis secondaire

Toutes les réactions sont positives, elles se négativent très lentement (2 à 4 ans, voire jamais...).

Syphilis tertiaire

Les tests peuvent être faiblement positifs, voire négatifs dans 20 % des cas.

Neurosyphilis

TPHA et FTA sont presque toujours positifs dans le sang alors que le VDRL peut être négatif jusqu'à 25 % des patients. Dans le LCR, l'interprétation des résultats est difficile.

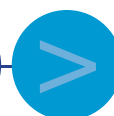
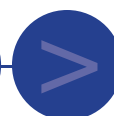
Syphilis congénitale précoce

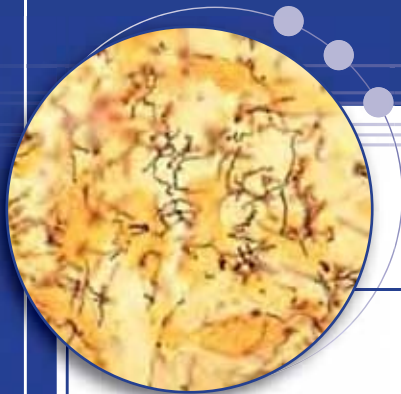
Toutes les réactions sont positives. Le test FTA-abs avec la recherche des IgM permet de distinguer chez un nouveau-né asymptomatique, la syphilis authentique, du transfert passif transplacentaire des anticorps maternels.

Syphilis traitée précocement (dès apparition du chancre)

Toutes les réactions peuvent rester négatives, sinon elles restent positives 6 à 8 mois après guérison.

VDRL	TPHA	FTA-Abs	IgM	Interprétation
Négatif	Négatif	Négatif	Négatif	Absence de syphilis / syphilis en incubation (<15 jours)
Négatif	Négatif	Négatif	>200	Syphilis en incubation (entre 15 ^{ème} et 21 ^{ème} - 30 ^{ème} jours)
Négatif	Négatif	200 - 400	>200	Syphilis primaire débutante
2 - 8	80 - 1 280	800 - 3 200	Positif	Syphilis primaire évoluée
16 - 4 096	10 240 - 81 920	12 800 - 25 600	+ / - (*)	Syphilis secondaire (*= IgM persistant 6 à 20 mois)
8 - 32	1 280 - 10 240	3 200 - 12 800	Négatif	Syphilis latente non traitée
0 - 4	160 - 1 280	400 - 3 200	Négatif	Cicatrice sérologique
Positif	Négatif	Probable interférence (Infection virale, parasitaire, Grossesse, M. auto-immune...)		





SYPHILIS

Treponema pallidum



Critères de signalement et de notification :

Syphilis primaire :

Cas confirmé

- Identification de *T. pallidum* par microscopie à fond noir, immunofluorescence ou par un examen équivalent d'un prélèvement provenant d'un chancre ou d'un ganglion lymphatique régional,

ou

- présence d'au moins une lésion typique (chancre) et sérologie tréponémique positive (TPHA), indépendamment du résultat du test non tréponémique (VDRL), chez des personnes n'ayant pas d'antécédent de syphilis,

ou

- présence d'au moins une lésion typique (chancre) et multiplication par au moins 4 du titre (par exemple de 1:8 à 1:32) par rapport aux résultats du dernier test non tréponémique connu chez une personne ayant déjà été traitée pour la syphilis.

Syphilis secondaire :

Cas confirmé

Tableau clinique évocateur et confirmation en laboratoire de l'infection :

- identification de *T. pallidum* par microscopie à fond noir, immunofluorescence ou par un examen équivalent des lésions cutanéomuqueuses ou des condylomes plats ou sérologie positive (non tréponémique et tréponémique),

ou

- présence de lésions cutanéomuqueuses typiques, alopecie, chute des cils et du tiers latéral des sourcils, iritis, adénopathie généralisée, fièvre, malaise ou splénomégalie, et soit une sérologie positive (non tréponémique et tréponémique) soit une multiplication par au moins 4 du titre (**par exemple de 1:8 à 1:32**) par rapport au dernier test non tréponémique réalisé.

Syphilis tertiaire :

Tableau clinique évocateur et/ou tests sérologiques positifs.

Syphilis congénitale précoce

Cas confirmé

Confirmation en laboratoire de l'infection :

- identification de *Treponema pallidum* par microscopie à fond noir, immunofluorescence ou par un examen équivalent d'échantillons de sécrétions nasales, de lésions cutanées, du placenta, du cordon ombilical ou de prélèvements réalisés lors de l'autopsie d'un nouveau-né (âgé de 4 semaines ou moins),

ou

- sérologie positive (non tréponémique et tréponémique) réalisée à partir de sang veineux (et non de sang du cordon) chez un nourrisson/enfant ayant des signes cliniques, biochimiques ou radiographiques de syphilis congénitale, dont la mère n'a pas été traitée adéquatement.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Notification à la DASS-NC des cas confirmés.

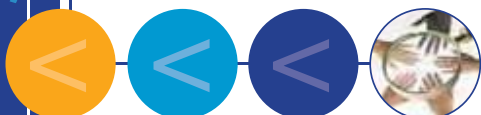
2) Isolement : pour les patients hospitalisés, précaution d'hygiène concernant le sang et les lésions.

3) Désinfection en cours de maladie : aucune.

4) Quarantaine : aucune.

5) Investigation des sujets-contacts : recherche de la source d'infection, traitement.

6) Traitement spécifique de première intention : pénicilline G pendant une durée minimale de 10 jours. Les sujets atteints de syphilis précoce (primaire, secondaire ou latente précoce) sont traités par une seule injection IM de 2,4 Millions d'unités (MUI) de benzathine-benzylpénicilline (Extencilline). Les patients atteints de syphilis tardive (tertiaire, latente tardive) sont traités par 3 doses de 2,4 MUI de benzathine-benzylpénicilline (Extencilline) à une semaine d'intervalle. Les patients avec neurosyphilis, doivent être traités par la pénicilline G (18-24 MIU/24h) en 6 perfusions par voie IV pendant 14 à 21 jours.



TETANOS

Clostridium tetani



Le tétanos est une infection aiguë due aux exotoxines produites par un bacille anaérobie Gram positif *Clostridium tetani*. Cette bactérie est ubiquitaire, commensale du tube digestif des animaux. Elle persiste dans les déjections animales et dans le sol sous forme de spores, très résistantes. Cette maladie est rare dans les pays industrialisés du fait de la vaccination. A noter que la maladie n'est pas immunisante.



Réservoir :

Tellurique : le sol est contaminé par les matières fécales excrétées par divers animaux (chevaux, moutons, ...).



Incubation :

3 à 30 jours, en moyenne 8 jours. Dépend de l'étendue de la blessure et de sa localisation.



Contagiosité :

Aucune.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

- 1) **Notification à la DASS-NC des cas confirmés.**
- 2) **Isolement** : aucun.
- 3) **Désinfection** : aucune.
- 4) **Quarantaine** : aucune.
- 5) **Investigation** : recherche des circonstances de la blessure.
- 6) **Traitement spécifique** : hospitalisation en réanimation quelle que soit la gravité, nettoyage et parage de la porte d'entrée, pénicilline G, immunoglobulines spécifiques antitétaniques d'origine humaine.



Tableau clinique :

Forme généralisée (la plus fréquente) :

Phase d'invasion : la maladie clinique se caractérise par l'apparition aiguë d'une hypertonie et/ou de contractions musculaires douloureuses. Le trismus est le symptôme inaugural, sous la forme d'une contracture des masséters bloquant l'ouverture de la mâchoire. Il devient permanent, irréductible et invincible, parfois douloureux. La contracture s'étend au pharynx (dysphagie), à l'étage facial (accentuation des rides, sourcils froncés, réduction des fentes palpébrales, lèvres serrées), au niveau des muscles peauciers du cou.

Phase d'état : tétanos généralisé qui ne devrait plus être observé car correspond soit à une erreur de diagnostic initial, soit à une thérapeutique inadéquate. Il associe contractures généralisées permanentes avec renforcements paroxystiques et syndrome dysautonomique. Il est responsable d'une anoxie par blocage spastique des muscles respiratoires et spasme laryngé.

Forme néonatale :

Le tétanos néonatal survient en moyenne 12 jours après la naissance, avec comme signe initial une difficulté à la succion, puis le tableau est identique à celui de l'adulte.

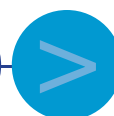
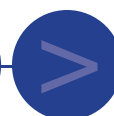
Il existe aussi des **formes localisées** (membres, extrémité céphalique avec paralysie motrice du côté de la porte d'entrée : paralysie faciale périphérique, unie ou bilatérale, ophtalmoplégie).



Critères de notification

Cas confirmé

Tableau clinique évocateur sans autre cause médicale apparente et avec ou sans antécédents de blessure et absence de vaccination à jour.



TOXI-INFECTIIONS ALIMENTAIRES COLLECTIVES

Les toxi-infections alimentaires sont provoquées par des bactéries qui entraînent, dans la majorité des cas, des gastro-entérites d'intensité variable. En pratique, il est difficile de rapporter un cas isolé de gastro-entérite à une origine alimentaire. C'est une des raisons pour lesquelles on ne s'intéresse qu'aux cas groupés.

Une exception : le botulisme pour lequel l'origine doit être systématiquement recherchée même s'il s'agit d'un cas isolé.



Principales causes de TIAC selon les symptômes :

Symptômes	Durée de l'incubation	Agents possibles
Nausées, vomissements	1 - 6 heures	Toxines thermostables diffusées dans l'alimentation par <i>S. aureus</i> , <i>Bacillus cereus</i> , métaux lourds
Diarrhée cholériforme	6 - 72 heures	<i>C. perfringens</i> , <i>B. cereus</i> , <i>E. coli</i> entérotoxigène
Diarrhée, dysenterie, fièvre	10 - 72 heures	<i>Salmonella sp.</i> , <i>Shigella sp.</i> , <i>Campylobacter jejuni</i> , <i>Vibrio parahaemolyticus</i> , <i>E. coli</i> entéroinvasif, <i>Yersinia enterocolitica</i>
Troubles neurologiques moteurs ou sensitifs, sans troubles digestifs suggérant le botulisme ; intoxication par les coquillages, poissons crus, produits chimiques, champignons		<i>C. botulinum</i> , neurotoxines des dinoflagellés, scombrotamines histamine-like



TIAC à symptomatologie digestive :

Germe responsable	Durée d'incubation	Signes cliniques	Facteurs de contamination
<i>Staphylococcus aureus</i>	2 - 4 heures	Vomissements, douleurs abdominales, diarrhée sans fièvre	Laits et dérivés Plats cuisinés la veille du repas Réfrigération insuffisante Porteurs sains ou staphylococcies cutanées
<i>Clostridium perfringens</i>	8 - 24 heures	Diarrhée isolée sans fièvre	Plats cuisinés la veille Réfrigération insuffisante Restauration collective
<i>Salmonella sp.</i>	12 - 24 heures	Diarrhée aiguë fébrile	Aliments peu ou pas cuits : viandes, volailles, œufs, fruits de mer. Restauration familiale ou collective
<i>Shigella sp.</i>	48 - 72 heures	Diarrhée aiguë fébrile	Aliments peu ou pas cuits

TOXI-INFECTIONS ALIMENTAIRES COLLECTIVES



Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

- 1) Signalement sans délai à la DASS-NC de tout foyer à la DASS-NC : puis notification du foyer confirmé.
- 2) Identification des malades avec signes cliniques.
- 3) Etablissement d'une liste comportant pour chaque malade : son nom, la nature des symptômes, la date et l'heure d'apparition, ses coordonnées téléphoniques...
- 4) Conserver les restes des matières premières et des denrées ayant servi au cours des 3 derniers jours (en cas de restauration collective).
- 5) Effectuer des prélèvements de selles et éventuellement de vomissements chez les malades.
- 6) Préparer une liste des menus des 3 derniers jours.

La DASS en coordination avec les services vétérinaires, mettra en place une enquête épidémiologique afin :

- d'identifier le micro-organisme responsable, l'aliment à l'origine de la TIAC, les lots éventuels et les circuits commerciaux ;
- de corriger les erreurs de préparation dans les établissements de restauration collective et en milieu familial ;
- de réduire de la contamination des matières premières (mesures de prévention dans les élevages, abattage des troupeaux, poules pondeuses contaminées, etc.) ;
- de retirer le produit incriminé du marché.

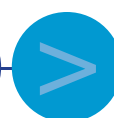
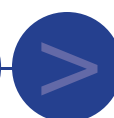


Critères de signalement et de notification :

Les toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) se définissent par l'apparition d'au moins 2 cas similaires (1 cas pour le botulisme) d'une symptomatologie en général gastro-intestinale, dont on peut rapporter la cause à une même origine alimentaire.

On distingue les foyers de TIAC :

- **confirmés :**
lorsque l'agent est isolé dans un prélèvement d'origine humaine (sang/selles) ou dans des restes alimentaires ou des repas témoins ;
- **suspectés :**
lorsque l'agent pathogène n'a pas été confirmé ; il est alors suspecté à l'aide d'un algorithme d'orientation étiologique prenant en compte les signes cliniques, la durée médiane d'incubation et le type d'aliments consommés ;
- d'étiologie inconnue lorsque l'agent pathogène n'a été ni confirmé ni suspecté à l'aide de l'algorithme.



TUBERCULOSE

Mycobacterium tuberculosis

(Guide "Stratégie de Lutte AntiTuberculeuse (SLAT)",
Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie, <http://www.ass.nc>)

La tuberculose est une infection due au bacille de Koch (B.K.), mycobactérie (Bacille acido-alcool-résistant : BAAR) dont deux types provoquent des infections humaines : *Mycobacterium tuberculosis*, d'origine humaine et *Mycobacterium bovis*, d'origine bovine.

Cette maladie atteint principalement le poumon, mais peut toucher d'autres organes : séreuses, os, tractus génito-urinaire, organes hématopoïétiques, système nerveux central ...

Sa prévention nécessite le traitement précoce des patients contagieux ; la vaccination (BCG) est obligatoire à la naissance en Nouvelle-Calédonie (une seule injection, quelles que soient les IDR ultérieures) : en effet, ce vaccin est surtout efficace pour éviter les formes graves du nourrisson (méningite, miliaire).



Réservoir :

Surtout l'homme.



Transmission :

Par exposition aux bacilles dans les gouttelettes d'air (gouttelettes de Pflügge) ou les expectorations des sujets atteints de tuberculose pulmonaire évolutive. La transmission d'origine bovine, par ingestion de produits laitiers, ou par contact direct avec un animal malade, n'est pas retrouvée en Nouvelle-Calédonie.



Incubation :

1 à 2 mois.



Risque d'évolution de l'infection vers la maladie :

Seulement 5 à 10 % des personnes infectées par le bacille de Koch feront un jour dans leur vie la maladie. La moitié de ces cas évolueront vers la maladie 2 à 5 ans après l'infection et l'autre moitié de façon plus tardive.

Les facteurs qui augmentent le risque de passage de l'infection à la maladie sont multiples (c.f. encadré)

Facteurs augmentant le risque de passage de l'infection à la maladie (CDC)

- VIH (surtout au stade SIDA)
- Age (nourrissons, personnes âgées)
- Utilisateurs de drogues par injection
- Diabète sucré
- Silicose
- Traitement corticoïde prolongé (exemple : ≥ 15 mg/j pendant 2 à 3 semaines)
- Immunosuppresseurs
- Certain types de cancer (leucémie, Hodgkin, ...)
- Insuffisance rénale chronique
- Certaines maladies intestinales
- Malnutrition
- Perte de poids ($\geq 10\%$ poids idéal)



Contagiosité :

Avant les résultats de la bactériologie, il faut suspecter une contagiosité :

- si la toux est importante,
- en présence d'images de lésions excavées ou étendues sur la radiographie pulmonaire.

Dans ce cas, il convient de prendre des mesures d'isolement et de protection respiratoire jusqu'au résultat des prélèvements bactériologiques.

Le patient est considéré contagieux aussi longtemps qu'on retrouve des bacilles tuberculeux à l'examen direct des sécrétions respiratoires. Cependant, en pratique, on considère qu'au bout de 15 jours à 3 semaines de traitement, le patient n'est plus contagieux, les bacilles étant beaucoup moins pathogènes.



Tableau clinique :

Les signes principaux de la tuberculose maladie sont :

- **chez l'adulte** : toux persistante ($>15-21$ jours) malgré un traitement antibiotique classique, asthénie, anorexie, amaigrissement ($>10\%$ du poids habituel), hémoptysie, sueurs nocturnes, fébricule, douleurs thoraciques ...
- **chez l'enfant** : érythème noueux, kérato-conjonctivite phlycténulaire, asthénie, anorexie, fièvre, amaigrissement, broncho-pneumopathies traînantes, ...



Réagir rapidement si :

Signes de gravité : dyspnée (hypoxie), miliaire radiologique ;

Risque important de contagiosité pour l'entourage :

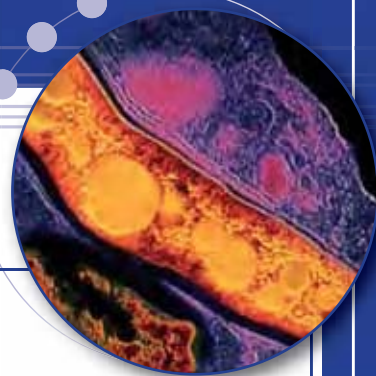
formes « bacillifères » avec présence de BAAR à l'examen direct.

Attention : faire une radiographie du rachis devant toute douleur vertébrale dans un contexte de tuberculose, qui fera craindre un mal de Pott (risque de fracture vertébrale, avec compression médullaire).

Il est recommandé de pratiquer un test VIH devant tout cas de tuberculose, après accord du patient.

TUBERCULOSE

Mycobacterium tuberculosis



Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

(Stratégie de Lutte Anti Tuberculeuse)

1) Signalement à la DASS-NC de tout cas confirmé ou probable puis notification.

2) Isolement : hospitalisation du patient dans un service spécialisé pour la mise en route du traitement spécifique, isolement respiratoire des patients avec bacilles tuberculeux à l'examen direct des sécrétions respiratoires.

3) Quarantaine : aucune.

4) Enquête avec recherche des sujets-contacts autour d'un cas index :

L'objectif est d'interrompre la chaîne de transmission du bacille, en trouvant et traitant rapidement les sujets-contacts atteints de tuberculose-infection et surtout de tuberculose-maladie.

Un plan d'enquête, réalisé avec le patient, définit la liste des personnes à dépister (recherche du ou des contaminateurs et des infectés).

Les détails de la technique d'enquête à utiliser en Nouvelle-Calédonie sont décrits dans la SLAT, disponible sur le site de l'Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle Calédonie.

5) Traitement spécifique :

*** Traitement de la tuberculose maladie :** le traitement dure généralement 6 mois, ou plus dans certains cas.

Le traitement associe plusieurs antituberculeux pour éviter le risque de développer des résistances.

Il est à prendre avec de l'eau en 1 prise le matin, soit 1 h avant le petit-déjeuner, soit 2 h après.

Si le patient oublie de prendre ses comprimés ou s'il n'en prend pas assez, les bacilles peuvent acquérir une pharmacorésistance.

D'un point de vue de santé publique, un traitement incomplet ou mal suivi est pire que pas de traitement du tout. De plus, les traitements de tuberculose résistante sont 100 fois plus coûteux que les traitements de tuberculose standards.

Le traitement standard est basé sur une association de 3 ou 4 antituberculeux pendant 2 mois, relayé ensuite pendant 4 mois par 2 antituberculeux (2 mois de HRZ ou HREZ, puis 4 mois de HR).

Ces antituberculeux sont :

- **l'Isoniazide (H) :** Rimifon® (hépatotoxicité)

- **la Rifampicine (R) :** Rifadine® (hépatotoxicité)

NB : la Rifampicine est inducteur enzymatique et interfère avec de nombreux traitements (attention en particulier aux AVK, aux contraceptifs oestro-progestatifs, etc ...)

- **l'Ethambutol (E) :** Myambutol®
(effets secondaires ophtalmologiques)

- **le Pyrazinamide (Z) :** Pirilène®
(risque de goutte, hépatotoxicité).

Lorsqu'une résistance à ces antibiotiques se développe, d'autres antibiotiques comme la sparfloxacine, l'amikacine, la capréomycine, l'éthionamide ou la cyclosérine peuvent être utilisés (avis spécialisé).

**** Traitement de la PITL :** la prise de médicament peut éviter l'évolution de la tuberculose-infection vers la tuberculose-maladie ; la limite d'âge supérieure est fixée à 15 ans, les médecins gardant le libre choix de dépasser cette limite lorsqu'ils se sentent sûr d'obtenir une bonne observance du traitement. Le traitement préventif comporte en général deux antibiotiques pour une durée d'au moins 6 mois (6 mois de HR).



Critères de signalement et de notification :

Tuberculose maladie :

Cas confirmé

Maladie due à une mycobactérie du complexe tuberculosis prouvée par la culture.

Cas probable

Signes cliniques et/ou radiologiques et/ou histologiques compatibles avec une tuberculose et décision de traiter le patient avec un traitement antituberculeux standard.

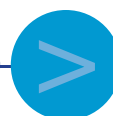
Primo Infection Tuberculeuse Latente (PITL)

- Absence de signes cliniques ou radiologiques

- IDR : plusieurs cas possibles :

- IDR ≥ 15 mm, voire phlycténulaire,
- augmentation ≥ 10 mm entre 2 IDR,
- virage de l'IDR (de négative à positive) sans BCG intercurrent, le seuil de positivité de l'IDR étant fixé à 5 mm.

NB : la mesure de l'IDR doit être très précise ; seule l'induration sera mesurée (et non la rougeur) ; en cas d'induration asymétrique, c'est le plus grand diamètre qui compte pour la décision.



TULAREMIE

Francisella tularensis

La tularémie est une zoonose due à l'infection par *Francisella tularensis*. Deux sérotypes prédominent : le type A (biovar *tularensis*, en Amérique du Nord) très virulent et le type B (biovar *palaeartica*, seul présent en Europe) moins virulent. La bactérie survit pendant des semaines dans le milieu extérieur (eau, sol, cadavres) surtout à basse température, voire des années dans des conditions de conservation particulières (viande contaminée congelée). C'est une maladie principalement animale, atteignant accidentellement l'homme.



Réservoir :

Le réservoir de la bactérie est constitué par les rongeurs sauvages (campagnoles, mulots, etc...) et les tiques (Ixodidés). Les lièvres et les tiques représentent les principaux vecteurs de l'infection humaine. Les animaux domestiques (moutons, chats, chiens, ...) sont des hôtes accidentels, mais peuvent être source d'infection humaine.



Transmission :

- Contact direct de la peau (pénétration du germe à travers la peau saine possible mais favorisée par des égratignures, coupures) avec des animaux infectés, des végétaux, le sol, le matériel contaminé (clous, lames, etc...) ; par des éclaboussures projetées dans l'œil (porte d'entrée conjonctivale) ou vers des plaies cutanées ;
- Morsures de tiques ou plus rarement d'autres insectes (moustiques, mouches) ;
- Ingestion d'aliments ou d'eau contaminée ;
- Inhalation d'aérosols contaminés dans les laboratoires, inhalation de poussières (fourrages, litières) ou de laines contaminées par les animaux infectés.



Incubation :

3 à 5 jours (extrêmes de 1 à 25 jours).



Contagiosité :

Il n'y a pas de transmission interhumaine documentée.



Tableau clinique :

La maladie débute de manière soudaine, quelle qu'en soit la porte d'entrée, avec une fièvre ondulante, des frissons, une asthénie, des douleurs articulaires et musculaires, des maux de gorge, une céphalée et parfois des nausées et vomissements.

Elle est caractérisée par plusieurs formes cliniques dépendant essentiellement de la porte d'entrée :

- **ulcère-ganglionnaire** (après contact cutané direct) : lésion locale au point de pénétration de la bactérie, se transformant en ulcération nécrotique associée à une adénopathie régionale qui peut suppuer, nécroser et scléroser ;
- **ganglionnaire** : adénopathie régionale sans ulcération ;
- **occulo-ganglionnaire** (après contact oculaire et projection) : conjonctivite avec adénopathie régionale ;
- **oro-pharyngée** (après ingestion d'aliments ou d'eau contaminée ou inhalation d'aérosols) : stomatite, pharyngite, angine et adénopathies cervicales et rétro-pharyngées ;
- **pleuro-pulmonaire** (primaire après inhalation d'un aérosol contaminé, ou secondaire après dissémination) : toux sèche, bronchiolite, pleuro-pneumonie, adénopathies hilaires, détresse respiratoire.
- **typhoïdique ou septicémique** : fièvre, céphalées, malaise, vomissements, diarrhées, douleurs abdominales, choc septique (coma).

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Signalement sans délai à la DASS-NC des cas probables, confirmés et notification des cas probables et confirmés.

2) Isolement : précautions relatives aux écoulements/sécrétions pour les lésions ouvertes.

3) Désinfection en cours de maladie : des exsudats provenant des ulcères, des ganglions lymphatiques ou du sac conjonctival.

4) Quarantaine : aucune.

5) Traitement des sujets-contacts : aucun.

6) Investigation des sujets-contacts : recherche de l'origine de l'infection pour chaque cas.

7) Traitement spécifique : streptomycine.



Critères de signalement et de notification : Tableau clinique évocateur de tularémie associé à :

Cas confirmé

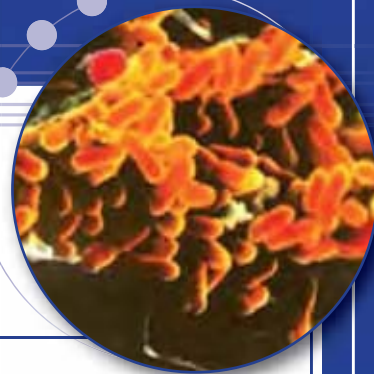
- Sérologie positive avec un titre supérieur ou égal à 50,
- ou isolement de *Francisella tularensis* à partir de prélèvements cliniques,
- ou amplification génique (PCR) positive.

Cas probable

- Sérologie positive avec un titre compris entre 20 et 50,
- Exposition commune à celle d'un cas confirmé.

TYPHUS EXANTHEMATIQUE

Rickettsia prowazekii



Les rickettsies stricto sensu sont des maladies séparées en 2 groupes :

- le groupe boutonneux dont l'agent est transmis par les tiques, représenté par *Rickettsia conorii* (fièvre boutonneuse méditerranéenne) et *R. rickettsii* (fièvre pourpre des Montagnes Rocheuses) ;
- le groupe des typhus dont l'agent est transmis par les poux, puces, représenté par *R. prowazekii* (typhus épidémique) et *R. typhi* (typhus murin). Le typhus épidémique, encore appelé typhus à poux ou typhus historique, est dû à une bactérie intracellulaire du groupe alpha des protéobactéries (*R. prowazekii*). Actuellement dans le monde, le typhus reste un problème dans les hautes terres d'Afrique, d'Amérique Centrale, d'Amérique du Sud et d'Asie.



Réservoir :

L'homme.



Transmission :

Par le pou du corps (*Pediculus humanus corporis*). Le pou s'infecte au cours d'un repas de sang chez une personne malade, il transmet la maladie à un sujet sain par l'intermédiaire de ses déjections, soit au travers des lésions cutanées de grattage (dus au prurit déclenché par les piqûres de poux), soit par voie conjonctivale ou respiratoire.



Incubation :

Environ 1 semaine.



Contagiosité :

Pas de transmission directe de personne à personne, mais via les poux infectés. Le pou devient infectieux de 2 à 6 jours après le repas de sang. A noter que le pou meurt dans les 2 semaines qui suivent l'infection.



Tableau clinique :

Début souvent brutal caractérisé par les symptômes suivants : frissons associés à des céphalées intenses, prostration, myalgies intenses et fièvre à 40°. Une éruption maculeuse apparaît le 5^{ème} ou 6^{ème} jour, d'abord dans la partie supérieure du tronc, puis elle s'étend à tout le corps en épargnant la face, la paume des mains et la plante des pieds. Les complications neurologiques ou cardiaques en font la gravité. Sous antibiothérapie, l'apyrexie est obtenue en 48 heures.



Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé

Tableau clinique évocateur d'un typhus exanthématique avec confirmation biologique (sérologie) de l'infection par un laboratoire spécialisé.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) Signalement sans délai à la DASS-NC des cas confirmés et notification des cas confirmés.

2) Isolement : non nécessaire après épouillage du malade, de ses vêtements, du logement et des contacts familiaux.

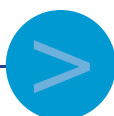
3) Désinfection en cours de maladie : poudre insecticide appropriée sur les vêtements, la literie du malade et des contacts.
Lavage du linge et des draps à l'eau chaude (au moins 60°C pendant 30 min). Traiter les cheveux.

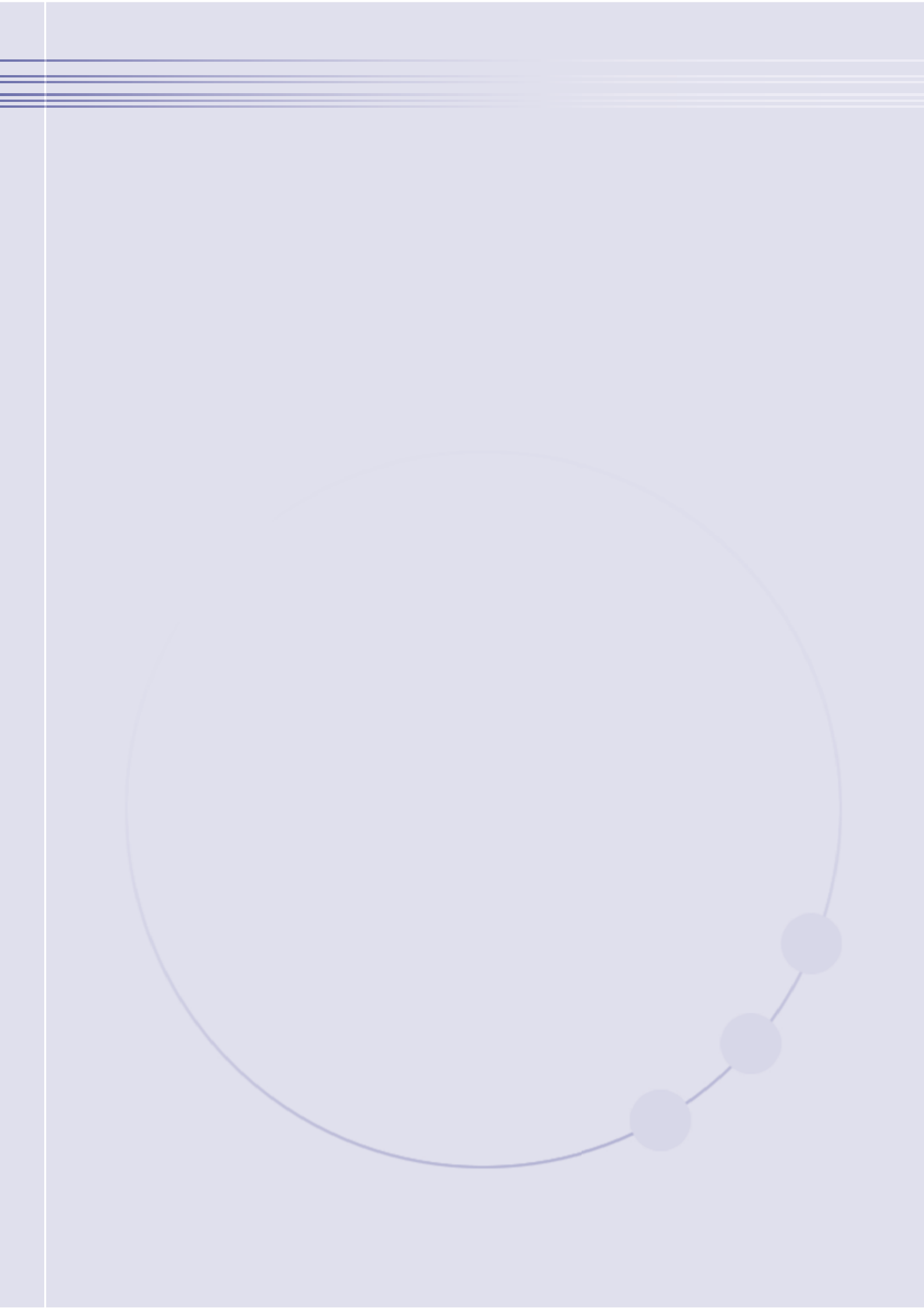
4) Quarantaine des exposés au typhus et porteurs de poux du corps : non nécessaire en cas d'application d'un insecticide rémanent.

5) Traitement des sujets-contacts : surveillance pendant 2 semaines.

6) Investigation des sujets-contacts : rechercher la source de l'infection.

7) Traitement spécifique : tétracyclines ou chloramphénicol.





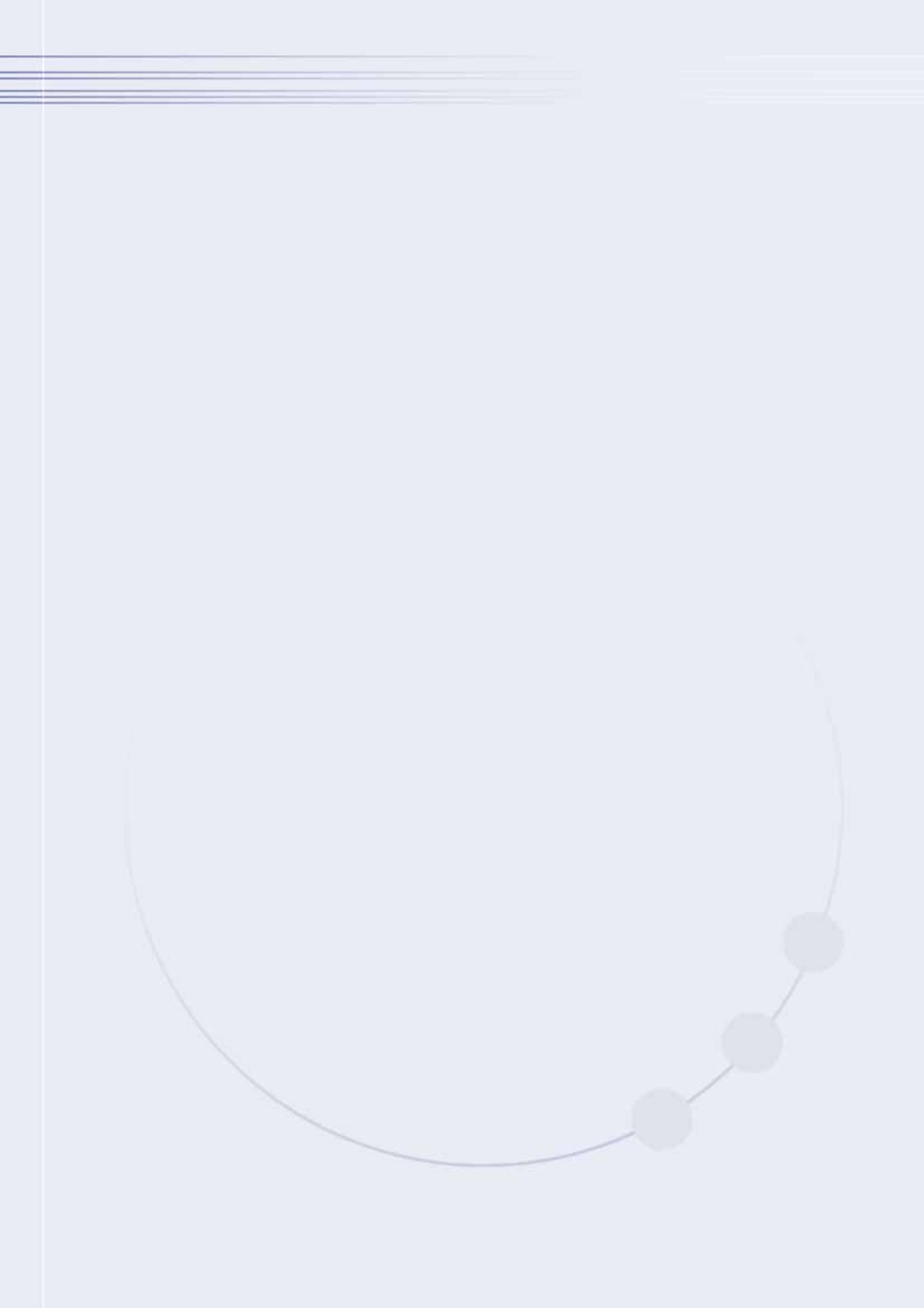
A > Délibération relative aux maladies à déclaration obligatoire.

p.61

B > Arrêtés.

p.65





DÉLIBÉRATION

N° 423 du 26 novembre 2008
relative aux maladies à déclaration obligatoire

> Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie

.../...

Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la délibération n° 491 du 11 août 1994 relative aux statistiques sanitaires nécessaires à une meilleure connaissance de la santé de la population en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2006-435/GNC du 16 février 2006 fixant les attributions et l'organisation de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 2008-4725/GN du 4 octobre 2008 portant projet de délibération ;

Entendu le rapport du gouvernement n° 72 du 14 octobre 2008 ;

A adopté les dispositions dont teneur suit :

Article 1^{er} :

Font l'objet d'une déclaration obligatoire de données individuelles auprès du médecin inspecteur de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie, par tout médecin ou responsable de laboratoire d'analyses de biologie médicale public ou privé qui en a connaissance, qui les suspectent ou les diagnostiquent :

- 1° les maladies qui nécessitent une intervention urgente locale, nationale ou internationale,
- 2° les maladies dont la surveillance est nécessaire à la conduite et à l'évaluation de la politique de santé publique.



Article 2 :

Les professionnels de santé sont tenus de signaler sans délai au médecin inspecteur de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie les menaces imminentes pour la santé de la population dont ils ont connaissance ainsi que les situations dans lesquelles une présomption sérieuse de menace sanitaire grave leur paraît constituée, selon la procédure fixée à l'article 7 de la présente délibération.

Article 3 :

La liste des maladies devant faire l'objet d'une déclaration obligatoire de données individuelles est définie par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Article 4 :

La déclaration des données individuelles s'effectue selon les procédures suivantes :

- 1° les cas de maladies ou d'anomalies biologiques mentionnées à l'article précédent font l'objet d'une mesure de notification dans les conditions fixées aux articles 5 et 6 ;
- 2° les cas de maladies ou d'anomalies biologiques qui justifient d'une intervention urgente locale, nationale ou internationale et font en outre l'objet d'une procédure de signalement dans les conditions fixées à l'article 7.

Article 5 :

La notification des données individuelles, nécessaire à la surveillance sanitaire, consiste en l'établissement et la transmission d'une fiche qui comporte :

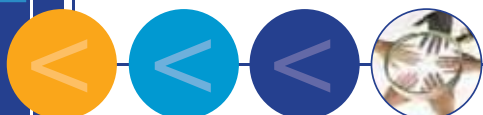
- 1° les coordonnées du déclarant qui mentionne son nom, son prénom et son adresse.
Lorsque la notification est réalisée par un responsable de service de biologie ou de laboratoire d'analyses de biologie médicale, ou de laboratoire d'anatomocytopathologie, il mentionne en outre sur la fiche le nom, le prénom et l'adresse du prescripteur de l'analyse ou examen,
- 2° les nom, prénom, date de naissance, sexe et adresse de la personne,
- 3° des données cliniques, biologiques et socio démographiques que le médecin déclarant ou, en cas de diagnostic biologique, le médecin prescripteur porte sur la fiche de notification.

Article 6 :

Dès qu'il en a connaissance, le déclarant transmet la fiche spécifique de la maladie, dont le modèle est fixé par arrêté du gouvernement, soit par voie postale sous pli confidentiel portant la mention secret médical, soit par télétransmission sécurisée des données, au médecin inspecteur de santé publique de Nouvelle-Calédonie, qui la transmet à son tour, dans les mêmes conditions de confidentialité, au médecin de veille sanitaire.

A son arrivée, le médecin inspecteur de santé publique de Nouvelle-Calédonie rend anonyme la fiche de déclaration par codage informatique irréversible à partir des trois premières lettres des nom, prénom, date de naissance et sexe de la personne.

Il établit la correspondance entre le numéro d'anonymat et les éléments d'identité de la personne et en assure la conservation, aux fins de validation et d'exercice du droit d'accès, dans des conditions garantissant la confidentialité des informations et la détruit 12 mois après la date d'envoi portée par le déclarant sur la fiche de notification. Dans le même délai, le médecin de veille sanitaire supprime de la fiche les coordonnées du prescripteur et celles du responsable du service de biologie ou du laboratoire.



**Article 7 :**

Sans préjudice de la notification prévue aux articles 5 et 6, les maladies, anomalies biologiques ou situations qui justifient d'une intervention urgente à l'échelon local, national ou international doivent être signalées sans délai au médecin inspecteur de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie, par téléphone ou télécopie ou tout autre moyen plus approprié mis en place par la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie.

Ce signalement a pour but de permettre la mise en place en urgence de mesures de prévention individuelle ou collective et, le cas échéant de déclencher des investigations pour identifier l'origine de la contamination ou de l'exposition. Le signalement intervient dès la survenance d'un cas suspect ou avéré de maladie ou situation figurant sur la liste de l'arrêté mentionné à l'article 3.

A la demande du médecin inspecteur de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie, le déclarant est tenu de lui fournir toute information nécessaire à la mise en œuvre des mesures d'investigation et d'intervention, y compris l'identité et l'adresse du patient. Ces informations peuvent être transmises à d'autres professionnels lorsque leur intervention est indispensable pour la mise en œuvre des mesures de prévention individuelle ou collective. Ces informations ne sont conservées que le temps nécessaire à l'investigation et à l'intervention.

Article 8 :

Les informations relatives aux maladies à déclaration obligatoire sont enregistrées, à des fins uniquement épidémiologiques, dans un fichier informatisé anonyme tenu par la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie.

En outre, l'enregistrement des cas de maladies dont la liste est fixée par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, est réalisé dans le cadre de la mise en place d'un registre tenu par la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie. Ce registre informatisé respecte les prescriptions édictées, en matière de recensement d'informations nominatives, par la loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 susvisée.

Article 9 :

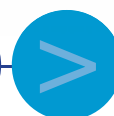
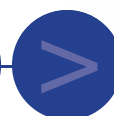
Toutes les personnes appelées à connaître, à quelque titre que ce soit, les données individuelles transmises en application des articles 5 et 7 sont astreintes au secret professionnel sous les peines prévues à l'article 226-13 du code pénal.

Article 10 :

Tout décès dû à l'une des maladies énumérées dans l'arrêté prévu par l'article 3 doit également être signalé selon la procédure mentionnée dans l'article 7.

Article 11 :

Les responsables de services et de laboratoires d'analyses de biologie médicale, publics et privés, sont tenus d'adresser également au médecin inspecteur, de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie, le relevé régulier de données groupées de l'activité de leur établissement concernant les maladies transmissibles dont la liste et la fréquence de transmission des données sont fixées par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Le médecin inspecteur de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie peut, sur simple demande, avoir accès aux données individuelles nominatives.





Article 12 :

Il appartient à la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie de transmettre les informations synthétiques et anonymes de santé publique relatives aux maladies à déclaration obligatoire aux organismes de santé nationaux, régionaux ou internationaux.

Article 13 :

Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à la présente délibération, et notamment la délibération n° 100/CP du 13 mars 1991 relative aux maladies à déclaration obligatoire et l'article 5, section II de la délibération n° 491 du 11 août 1994 relative aux statistiques sanitaires nécessaires à une meilleure connaissance de la santé de la population en Nouvelle-Calédonie.

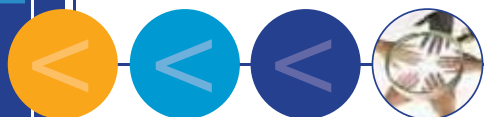
Article 14 :

La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 26 novembre 2008

*Le président du congrès
de la Nouvelle-Calédonie*

Pierre FROGIER



ARRÊTÉS

ARRÊTÉ

pris en application des articles 3 et 4 de la délibération n° 423 du 26 novembre 2008 relative aux maladies à déclaration obligatoire.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n°423 du 26 novembre 2008 relative aux maladies à déclaration obligatoire ;

Vu la délibération n° 298 du 14 août 2007 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2007-28D/GNC du 24 août 2007 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2007-4818/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2007-4820/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions du président et de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n°2006-435 du 16 février 2006 fixant les attributions et l'organisation de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

La liste des maladies qui doivent faire l'objet d'une transmission obligatoire de données individuelles prévue par l'article 3 de la délibération n° 423 du 26 novembre 2008 susvisée est la suivante :

- > **Arboviroses autres que celles figurant dans la liste ci-dessous.**
- > **Botulisme.**
- > **Brucellose.**
- > **Cancer.**
- > **Charbon.**

- > Chikungunya.
- > Choléra.
- > Condylomes acuminés (végétations vénériennes ou crêtes de coq).
- > Coqueluche.
- > Dengue.
- > Diphtérie.
- > Fièvres hémorragiques africaines.
- > Fièvre jaune.
- > Fièvre typhoïde ou paratyphoïde.
- > Infection aiguë par le virus de l'hépatite virale A.
- > Infection par le virus de l'hépatite virale B.
- > Infection par le virus de l'hépatite virale C.
- > Infection par le VIH quel qu'en soit le stade.
- > Infection invasive à méningocoque.
- > Infection nosocomiale ou tout autre événement indésirable grave lié à des soins réalisés lors d'investigations, de traitements ou d'actions de prévention.
- > Légionellose.
- > Listériose.
- > Leptospirose.
- > Lèpre.
- > Orthopoxviroses dont la variole.
- > Paludisme autochtone et d'importation.
- > Peste.
- > Poliomyélite.
- > Rage.
- > Rhumatisme articulaire aigu.
- > Rougeole.
- > Saturnisme de l'enfant mineur.
- > Suspicion de maladie de Creutzfeldt-Jakob et autres encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles humaines.
- > Syphilis.
- > Tétanos.
- > Toxi-infections alimentaires collectives.
- > Tuberculose.
- > Tularémie.
- > Typhus exanthématique.
- > Tout événement susceptible de représenter une menace pour la santé publique et défini par arrêté du gouvernement.

**Article 2 :**

La liste des maladies, anomalies biologiques ou situations qui justifient d'une intervention urgente à l'échelon local, national ou international prévue par l'article 4 de la délibération précitée est la suivante :

- > Arboviroses autres que celles figurant dans la liste ci-dessous.
- > Botulisme.
- > Brucellose.
- > Charbon.
- > Chikungunya.
- > Choléra.
- > Dengue.
- > Diphtérie.
- > Fièvres hémorragiques africaines.
- > Fièvre jaune.
- > Fièvre typhoïde ou paratyphoïde.
- > Infection aiguë par le virus de l'hépatite A.
- > Infection invasive à méningocoque.
- > Légionellose.
- > Listériose.
- > Orthopoxviroses dont la variole.
- > Paludisme autochtone et d'importation.
- > Peste.
- > Poliomyélite.
- > Rage.
- > Rougeole.
- > Suspicion de maladie de Creutzfeldt-Jakob et autres encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles humaines.
- > Toxi-infections alimentaires collectives.
- > Tuberculose.
- > Tularémie.
- > Typhus exanthématique.
- > Tout évènement susceptible de représenter une menace pour la santé publique et défini par arrêté du gouvernement.

Article 3 :

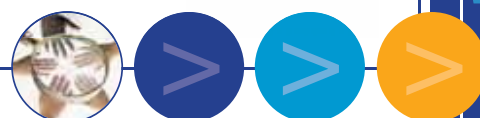
Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le membre du gouvernement
chargé d'animer et de contrôler le secteur
de la santé, des affaires sociales, de la
solidarité et du handicap*

Sylvie ROBINEAU

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie*

Harold MARTIN





ARRÊTÉ

pris en application de l'article 6 de la délibération n° 423 du 26 novembre 2008 relative aux maladies à déclaration obligatoire et fixant le modèle des fiches spécifiques des maladies à déclaration obligatoire.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n°423 du 26 novembre 2008 relative aux maladies à déclaration obligatoire ;

Vu la délibération n° 298 du 14 août 2007 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2007-28D/GNC du 24 août 2007 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2007-4818/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2007-4820/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions du président et de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n°2006-435 du 16 février 2006 fixant les attributions et l'organisation de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

Les maladies à déclaration obligatoire, prévues à l'article 3 de la délibération n° 423 du 26 novembre 2008 susvisée doivent faire l'objet d'une transmission obligatoire de données individuelles par l'établissement d'une fiche.

Article 2 :

Chaque maladie renvoie à une fiche de déclaration propre dont l'ensemble des modèles sont joints en annexes.

Article 3 :

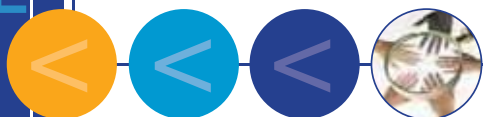
Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le membre du gouvernement
chargé d'animer et de contrôler le secteur
de la santé, des affaires sociales, de la
solidarité et du handicap*

Sylvie ROBINEAU

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie*

Harold MARTIN





ARRÊTÉ

pris en application de l'article 8 alinéa 1 de la délibération n° 423 du 26 novembre 2008 relative aux maladies à déclaration obligatoire et instituant un fichier informatisé anonyme des maladies à déclaration obligatoire.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la délibération n° 423 du 26 novembre 2008 relative aux maladies à déclaration obligatoire ;

Vu la délibération n° 298 du 14 août 2007 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2007-28D/GNC du 24 août 2007 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2007-4818/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2007-4820/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions du président et de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 2006-435 du 16 février 2006 fixant les attributions et l'organisation de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

Un fichier informatisé anonyme des maladies à déclaration obligatoire est créé à la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie.

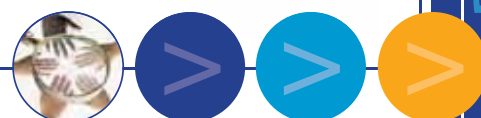
Article 2 :

L'objet de ce fichier informatisé anonyme des maladies à déclaration obligatoire est d'effectuer des études statistiques visant à améliorer les connaissances de l'état de santé des populations de Nouvelle-Calédonie, d'assurer la surveillance épidémique et, de cibler et d'évaluer les actions de prévention ainsi que la prise en charge des patients.

Article 3 :

Les catégories d'informations enregistrées sont les suivantes :

- code d'anonymat ;
- l'ensemble des données de la fiche spécifique de déclaration autres que les éléments d'identité de la personne.





Article 4 :

Les destinataires de ces informations, strictement anonymes, sont les médecins et les organismes de santé publique.

Article 5 :

Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 susvisée s'exerce par l'intermédiaire du médecin traitant auprès du médecin épidémiologiste responsable de la gestion de ce registre nominatif informatisé.

Article 6 :

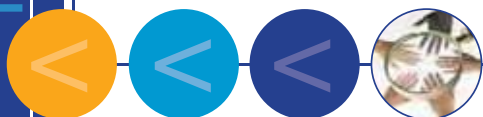
Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le membre du gouvernement
chargé d'animer et de contrôler le secteur
de la santé, des affaires sociales, de la
solidarité et du handicap*

Sylvie ROBINEAU

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie*

Harold MARTIN





ARRÊTÉ

pris en application de l'article 8 alinéa 2 de la délibération relative aux maladies à déclaration obligatoire et fixant la liste des maladies faisant l'objet d'un registre nominatif.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la délibération n°423 du 26 novembre 2008 relative aux maladies à déclaration obligatoire ;

Vu la délibération n° 298 du 14 août 2007 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2007-28D/GNC du 24 août 2007 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2007-4818/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2007-4820/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions du président et de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n°2006-435 du 16 février 2006 fixant les attributions et l'organisation de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

Un registre nominatif informatisé est créé à la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie.

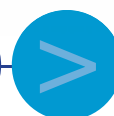
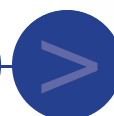
Article 2 :

Les maladies faisant l'objet d'un registre nominatif sont les suivantes :

- > Cancer ;
- > Dengue ;
- > Leptospirose ;
- > Rhumatisme articulaire aigu ;
- > Tuberculose.

Article 3 :

L'objet de ce registre nominatif informatisé est de réaliser l'enregistrement continu et exhaustif des nouveaux cas des maladies de l'article 2 du présent arrêté, pour effectuer des études visant à améliorer les connaissances concernant ces maladies, à contribuer au suivi des patients, à évaluer des actions de prévention et, à fournir des informations utilisables à des fins de politique sanitaire.





Article 4 :

Les catégories d'informations enregistrées sont les suivantes :

- > **informations relatives à l'identification de la personne :**
 - nom et prénom,
 - date et lieu de naissance,
 - âge,
 - sexe,
 - commune de résidence,
 - mode de vie,
 - activité ;
- > **informations relatives au déclarant ;**
- > **informations relatives à la maladie :**
 - antécédents médicaux et épidémiologiques,
 - date et mode de diagnostic,
 - éléments cliniques et stade de la maladie,
 - traitement,
 - issue de la maladie (guérison, décès, etc.).

Article 5 :

Les destinataires de ces informations, strictement anonymes, sont les médecins et les organismes de santé publique.

Article 6 :

Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 susvisée s'exerce par l'intermédiaire du médecin traitant auprès du médecin épidémiologiste responsable de la gestion de ce registre nominatif informatisé.

Article 7 :

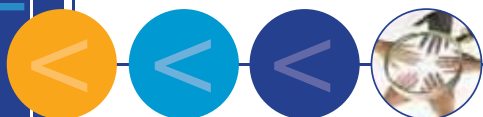
Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le membre du gouvernement
chargé d'animer et de contrôler le secteur
de la santé, des affaires sociales, de la
solidarité et du handicap*

Sylvie ROBINEAU

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie*

Harold MARTIN





ARRÊTÉ

pris en application de l'article 11 de la délibération relative aux maladies à déclaration obligatoire et fixant la liste des maladies transmissibles faisant l'objet d'un relevé régulier de données groupées par les responsables de services et de laboratoires d'analyses de biologie médicale, publics et privés.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 183 du 17 septembre 1969 portant réglementation de la vente et de l'emploi des substances vénéneuses en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n°423 du 26 novembre 2008 relative aux maladies à déclaration obligatoire ;

Vu la délibération n° 298 du 14 août 2007 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2007-28D/GNC du 24 août 2007 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2007-4818/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2007-4820/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions du président et de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

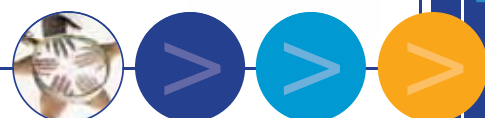
Vu l'arrêté modifié n°2006-435 du 16 février 2006 fixant les attributions et l'organisation de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

La liste des maladies faisant l'objet d'un relevé régulier de données groupées d'activité par les responsables de services et de laboratoires d'analyses de biologie médicale, publics et privés comprend les agents infectieux associés à certaines des maladies énumérées dans l'article 3 de la délibération n° 423 du 26 novembre 2008 susvisée :

- > **Amibiase**
- > **Coqueluche.**
- > **Lèpre.**
- > **Maladies sexuellement transmissibles :**
 - Chancre mou (chancrelle).
 - Condylome acuminé.
 - Gonococcie.
 - Granulome inguinal (donovanose).
 - Herpès génitale.
 - Infections génitales à Chlamydiae.
 - Lymphogranulomatose vénérienne (maladie de Nicolas Favre).
 - Maladie de Reiter.
 - N. gonorrhoeae.
 - Syphilis
 - Autres infections génitales (non gonococciques).





Article 2 :

Ce relevé doit être transmis au médecin inspecteur de la DASS-NC tous les mois.

Article 3 :

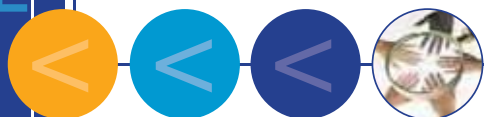
Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le membre du gouvernement
chargé d'animer et de contrôler le secteur
de la santé, des affaires sociales, de la
solidarité et du handicap*

Sylvie ROBINEAU

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie*

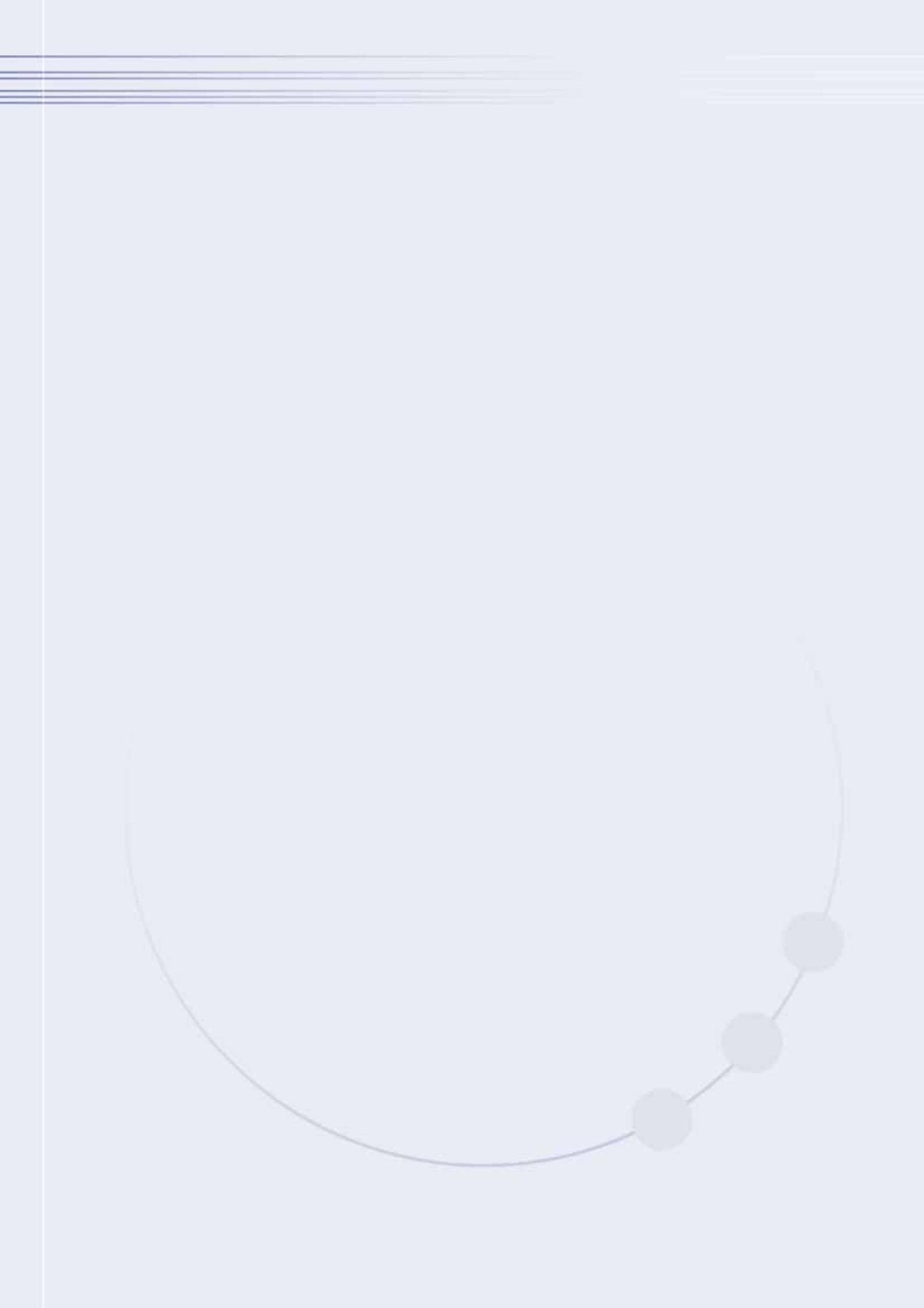
Harold MARTIN



- A** > **S** Arboviroses autres que la dengue
- B** > **S** Botulisme
> **S** Brucellose
- C** > Cancer
> **S** Charbon
> **S** Chikungunya
> **S** Choléra
> Coqueluche
- D** > **S** Dengue
> **S** Diphtérie
- E** > **S** ESST - MCJ (Maladie de Creutzfeldt-Jakob)
- F** > **S** Fièvres hémorragiques virales
> **S** Fièvre jaune
> **S** Fièvre typhoïde ou paratyphoïde
- H** > **S** Hépatite A aiguë
> Hépatite B aiguë
> Hépatite B chronique
> Hépatite C aiguë
> Hépatite C chronique
- I** > **S** Infections invasives à méningocoque
> Infections nosocomiales
> Infections par le VIH - SIDA
- L** > **S** Legionellose
> Lèpre (maladie de Hansen)
> Leptospirose
> **S** Listériose
- O** > **S** Orthopoxviroses dont la variole
- P** > **S** Paludisme
> **S** Peste
> **S** Poliomyélite antérieure aiguë
- R** > **S** Rage humaine
> Rhumatisme articulaire aigu
> **S** Rougeole
- S** > Saturnisme chez l'enfant mineur
> Syphilis
- T** > Tétanos
> **S** Toxi-Infections Alimentaires Collectives
> **S** Tuberculose
> **S** Tularémie
> **S** Typhus exanthématique

S = Signalement







Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____



DASS
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

Autres arboviroses

(que la dengue, la fièvre jaune, le chikungunya,
les fièvres hémorragiques virales africaines)

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Confirmation biologique :

Sérologie		Date(s)	Faite Nature du prélèvement (sang, LCR, autre)	Résultat(s)		Non faite
				Positif	Négatif	
IgM	1 ^{er} prélèvement	_____	_____	☐	☐	☐
	2 ^{ème} prélèvement	_____	_____	☐	☐	☐
PCR	1 ^{er} prélèvement	_____	_____	☐	☐	☐
	2 ^{ème} prélèvement	_____	_____	☐	☐	☐
Isolement	1 ^{er} prélèvement	_____	_____	☐	☐	☐
	2 ^{ème} prélèvement	_____	_____	☐	☐	☐

Clinique :

Date du début des signes : _____
Fièvre > 38,5° Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐
Douleurs articulaires Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐
Eruption cutanée Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐
Autre(s), préciser : _____
Hospitalisation Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐
Si oui, date d'admission : _____ de sortie : _____
Raisons de l'hospitalisation :
Encéphalite : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐
Autre(s) raison(s), préciser : _____

Evolution :

Guérisson Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐ Décès : Oui ☐ Non ☐
Séjour hors NC Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐ Si oui, date du décès : _____

Séjour en dehors de la commune de résidence principale :

Si oui, préciser le(s) lieu(x) : _____ Date de retour : _____

Séjour à l'étranger :

Si oui, préciser le(s) pays : _____ Date de retour en NC : _____

Séjour en dehors du département de résidence principale :

Si oui, préciser le(s) lieu(x) / départements : _____

Autre(s) cas dans l'entourage : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐ Si oui, combien de cas : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon) Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	Si notification par un biologiste Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales Botulisme
---	--	--

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Nombre de malades : _____ Nombre de malades hospitalisés : _____ Nombre de malades décédés : _____

Caractéristiques du/des malades

	Cas n° 1	Cas n° 2	Cas n° 3	Cas n° 4
Age (ans)	_____	_____	_____	_____
Sexe (M-F)	_____	_____	_____	_____
Code commune	_____	_____	_____	_____
Hospitalisation <i>Oui, non, date (jj-mm-aa)</i>	Oui ☐ Non ☐ _____	Oui ☐ Non ☐ _____	Oui ☐ Non ☐ _____	Oui ☐ Non ☐ _____
Dates des 1 ^{ers} signes cliniques	_____	_____	_____	_____
Troubles digestifs <i>(préciser) vomissements, diarrhée, constipation, sécheresse de la bouche</i>	_____	_____	_____	_____
Troubles visuels <i>Oculo-moteurs (préciser)</i>	_____	_____	_____	_____
Paralysies <i>(préciser)</i>	_____	_____	_____	_____
Assistance respiratoire	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐
Evolution <i>(guérison, en cours, décès)</i>	Guérison ☐ En cours ☐ Décès ☐	Guérison ☐ En cours ☐ Décès ☐	Guérison ☐ En cours ☐ Décès ☐	Guérison ☐ En cours ☐ Décès ☐
Confirmation du diagnostic <i>(recherche toxine, autre)</i>	Positif ☐ Négatif ☐ Non fait ☐	Positif ☐ Négatif ☐ Non fait ☐	Positif ☐ Négatif ☐ Non fait ☐	Positif ☐ Négatif ☐ Non fait ☐

Confirmation de diagnostic :

Recherche de *Clostridium botulinum* : Positif ☐ Négatif ☐ Non fait ☐

Recherche de Toxine botulique : Positif ☐ Négatif ☐ Non fait ☐

Type de la toxine : _____

Type de la toxine : Dans sérum : Oui ☐ Non ☐

Dans les selles : Oui ☐ Non ☐

Dans l'aliment : Oui ☐ Non ☐

Autre prélèvement : Oui ☐ Non ☐

Préciser : _____

Origine de l'intoxication (alimentaire, blessure, ...) :

Si alimentaire, précisez : Date de la consommation : _____

Aliment incriminé ou suspecté : _____

Commune du repas : _____

Nombre de personnes ayant participé au repas : _____

Lieu du repas : Familial ☐ Restaurant ☐ Collectivité ☐ Préciser : _____
Ex. : école, entreprise, hôpital, crèche, maison de retraite, CAT, MAS)

Origine de l'aliment suspecté : Familiale ☐ Commercialisée ☐ Si commercialisée : Industrielle ☐ Artisanale ☐

Commentaires (circonstances, ...) : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____

Brucellose

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax, ...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Date des premiers signes cliniques : _____

Confirmation du diagnostic

Isolement Oui ☐ Non ☐ Non effectué ☐

Site de prélèvement : _____

Date du prélèvement : _____

Espèce isolée ☐ *B. melitensis* ☐ *B. abortus suis*
☐ *B. abortus bovi* ☐ *B. canis*

Sérologie

1^{er} prélèvement

Méthode 1 : _____	Méthode 2 : _____	Méthode 1 : _____	Méthode 2 : _____
Date : _____	Date : _____	Date : _____	Date : _____
Titre 1 : _____	Titre 1 : _____	Titre 2 : _____	Titre 2 : _____
☐ En cours	☐ En cours	☐ En cours	☐ En cours
☐ Non effectué	☐ Non effectué	☐ Non effectué	☐ Non effectué

Expositions à risque (dans les 3 mois précédant les premiers signes de brucellose)

Profession et secteur d'activités : _____

Contact avec des animaux (vivants ou morts) :

Bovins :	Oui ☐	Non ☐	Inconnu ☐
Ovins :	Oui ☐	Non ☐	Inconnu ☐
Caprins :	Oui ☐	Non ☐	Inconnu ☐
Porcins :	Oui ☐	Non ☐	Inconnu ☐
Autres :	Oui ☐	Non ☐	Inconnu ☐
Manipulation de produits d'avortement :	Oui ☐	Non ☐	Inconnu ☐
Manipulation de fumier naturel :	Oui ☐	Non ☐	Inconnu ☐

Consommation de :

Lait cru	de vache	Oui ☐	Non ☐	Inconnu ☐
	de brebis	Oui ☐	Non ☐	Inconnu ☐
	de chèvre	Oui ☐	Non ☐	Inconnu ☐
Fromage frais au lait cru :	de vache	Oui ☐	Non ☐	Inconnu ☐
	de brebis	Oui ☐	Non ☐	Inconnu ☐
	de chèvre	Oui ☐	Non ☐	Inconnu ☐
Viande peu cuite :	de bœuf	Oui ☐	Non ☐	Inconnu ☐
	de mouton	Oui ☐	Non ☐	Inconnu ☐
	autre	Oui ☐	Non ☐	Inconnu ☐

Séjour à l'étranger : Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐

Si oui, précisez : _____

Si oui, précisez laquelle : _____

Si oui, précisez le ou les pays : _____

Cas dans l'entourage

Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐

Combien ? _____

*Remplir une fiche pour tous les cas confirmés ou probables

Maladie à déclaration obligatoire (délibération 423 du 26 novembre 2008) - Cette fiche fait l'objet d'un traitement informatique automatisé déclaré à la CNIL.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le patient ou le médecin déclarant ont le droit d'accès et de rectification immédiat au fichier par demande directe au médecin inspecteur de la DASS-NC, 5 rue du Général Gallieni, BP N4 98851 NOUMEA Cedex. Fiche à transmettre au médecin inspecteur de la DASS-NC, 5 rue du Général Gallieni, BP N4 98851 NOUMEA Cedex - Tél : 24 37 00 - Fax. 05 11 33 - Numéro vert. 05 11 03



Non microscopique

- ☐ Clinique seule
- ☐ Radio, Endoscopie, angiographie EEG, isotopes
- ☐ Chirurgie exploratrice / autopsie sans histologie
- ☐ Tests bioch. Spécifiques / tests immunologiques

Microscopique

- ☐ Cytologie / hématologie
- ☐ Histologie de la métastase
- ☐ Histologie de la tumeur primaire
- ☐ Autopsie liée à l'examen histologique
- ☐ Inconnu

Localisation de la tumeur : _____

--	--	--	--

But du traitement :

- ☐ Pas de traitement ☐ Traitement palliatif ☐ Curatif ☐ Non noté

Type de traitement :

- ☐ Radiothérapie ☐ Chimiothérapie ☐ Immunothérapie
- ☐ Chirurgie (à décrire)

- ☐
- Autre (à décrire)

Si pas de traitement, donner la raison principale :

- | | |
|--|---|
| ☐ Refusé | ☐ Tumeur occulte découverte à l'autopsie |
| ☐ Grand âge | ☐ Traité ailleurs |
| ☐ Extension de la maladie | ☐ Ne revient pas |
| ☐ Consultation seulement | ☐ Certificat de décès |
| ☐ Condition générale | ☐ Non noté |

A compléter si le malade est décédé :

Date du décès : | | | | | | | |

Certificat : ☐ Oui ☐ Non

Validation de la fiche :

Fiche préparée par

Date: | | | | | | |

Fiche contrôlée par

Date: | | | | |



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____

**DASS**
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

Charbon

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Signes cliniques :

Date des 1^{ers} signes cliniques :

Forme clinique :

Cutanée Oui ☐ Non ☐
Digestive : Oui ☐ Non ☐
Méningée : Oui ☐ Non ☐
Pulmonaire : Oui ☐ Non ☐
Septicémie : Oui ☐ Non ☐
Rhinopharyngée : Oui ☐ Non ☐

Hospitalisation : Oui ☐ Non ☐

Si oui, date de l'hospitalisation : _____

Lieu de l'hospitalisation : _____

Evolution (à la date de la notification) : Encore malade ☐ Guérison ☐ Décès ☐ Si décès, date : _____

Confirmation du diagnostic :

Isolement du *Bacillus anthracis* dans :

Forme clinique :

Vésicule ☐ Date : _____
Sang ☐ Date : _____
LCR ☐ Date : _____
Adénopathies ☐ Date : _____

Sous une escarre ☐ Date : _____
Selle ☐ Date : _____
Expectoration ☐ Date : _____
Rhinopharynx ☐ Date : _____

La souche a-t-elle été transmise au CNR : Oui ☐ Non ☐

Amplification génétique faite : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date : _____ Résultat : Positive ☐ Négative ☐

Origine suspectée de la contamination (au cours des deux mois précédant la date de début des signes) : (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Voyage dans un pays d'endémie (Afrique, Moyen Orient, Asie du Sud, ...); nom du (des) pays : _____
Date de retour en NC : _____
- ☐ Contact avec un animal atteint ou suspect de charbon :
Lequel : _____ Date : _____ Lieu : _____
Confirmation bactériologique : Oui ☐ Non ☐
- ☐ Consommation de viandes ou autres produits d'origine animale en provenance de zone d'endémie
- ☐ Consommation de viandes ou autres produits d'origine animale issus d'animaux abattus dans un cadre familial ou rituel
- ☐ Manipulations de produits importés de zone d'endémie (laines ou cuirs artisanaux, autres sous-produits animaux...)
- ☐ Autre. Détailler : _____

Existence d'autres cas dans l'entourage :

Oui ☐ Non ☐

Si oui :

1. Date du diagnostic : _____	Confirmé ☐	Probable : ☐	Origine suspectée : _____
2. Date du diagnostic : _____	Confirmé ☐	Probable : ☐	Origine suspectée : _____
3. Date du diagnostic : _____	Confirmé ☐	Probable : ☐	Origine suspectée : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____

DASS
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

Chikungunya

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____

Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Confirmation biologique

Sérologie		Date(s)	Faite Nature du prélèvement (sang, LCR, autre)	Résultat(s)		Non faite
				Positif	Négatif	
IgM	1 ^{er} prélèvement	_____	_____	☐	☐	☐
	2 ^{ème} prélèvement	_____	_____	☐	☐	☐
PCR	1 ^{er} prélèvement	_____	_____	☐	☐	☐
	2 ^{ème} prélèvement	_____	_____	☐	☐	☐
Isolement	1 ^{er} prélèvement	_____	_____	☐	☐	☐
	2 ^{ème} prélèvement	_____	_____	☐	☐	☐

Clinique

Date du début des signes : _____

Fièvre > 38,5° Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Douleurs articulaires Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Eruption cutanée Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Aure(s), préciser : _____

Hospitalisation Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Si oui, date d'admission : _____ de sortie : _____

Raisons de l'hospitalisation :

Encéphalite : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Aure(s) raison(s), préciser : _____

Evolution

Guérison Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Décès Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐ Si oui, date du décès : _____

Exposition

Dans les **15 jours** avant la date de début des signes (plusieurs réponses possibles) :

Séjour à l'étranger Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Si oui préciser le(s) pays : _____ Date de retour : _____

Séjour en dehors du département de résidence principale Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Si oui préciser le(s) lieu(x) / départements : _____

Autre(s) cas dans l'entourage : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐ Si oui, combien de cas : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____



DASS
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

Choléra

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____

Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Signes cliniques :

Date des 1^{er} signes cliniques : _____

Hospitalisation : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date de l'hospitalisation : _____

Lieu de l'hospitalisation : _____

Evolution : Encore malade ☐ Guérison ☐ Décès ☐ Si décès, date : _____

Bactériologie :

Identification du vibron : Coproculture ☐ Autre ☐ Précisez : _____

Date : _____ Laboratoire (Nom) : _____

Confirmation du CNR Oui ☐ Non ☐ Date : _____

Sérogroupe : _____ Sérotype : _____

Origine possible de la contamination :

Séjour à l'étranger (dans les 5 jours précédant le début des signes) : Oui ☐ Non ☐

Si **oui**, précisez le lieu : Pays : _____

Localité : _____ Date de retour en NC : _____

Consommation d'eau non-embouteillée : Oui ☐ Non ☐

Consommation de fruits ou légumes crus non pelés : Oui ☐ Non ☐

Si **non**, consommation de produits frais venant du pays d'endémie : Oui ☐ Non ☐

Si **oui**, type de produits : _____ Origine : _____

Autres malades dans l'entourage : Oui ☐ Non ☐ Si oui, précisez le nombre : _____

Précisez l'année de naissance des autres malades en leur attribuant un numéro d'ordre et remplir une fiche pour chaque malade cliniquement possible ou confirmé en indiquant le numéro d'ordre :

1. Année naissance : _____

2. Année naissance : _____

3. Année naissance : _____

Prophylaxie :

Isolement du malade : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date : _____

Recherche de vibrios dans l'entourage : Oui ☐ Non ☐

Chimioprofilaxie de l'entourage : Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez le nombre de personnes traitées : _____ Antibiotique utilisé : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____

**DASS**
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

Coqueluche

IMPORTANT : cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Description du cas :

Date de début de la phase catarrhale : _____
Date de début des épisodes de toux paroxystique : _____
Autres signes cliniques : Oui ☐ Non ☐ Si oui, préciser : _____
Complications : Oui ☐ Non ☐

Hospitalisation : Oui ☐ Non ☐ Date : _____
Lieu : _____
Traitement antibiotique : Oui ☐ Non ☐ Date : _____
Lequel : _____

Contexte épidémiologique :

Fréquentation d'une collectivité : Oui ☐ Non ☐
Adresse : _____

Source de contamination probable :

Nombre de cas dans l'entourage (précisez l'âge) :
Famille : _____ Age : _____
Amis : _____ Age : _____
Autres : _____ Age : _____
Autres, préciser : _____

Vaccination :

Date : _____	Vaccin : _____	Lot : _____
Date : _____	Vaccin : _____	Lot : _____
Date : _____	Vaccin : _____	Lot : _____
Date : _____	Vaccin : _____	Lot : _____

Confirmation biologique :

Type de test : _____ Date : _____
Résultat : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____

INSTITUT PASTEUR
DE NOUVELLE-CALÉDONIE
Dengue

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax, ...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse exacte : _____ Téléphone : _____
Quartier : _____ Tribu : _____ Commune domicile : _____ Date de notification : _____



LA MENTION D'UNE ADRESSE EST INDISPENSABLE POUR L'INITIATION RAPIDE DE LA LUTTE PERIFOCALÉ

Autres adresses exactes (professionnelle, scolaire, ...) : _____
Téléphone : _____

Contexte épidémiologique :

Cas isolé ☐ Contexte épidémique ☐ précisez _____
Voyage hors NC récent : Non ☐ Oui ☐ où ? _____
Date de retour : _____
Notion d'antécédents de Dengue : Non ☐ Oui ☐ Année : _____ Lieu : _____ Type : _____
Ne sait pas ☐

Clinique :

Date d'apparition des signes : _____ Fièvre : Non ☐ Oui ☐
Signes présents :
Début brutal ☐ Courbatures, myalgies ☐ Céphalées ☐
Nausées/vomissements ☐ Douleurs rétro-orbitaires ☐ Eruption ☐
Signes hémorragiques ☐ Précisez (purpura, épistaxis...) : _____
Signes de Choc ☐ Précisez (hypotension, pouls filant...) : _____
Autres symptômes (à préciser) : _____

Evolution :

Guérison Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐
Hospitalisation Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐ Si oui, date d'admission : _____
date de sortie : _____
Décès Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐ Si oui, date du décès : _____

Prélèvements effectués (minimum 1 tube sec) :

Date de prélèvement : _____ soit J _____ (J1 correspond au premier jour des signes cliniques)
Précisez : Prélèvement initial ☐ 2^{ème} prélèvement ☐

CADRE À REMPLIR PAR LE LABORATOIRE

Analyses réalisées :

Profil précoce : ARN Viral (PCR)	(J1 à J5)	Résultat :	Positif ☐	Négatif ☐	Douteux ☐	
Profil tardif : {	Antigène NS1 strip	(J1 à J5)	Résultat :	Positif ☐	Négatif ☐	Douteux ☐
	Antigène NS1 ELISA	(J2 à J8)	Résultat :	Positif ☐	Négatif ☐	Douteux ☐
	IgM Dengue	(> J4)	Résultat :	Positif ☐	Négatif ☐	Douteux ☐
Hématologie : GB :	_____	Plaqq :	_____	Hte :	_____	

Conclusion LABO : Cas ☐ cas suspect ☐ cas probable ☐ cas confirmé ☐ DH ☐ DSC ☐
Virus ☐ Type 1 ☐ Type 2 ☐ Type 3 ☐ Type 4 ☐ Non typé ☐



Médecin ou biologiste déclarant (tampon) Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	Si notification par un biologiste Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales  INSTITUT PASTEUR DE NOUVELLE-CALÉDONIE Dengue Réseau sentinelle
---	--	---

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax, ...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse exacte : _____ Téléphone : _____
Quartier : _____ Tribu : _____ Commune domicile : _____ Date de notification : _____



LA MENTION D'UNE ADRESSE EST INDISPENSABLE POUR L'INITIATION RAPIDE DE LA LUTTE PERIFOCALÉ

Autres adresses exactes (professionnelle, scolaire, ...) : _____
_____ Téléphone : _____

Contexte épidémiologique :

Cas isolé ☐ Contexte épidémique ☐ précisez _____
Voyage hors NC récent : Non ☐ Oui ☐ où ? _____
Date de retour : _____
Notion d'antécédents de Dengue : Non ☐ Oui ☐ Année : _____ Lieu : _____ Type : _____
Ne sait pas ☐

Clinique :

Date d'apparition des signes : _____ Fièvre : Non ☐ Oui ☐
Signes présents :
Début brutal ☐ Courbatures, myalgies ☐ Céphalées ☐
Nausées/vomissements ☐ Douleurs rétro-orbitaires ☐ Eruption ☐
Signes hémorragiques ☐ Précisez (purpura, épistaxis...) : _____
Signes de Choc ☐ Précisez (hypotension, pouls filant...) : _____
Autres symptômes (à préciser) : _____

Evolution :

Guérison Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐
Hospitalisation Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐ Si oui, date d'admission : _____
date de sortie : _____
Décès Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐ Si oui, date du décès : _____

Prélèvements effectués (minimum 1 tube sec) :

Date de prélèvement : _____ soit J _____ (J1 correspond au premier jour des signes cliniques)
Précisez : Prélèvement initial ☐ 2^{ème} prélèvement ☐

CADRE À REMPLIR PAR LE LABORATOIRE

Analyses réalisées :

Profil précoce : ARN Viral (PCR) (J1 à J5) }	Résultat :	Positif ☐	Négatif ☐	Douteux ☐
Profil tardif : { Antigène NS1 strip (J1 à J5) } { Antigène NS1 ELISA (J2 à J8) } { IgM Dengue (> J4) }	Résultat :	Positif ☐	Négatif ☐	Douteux ☐
	Résultat :	Positif ☐	Négatif ☐	Douteux ☐
	Résultat :	Positif ☐	Négatif ☐	Douteux ☐

Hématologie : GB : _____ Plaq : _____ Hte : _____

Conclusion LABO : Cas ☐ cas suspect ☐ cas probable ☐ cas confirmé ☐ DH ☐ DSC ☐
Virus ☐ Type 1 ☐ Type 2 ☐ Type 3 ☐ Type 4 ☐ Non typé ☐



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____

**DASS**
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

Diphtérie

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Signes cliniques :

Date des 1^{ers} signes cliniques : _____
Terrain particulier : _____
Hospitalisation : Date de l'hospitalisation : _____ Durée : _____ jours
Evolution : Encore malade ☐ Guérison ☐ Décès ☐ Si décès, date : _____
Séquelles ☐ Préciser : _____

Confirmation du diagnostic (cas clinique ou isolement chez un porteur asymptomatique) :

Date d'isolement : _____ Laboratoire (Nom) : _____
Adresse du laboratoire : _____
Nature du prélèvement : _____ Toxine identifiée par : PCR ☐ Autre tech. ☐

Antécédents vaccinaux :

Le sujet a-t-il reçu dans le passé une vaccination antidiphtérique complète (≥ 3 Doses) ? : Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐
Si oui, nom du vaccin utilisé : _____ Date de la dernière dose : _____

Notion de contagé connu : Oui ☐ Non ☐

Si oui, voyage récent en zone d'endémie : Oui ☐ Non ☐ Pays visité : _____
Date de retour en NC : _____
Contact avec un sujet revenant de zone d'endémie : Oui ☐ Non ☐ Pays visité : _____
Contact avec un cas : Oui ☐ Non ☐
Autre, préciser les circonstances : _____

Surveillance et prophylaxie des sujets contacts :

En collectivité : Oui ☐ Non ☐ En milieu familial : Oui ☐ Non ☐
Culture : Nombre de personnes prélevées : _____ Nombre de cultures positives : _____
Vaccination : Nombre de personnes : _____
Antibioprophylaxie : Nombre de personnes (primo-vaccinées ou revaccinées) : _____
Nombre de nouveaux cas : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon) Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	Si notification par un biologiste Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales Maladie de Creutzfeldt-Jakob et autres ESST* * Encéphalopathies Subaiguës Spongiiformes Transmissibles
---	--	---

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax, ...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Premiers symptômes de la maladie :

Détaillez : _____
Date d'apparition (mm/aaaa) : _____

Signes cliniques :

Démence : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date de début (mm/aaaa) : _____
Syndrome cérébelleux : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date de début (mm/aaaa) : _____
Myoclonie : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date de début (mm/aaaa) : _____

Autres signes (détaillez en indiquant la date de début) : _____ Date de début (mm/aaaa) : _____

Examens paracliniques :

EEG caractéristique Oui ☐ Non ☐ Date d'examen (mm/aaaa) : _____
Imagerie normale (Scanner ou IRM) Oui ☐ Non ☐ Date d'examen (mm/aaaa) : _____
Ponction lombaire normale Oui ☐ Non ☐ Date d'examen (mm/aaaa) : _____
Recherche de la protéine 14-3-3 dans LCR Oui ☐ Non ☐ Si oui, résultats : Positif ☐ Négatif ☐

Commentaires : _____

Examens effectués ou prévus :

Examen génétique du gène de la PrP Oui ☐ Non ☐ Si oui, présence d'une mutation ou insertion : Oui ☐ Non ☐
Autopsie prévue Oui ☐ Non ☐ Si non, motifs : _____
Autre, préciser : Oui ☐ Non ☐ Si oui, résultats : _____
Le patient est-il ou a-t-il été hospitalisé : Oui ☐ Non ☐ Date de première hospitalisation (jj/mm/aaaa) : _____
Lieu : _____

Facteur risque :

Dernière profession exercée par le patient : _____

Antécédents de traitement :

Par hormone de croissance extractive : Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐
Si oui, date de début de traitement (mm/aaaa) : _____ Date de fin de traitement (mm/aaaa) : _____
Par gonadotrophines hypophysaires extractives : Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐
Par glucocébroside extractive (Cérédase®) : Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐
Antécédents familiaux de maladies à prion : Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐
Si oui, préciser la maladie et le lien de parenté : _____
Antécédents d'interventions neurochirurgicales ou ophtalmologiques : Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐
Si oui, type d'intervention : _____ Date (jj/mm/aaaa) : _____
Utilisation de dure-mère (neurochirurgie, embolisation, ...) : Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐



Médecin ou biologiste déclarant (tampon) Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	Si notification par un biologiste Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales Fièvres Hémorragiques Africaines
---	--	---

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax, ...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Signes cliniques :

Date des 1^{ers} signes cliniques : _____
Hospitalisation : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date de l'hospitalisation : _____
Lieu de l'hospitalisation : _____
Evolution : Encore malade ☐ Guérison ☐ Décès ☐ Si décès, date : _____

Virologie :

Date : _____ Type de virus : _____
Laboratoire (Nom) : _____
Identification par :
Isolement Oui ☐ Non ☐
Sérologie Oui ☐ Non ☐
PCR Oui ☐ Non ☐
Autres Oui ☐ Non ☐ Précisez : _____

Origine de la contamination :

Séjour à l'étranger (dans les 3 semaines précédant le début des signes) : Oui ☐ Non ☐
Si oui, précisez : Le pays : _____
Lieux suspectés de contamination : _____
Type d'exposition : _____
Date de retour en NC : _____
Autres malades dans l'entourage : Oui ☐ Non ☐
Si oui, précisez le nombre : _____
Précisez l'année de naissance des autres malades en leur attribuant un numéro d'ordre et remplir une fiche pour chaque malade cliniquement possible ou confirmé en indiquant le numéro d'ordre :

1. Année naissance : _____
2. Année naissance : _____
3. Année naissance : _____

Prophylaxie :

Isolement du malade : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date : _____
Existence de cas secondaire dans l'entourage : Oui ☐ Non ☐
Information du personnel médical et paramédical : Oui ☐ Non ☐



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____

**DASS**
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

Fièvre jaune

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Signes cliniques :

Date des 1^{ers} signes cliniques : _____
Hospitalisation : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date de l'hospitalisation : _____
Lieu de l'hospitalisation : _____
Evolution : Encore malade ☐ Guérison ☐ Décès ☐ Si décès, date : _____

Virologie :

Date : _____ Laboratoire (Nom) : _____
Identification par :
Isolement Oui ☐ Non ☐
IF Oui ☐ Non ☐
Sérologie Oui ☐ Non ☐
PCR Oui ☐ Non ☐
Histopathologie Oui ☐ Non ☐
Autres Oui ☐ Non ☐ Précisez : _____

Origine de la contamination :

Séjour à l'étranger (dans les 6 jours précédant le début des signes) : Oui ☐ Non ☐
Si oui, précisez le lieu : _____ Localité(s) : _____
Séjour en forêt : Oui ☐ Non ☐ Date de retour en NC : _____
Autres malades dans l'entourage : Oui ☐ Non ☐ _____
Si oui, précisez le nombre : _____

Précisez l'année de naissance des autres malades en leur attribuant un numéro d'ordre et remplir une fiche pour chaque malade cliniquement possible ou confirmé en indiquant le numéro d'ordre :

1. Année naissance : _____

2. Année naissance : _____

3. Année naissance : _____

Prophylaxie :

Le malade avait-il été vacciné contre la fièvre jaune : Oui ☐ Non ☐
Si oui, date de la dernière vaccination : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon) Nom : _____ Établissement / service : _____ _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	Si notification par un biologiste Nom : _____ Établissement / service : _____ _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales Fièvre typhoïde ou paratyphoïde
--	---	--

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____



Caractéristiques de la maladie :

Fièvre : Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐ Date des 1^{ers} signes cliniques : _____

Hospitalisation : Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐ Si oui, date de l'hospitalisation : _____

Durée d'hospitalisation : _____ jours Evolution : Encore malade ☐ Guérison ☐ Décès ☐ Si décès, date : _____

Antécédents vaccinaux : Le patient a-t-il été vacciné contre la fièvre typhoïde ? : Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐

Si oui, nom du vaccin : _____ Date de la dernière injection : _____

Confirmation microbiologique :

Isolement de : *Salmonella* Typhi ☐ Site(s) de prélèvement(s) positif(s) : Sang ☐
Salmonella Paratyphi A ☐ Selles ☐
Salmonella Paratyphi B ☐ Autre ☐
Salmonella Paratyphi C ☐ Préciser _____

Date du 1^{er} prélèvement positif : _____

Origine de la contamination :

Le patient a-t-il séjourné dans un pays étranger au cours du mois précédant le début des symptômes ? Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐

Si oui, quel pays ? _____ Date de retour en NC : _____

Origine supposée de la contamination ? _____

Y a-t-il d'autres cas (confirmés par isolement ou cliniquement suspectés) dans l'entourage ? Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐

Si oui : Âge (ans) :	Date du diagnostic	Séjour étranger dans le mois précédent les symptômes	Pays du séjour	Lien avec le cas
_____	_____	Oui ☐ Non ☐	_____	_____
_____	_____	Oui ☐ Non ☐	_____	_____
_____	_____	Oui ☐ Non ☐	_____	_____
_____	_____	Oui ☐ Non ☐	_____	_____
_____	_____	Oui ☐ Non ☐	_____	_____

Remplir une fiche de notification pour chaque cas confirmé



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____

Hépatite A aiguë

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____



Diagnostic biologique : Réactif : _____
Date du prélèvement IgM VHA positif : _____ Signal échantillon : _____ Seuil de positivité : _____
ALAT (SGPT) : _____ Normale du laboratoire : _____

Clinique :

Présence de symptômes* : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐
(*asthénie, anorexie, fièvre, vomissements, douleurs abdominales, diarrhée)
Ictère : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐ Si oui, date de début de l'ictère : _____
Hospitalisation : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Dans les **2 à 6 semaines** avant la date de début des symptômes, de l'ictère ou du diagnostic biologique (plusieurs réponses possibles)

Autre(s) cas d'hépatite A dans l'entourage : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐
Si oui : ☐ Famille ☐ Collectivité d'enfants (crèche, garderie, école, établissement pour personnes handicapées)
Autre, préciser : _____

Présence d'un enfant de moins de 3 ans au domicile : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐
Le cas travaille dans (ou) fréquente un(e) : Crèche : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐
Établissement pour personnes handicapées : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Séjour hors de la Nouvelle-Calédonie : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐
Si oui, préciser le lieu ou le pays : _____

Consommation de fruits de mer en Nouvelle-Calédonie : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐
Si oui : • Huîtres : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐
• Autres fruits de mer, préciser : _____

Antécédents vaccinaux :

Le cas a été vacciné contre l'hépatite A : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐
Si oui, nombre de doses : _____ Si oui, date de la dernière dose (jj/mm/aaaa) : _____

Profession du cas : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon) Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	Si notification par un biologiste Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales Hépatite B aiguë
---	--	---

IMPORTANT : cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

1 • Diagnostic biologique (à remplir par le biologiste du laboratoire effectuant le prélèvement) :

Date de prélèvement de la sérologie VHB : _____
IgM anti-HBc : ☐ Faiblement positif ☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non testé
Ac totaux anti-HBc : ☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non testé
Ag HBs : ☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non testé
ALAT (SGPT) : _____ (Norme du laboratoire inférieur à : _____) ☐ Non testé

2 • Clinique (à remplir par le prescripteur) :

Attention, en cas de : Antécédent d'hépatite B chronique connu du prescripteur ☐ Oui ☐ Non
Réactivation d'une infection chronique ☐ Oui ☐ Non

Le médecin renvoie la fiche sans compléter les autres questions des rubriques 2, 3 et 4

Ictère : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas Hospitalisation : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Si oui, date de l'ictère : _____ Forme fulminante* : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

*Encéphalopathie clinique (astérix ou confusion du coma) et taux de prothrombine < 50 % dans les 3 mois après le début de l'ictère.

3 • Antécédents vaccinaux (à remplir par le prescripteur)

Le patient est-il vacciné contre l'hépatite B ? : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas Si oui, nombre de doses : _____ Année de la dernière dose : _____

4 • Facteurs de risque potentiels (à remplir par le prescripteur, plusieurs réponses possibles)

Facteurs présents au cours des 6 semaines à 6 mois avant le début de la maladie

Risque professionnel :

contacts avec du sang ou
des liquides biologiques : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Si oui, profession (en clair) : _____

Usage de drogues

Par voie intraveineuse : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Par voie pernasale : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Risque nosocomial

Transfusion (sang ou produits sanguins) : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Intervention chirurgicale : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Exploration médicale invasive : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
(endoscopie, cathétérisme...) Préciser : _____

Dialyse : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Transplantaion : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Soins dentaires : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Autres (acupuncture, mésothérapie) : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Préciser (en clair) : _____

Si la réponse est oui pour l'un de ces actes, préciser le(s) pays où a (ont) eu lieu

l'(es) acte(s) : _____

Autres expositions parentales possibles :

Piercing, tatouage, morsure, piqûre : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Préciser (en clair) : _____

Risque sexuel

Partenaire sexuel AgHBs positif connu : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Pratiques homosexuelles : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Nombre de partenaires sexuels : ☐ >1 ☐ Ne souhaite pas répondre

Exposition familiale (personnes vivant sous le même toit)

Personne de la famille Ag HBs positive : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Cas familial d'hépatite aiguë B : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Risque périnatal

Nouveau-né de mère AgHBs positive : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
☐ Non applicable

Autres risques

Vie en institution : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Séjour dans un pays d'endémie : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Si oui, pays : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste	
Nom : _____	Nom : _____	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales Hépatite B chronique
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____	
Adresse : _____	Adresse : _____	
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____	
Signature : _____	Signature : _____	

IMPORTANT : cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

1 • Diagnostic biologique (à remplir par le biologiste du laboratoire effectuant le prélèvement) :

Date de prélèvement de la sérologie VHB : _____
IgM anti-HBc : ☐ Faiblement positif ☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non testé
Ac totaux anti-HBc : ☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non testé
Ag HBs : ☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non testé
ALAT (SGPT) : _____ (Norme du laboratoire inférieur à : _____) ☐ Non testé

2 • Clinique (à remplir par le prescripteur) :

Attention, en cas de : Antécédent d'hépatite B chronique connu du prescripteur ☐ Oui ☐ Non

Réactivation d'une infection chronique ☐ Oui ☐ Non

Le médecin renvoie la fiche sans compléter les autres questions des rubriques 2, 3 et 4

Ictère : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas Hospitalisation : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Si oui, date de l'ictère : _____ Forme fulminante* : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

*Encéphalopathie clinique (astérisis ou confusion du coma) et taux de prothrombine < 50 % dans les 3 mois après le début de l'ictère.

3 • Antécédents vaccinaux (à remplir par le prescripteur)

Le patient est-il vacciné contre l'hépatite B ? : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas Si oui, nombre de doses : _____ Année de la dernière dose : _____

4 • Facteurs de risque potentiels (à remplir par le prescripteur, plusieurs réponses possibles)

Facteurs présents au cours des 6 semaines à 6 mois avant le début de la maladie

Risque professionnel :

contacts avec du sang ou des liquides biologiques : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Si oui, profession (en clair) : _____

Usage de drogues

Par voie intraveineuse : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Par voie pernasale : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Risque nosocomial

Transfusion (sang ou produits sanguins) : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Intervention chirurgicale : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Exploration médicale invasive : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

(endoscopie, cathétérisme...) Préciser : _____

Dialyse : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Transplantaion : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Soins dentaires : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Autres (acupuncture, mésothérapie) : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Préciser (en clair) : _____

Si la réponse est oui pour l'un de ces actes, préciser le(s) pays où a (ont) eut lieu

l'(es) acte(s) : _____

Autres expositions parentales possibles :

Piercing, tatouage, morsure, piqûre : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Préciser (en clair) : _____

Risque sexuel

Partenaire sexuel AgHBs positif connu : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Pratiques homosexuelles : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Nombre de partenaires sexuels : ☐ >1 ☐ Ne souhaite pas répondre

Exposition familiale (personnes vivant sous le même toit)

Personne de la famille Ag HBs positive : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Cas familial d'hépatite aiguë B : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Risque périnatal

Nouveau-né de mère AgHBs positive : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

☐ Non applicable

Autres risques

Vie en institution : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Séjour dans un pays d'endémie : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Si oui, pays : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales Hépatite C aiguë
Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	

IMPORTANT : cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Pays de naissance : ☐ France métropolitaine ☐ France outre-mer ☐ Autres, préciser : _____
Date de prise en charge dans la structure : _____
Date de la première sérologie VHC positive : _____ PBH antérieure de plus de 12 mois : ☐ Oui ☐ Non
Si **oui**, résultat en clair : _____
Traitement antérieur : ☐ Oui ☐ Non
Notion de sérologie VHC antérieur négative : ☐ Oui ☐ Non Si **oui**, date de la dernière sérologie négative : _____
Année ou période de contamination présumée (année) : _____ ou entre _____ et _____ (année)

Circonstances de découverte de la sérologie VHC positive

Bilan de santé	☐ Oui ☐ Non	Don du sang	☐ Oui ☐ Non
Bilan pré-transfusionnel	☐ Oui ☐ Non	Dépistage sur facteur de risque	☐ Oui ☐ Non
Anomalie de la biologie hépatique	☐ Oui ☐ Non	Complication(s) de cirrhose	☐ Oui ☐ Non
Bilan d'un carcinome hépatocellulaire	☐ Oui ☐ Non	Autres, préciser :	☐ Oui ☐ Non

Facteurs de risque :

Transfusion de sang ou dérivés sanguin avant 1991 ☐ Oui ☐ Non
Utilisation de drogue par voie IV ☐ Oui ☐ Non
Utilisation de drogue par voie nasale ☐ Oui ☐ Non
Exposition professionnelle ☐ Oui ☐ Non si **oui**, préciser : _____
Exposition nosocomiale ☐ Oui ☐ Non si **oui**, préciser : _____
Autres ☐ Oui ☐ Non si **oui**, préciser : _____
Aucun facteur de risque retrouvé ☐ Oui ☐ Non
Consommation d'alcool dans les 6 mois précédant le dépistage (nombre moyen de verres par semaine) : _____ /
Notion de consommation excessive d'alcool dans le passé : ☐ Oui ☐ Non si **oui**, durée en années _____ /
ALAT à la prise en charge (en x N) : _____ ARN VHC à la prise en charge : ☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non fait ☐ Inconnu
Génotype(s) : _____ ☐ Non fait ☐ Inconnu Sérotype : _____ ☐ Non fait ☐ Inconnu
Antigène HBs : ☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non fait ☐ Inconnu Anticorps anti HBs : ☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non fait ☐ Inconnu
Sérologie VIH : ☐ Positif ☐ Négatif ☐ Inconnu

Stade de la maladie :

- **PBH (12 mois avant/6 mois après la prise en charge)** ☐ Oui ☐ Non
Date de la PBH : _____ Score Métavir : A _____ / F _____
- **Test substitutif de la biopsie :** A : _____ F : _____ Date : _____ ☐ Non fait ☐ Inconnu
- **Evaluation " clinicobiologique " (qu'il y ait ou non histologie ou marqueurs de fibrose) :** Date : _____
☐ ALAT normales ☐ Hépatite chronique ☐ Cirrhose ☐ Cirrhose " décompensée " ☐ Carcinome hépato-cellulaire ☐ Hépatite " aiguë "
☐ Guérison ☐ Spontanée ☐ Après traitement
- **Institution d'un traitement anti-viral :** ☐ Oui ☐ Non ☐ Prévüe

Maladie à déclaration obligatoire (délibération 423 du 26 novembre 2008) - Cette fiche fait l'objet d'un traitement informatique automatisé déclaré à la CNIL.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le patient ou le médecin déclarant ont le droit d'accès et de rectification immédiat au fichier par demande directe au médecin inspecteur de la DASS-NC,
5 rue du Général Gallieni, BP N4 98851 NOUMEA Cedex. Fiche à transmettre au médecin inspecteur de la DASS-NC, 5 rue du Général Gallieni, BP N4 98851 NOUMEA Cedex - Tél : 24 37 00 - Fax. 05 11 33 - Numéro vert. 05 11 03



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste	
Nom : _____	Nom : _____	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales Hépatite C chronique
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____	
Adresse : _____	Adresse : _____	
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____	
Signature : _____	Signature : _____	

IMPORTANT : cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Pays de naissance : ☐ France métropolitaine ☐ France outre-mer ☐ Autres, préciser : _____
Date de prise en charge dans la structure : _____
Date de la première sérologie VHC positive : _____ PBH antérieure de plus de 12 mois : ☐ Oui ☐ Non
Si **oui**, résultat en clair : _____
Traitement antérieur : ☐ Oui ☐ Non
Notion de sérologie VHC antérieur négative : ☐ Oui ☐ Non Si **oui**, date de la dernière sérologie négative : _____
Année ou période de contamination présumée (année) : _____ ou entre _____ et _____ (année)

Circonstances de découverte de la sérologie VHC positive

Bilan de santé	☐ Oui ☐ Non	Don du sang	☐ Oui ☐ Non
Bilan pré-transfusionnel	☐ Oui ☐ Non	Dépistage sur facteur de risque	☐ Oui ☐ Non
Anomalie de la biologie hépatique	☐ Oui ☐ Non	Complication(s) de cirrhose	☐ Oui ☐ Non
Bilan d'un carcinome hépatocellulaire	☐ Oui ☐ Non	Autres, préciser :	☐ Oui ☐ Non

Facteurs de risque :

Transfusion de sang ou dérivés sanguin avant 1991	☐ Oui ☐ Non	
Utilisation de drogue par voie IV	☐ Oui ☐ Non	
Utilisation de drogue par voie nasale	☐ Oui ☐ Non	
Exposition professionnelle	☐ Oui ☐ Non	si oui , préciser : _____
Exposition nosocomiale	☐ Oui ☐ Non	si oui , préciser : _____
Autres	☐ Oui ☐ Non	si oui , préciser : _____
Aucun facteur de risque retrouvé	☐ Oui ☐ Non	

Consommation d'alcool dans les 6 mois précédant le dépistage (nombre moyen de verres par semaine) : _____ /
Notion de consommation excessive d'alcool dans le passé : ☐ Oui ☐ Non si **oui**, durée en années _____ /
ALAT à la prise en charge (en x N) : _____, _____ ARN VHC à la prise en charge : ☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non fait ☐ Inconnu
Génotype(s) : _____ ☐ Non fait ☐ Inconnu Sérotype : _____ ☐ Non fait ☐ Inconnu
Antigène HBs : ☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non fait ☐ Inconnu Anticorps anti HBs : ☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non fait ☐ Inconnu
Sérologie VIH : ☐ Positif ☐ Négatif ☐ Inconnu

Stade de la maladie :

• **PBH (12 mois avant/6 mois après la prise en charge)** ☐ Oui ☐ Non
Date de la PBH : _____ Score Métavir : A _____ / F _____
• **Test substitutif de la biopsie :** A : _____ F : _____ Date : _____ ☐ Non fait ☐ Inconnu
• **Evaluation " clinicobiologique " (qu'il y ait ou non histologie ou marqueurs de fibrose) :** Date : _____
☐ ALAT normales ☐ Hépatite chronique ☐ Cirrhose ☐ Cirrhose " décompensée " ☐ Carcinome hépato-cellulaire ☐ Hépatite " aiguë "
☐ Guérison ☐ Spontanée ☐ Après traitement
• **Institution d'un traitement anti-viral :** ☐ Oui ☐ Non ☐ Prévüe



Médecin ou biologiste déclarant (tampon) Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	Si notification par un biologiste Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales Infection Invasive à méningocoque
---	--	--

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax, ...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Confirmation du diagnostic :

Méningocoque isolé dans :

☐ Sang ☐ L.C.R. ☐ Lésion cutanée purpurique
Liquide : ☐ Articulaire ☐ Pleural ☐ Péricardique ☐ Péritonéal

PCR positive dans :

☐ Sang ☐ L.C.R. ☐ Lésion cutanée purpurique
Liquide : ☐ Articulaire ☐ Pleural ☐ Péricardique ☐ Péritonéal

Présence de diplocoques Gram - au direct :

☐ Oui ☐ Non ☐ Non recherché

LCR évocateur de méningite bactérienne purulente :

☐ Oui ☐ Non ☐ Non recherché

Antigène solubles :

☐ Présence ☐ Absence ☐ Non recherché

Purpura fulminans :

☐ Oui ☐ Non Éléments purpuriques cutanés : ☐ Oui ☐ Non

Sérogroupe :

☐ A ☐ B ☐ C ☐ X ☐ Y ☐ W135 ☐ Autre : _____ ☐ Non groupé

Hospitalisation (phase aigüe) : Date : _____ Hôpital : _____

Le patient avait-il reçu un traitement antibiotique avant les premiers prélèvements biologiques ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnu

Si oui, s'agit-il d'une injection antibiotique précoce pour suspicion de purpura fulminans ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnu

Vaccination antérieure : ☐ Vaccin conjugué C ☐ Polysaccharidique AC ☐ Polysaccharidique ACYW135

Date de la dernière injection : _____ ☐ Non vacciné ☐ Inconnu

Evolution : Guérison ☐ Séquelles ☐ Décès ☐ Si décès, date : _____

Si séquelles précisez : _____

Prophylaxie des sujets contacts	Nom de l'antibiotique Type de vaccin	Collectivité nombre de personnes	Entourage proche nombre de personnes
Chimioprophylaxie			
Vaccination			
Type de contacts		☐ Crèche ☐ Milieu scolaire ☐ Autres :	☐ Famille ☐ Amis

Autes cas dans l'entourage : ☐ Oui* ☐ Non ☐ Inconnu

*Pour chaque autre cas, indiquez l'âge, la date d'hospitalisation et la commune de résidence : _____ ans - Date _____ - Commune _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon) Nom : _____ Établissement / service : _____ _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	Si notification par un biologiste Nom : _____ Établissement / service : _____ _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales Infections nosocomiales et infections liées aux soins
--	---	--

IMPORTANT : cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Service :

Nom du service : _____
Etablissement : _____

Patient :

Date d'entrée dans l'établissement : _____

Indice de gravité MacCabe : ☐ Mac 0 ☐ Mac 1 ☐ Mac 2 ☐ Inconnue
Immuno-dépression : ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnue
Intervention chirurgicale : ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnue
(au cours des 30 derniers jours)

Dispositifs invasifs :

• Cathéters vasculaires (un ou plusieurs) : ☐ Oui ☐ Non
Si oui :
• Périphérique veineux : ☐ Oui ☐ Non
• Périphérique artériel : ☐ Oui ☐ Non
• Périphérique sous-cutané : ☐ Oui ☐ Non
• Central veineux : ☐ Oui ☐ Non
• Central artériel : ☐ Oui ☐ Non
• Intubation/trachéotomie : ☐ Oui ☐ Non
• Sonde urinaire : ☐ Ce jour ☐ Dans les 7 derniers jours ☐ Non

Anti-Infectieux :

• Traitement anti-infectieux (le jour de l'enquête) : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, mentionner chaque molécule (DCI ou spécialité)
et préciser en regard son indication* :

	Molécule(s)	/ Indication
1 Curatif pour infection communautaire :	_____	/ _____
2 Curatif pour infection nosocomiale :	_____	/ _____
3 Antibioprophylaxie chirurgicale :	_____	/ _____
4 Prophylaxie des infections opportunistes :	_____	/ _____
5 Indications multiples :	_____	/ _____

* En cas de donnée inconnue, coder "9"

Infection nosocomiale :

Infection nosocomiale (le jour de l'enquête) : ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnue

Si oui, remplir le verso de ce questionnaire



- ## INFECTION NOSOCOMIALE N°2:

- ### INFECTION NOSOCOMIALE N°3 :

- * En cas de donnée inconnue, coder "9"



Partie réservée à la DASS-NC

Fiche reçue le : _____

Fiche saisie le : _____

Numéro de saisie : _____



VIH Déclaration initiale

Identifiant alphanumérique

1 • Le patient :

Année de naissance : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Ethnie : _____

Commune domicile : _____

N'a jamais quitté le Territoire avant le dépistage de séropositivité : ☐ Oui ☐ Non

Résidant sur le Territoire depuis : ☐ Plus de 6 mois ☐ Moins de 6 mois

Autre, mobilité fréquente hors du Territoire : ☐ Oui ☐ Non

2 • Séropositivité :

Date : _____ Laboratoire : _____

Test de dépistage : _____ Laboratoire : _____

Test de confirmation : _____ Laboratoire : _____

Déjà déclaré en Métropole : _____ Laboratoire : _____

Hépatite B active (dépistage) : ☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non fait

Hépatite C active (dépistage) : ☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non fait

3 • Facteurs de risque (indiquez le plus important)

- ☐ Homosexuel masculin
- ☐ Bisexuel masculin
- ☐ Hétérosexuel à partenaires multiples
- ☐ Partenaire de séropositif
- ☐ Utilisateur de drogue en intra veineux
- ☐ Hémophile
- ☐ Transfusé au cours des 5 ans précédant les symptômes
- ☐ Autre (personne exposée à des instruments pouvant percer la peau ou les muqueuses)
- ☐ Séjour dans un pays à forte endémie VIH
- ☐ Parent porteur d'anticorps anti-VIH
- ☐ Parent entrant dans un groupe à risque élevé
- ☐ Aucun facteur risque (patient ne rentrant pas dans une des catégories ci-dessus)
- ☐ Inconnu (recherche non faite)



4 • Classification des infections par le V.I.H. (cochez la rubrique adéquate)

Catégorie A - Code OMS 044 :

Un ou plusieurs des critères listés ci-dessous chez un adulte ou un adolescent infecté par le VIH, s'il n'existe aucun des critères des catégories B et C

- ☐ Infection à V.I.H. asymptomatique
☐ Lymphadénopathie persistante généralisée
☐ Primo-infection symptomatique

Catégorie B - Code OMS 043 :

Manifestations cliniques chez un adulte ou un adolescent infecté par le VIH ne faisant pas partie de la catégorie C et qui répondent au moins à l'une des conditions suivantes :

- a) elles sont liées au VIH ou indicatives d'un déficit immunitaire ;
b) elles ont une évolution clinique ou une prise en charge thérapeutique compliquée par l'infection VIH.

Les pathologies suivantes font partie de la catégorie B, la liste n'est pas limitative :

- ☐ Angiomatose bacillaire
☐ Candidose oropharyngée
☐ Candidose vaginale, persistante, fréquente ou qui répond mal au traitement
☐ Dysplasie du col (modérée ou grave), carcinome in situ
☐ Syndrome constitutionnel : fièvre (38,5°C) ou diarrhée supérieure à 1 mois
☐ Leucoplasie chevelue de la langue
☐ Zona récurrent ou envahissant plus d'un dermatome
☐ Purpura thrombocytopénique idiopathique
☐ Salpingite, en particulier lors de complication par des abcès tubo-ovariens
☐ Neuropathie périphérique

Cette classification est hiérarchique, c'est-à-dire qu'un sujet classé dans la catégorie B ne peut passer dans la catégorie A lorsque les signes cliniques ont disparu.

Catégorie C - Code OMS 042 :

Cette catégorie correspond à la définition du SIDA chez l'adulte. Lorsqu'un sujet a présenté une des pathologies de cette liste, il est classé définitivement dans la catégorie C.

- ☐ Candidose bronchique, trachéale ou pulmonaire
☐ Candidose de l'œsophage
☐ Cancer invasif du col
☐ Cryptococcose extra-pulmonaire
☐ Coccidioidomycose, disséminée ou extra-pulmonaire
☐ Cryptosporidiose intestinale supérieure à 1 mois
☐ Rétinite à C.M.V. (avec perte de la vision)
☐ Infection à C.M.V. (autre que foie, rate ou ganglions)
☐ Encéphalopathie due au VIH
☐ Histoplasmosse disséminée ou extra-pulmonaire
☐ Infection herpétique, ulcères chroniques supérieurs à 1 mois, ou bronchique, pulmonaire ou œsophagienne
☐ Isosporidiose intestinale chronique (supérieure à 1 mois)
☐ Sarcome de Kaposi
☐ Lymphome de Burkitt
☐ Lymphome immunoblastique
☐ Lymphome cérébral primaire
☐ Infection à Mycobacterium Avium ou Kansaii, disséminée ou extra-pulmonaire
☐ Infection à Mycobacterium tuberculosis, quel que soit le site (pulmonaire ou extra-pulmonaire)
☐ Infection à mycobactérie, identifiée ou non, disséminée ou extra-pulmonaire
☐ Pneumonie à pneumocystis carinii
☐ Pneumopathie bactérienne récurrente
☐ Leuco-encéphalopathie multifocale progressive
☐ Septicémie à salmonelle non typhi récurrente
☐ Toxoplasmose cérébrale
☐ Syndrome cachectique dû au VIH

Fait à Nouméa le :

Praticien déclarant

Nom :

Etablissement / Service :

Téléphone : Télécopie :

Cachet et signature du praticien déclarant



Identifiant alphanumérique

Année de naissance :

Sexe : M ☐ F ☐



DASS
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

VIH Déclaration complémentaire

A la déclaration initiale des syndromes
dus au VIH (mise à jour)

Partie réservée à la DASS-NC

Fiche reçue le :

Fiche saisie le :

Numéro de saisie :

Evolution (cochez la rubrique adéquate)

Catégorie A - Code OMS 044 :

Un ou plusieurs des critères listés ci-dessous chez un adulte ou un adolescent infecté par le VIH, s'il n'existe aucun des critères des catégories B et C

- ☐ Infection à V.I.H. asymptomatique
- ☐ Lymphadénopathie persistante généralisée
- ☐ Primo-infection symptomatique

Catégorie B - Code OMS 043 :

Manifestations cliniques chez un adulte ou un adolescent infecté par le VIH ne faisant pas partie de la catégorie C et qui répondent au moins à l'une des conditions suivantes :

- a) elles sont liées au VIH ou indicatives d'un déficit immunitaire ;
- b) elles ont une évolution clinique ou une prise en charge thérapeutique compliquée par l'infection VIH.

Les pathologies suivantes font partie de la catégorie B, la liste n'est pas limitative :

- ☐ Angiomatose bacillaire
- ☐ Candidose oropharyngée
- ☐ Candidose vaginale, persistante, fréquente ou qui répond mal au traitement
- ☐ Dysplasie du col (modérée ou grave), carcinome in situ
- ☐ Syndrome constitutionnel : fièvre (38,5°C) ou diarrhée supérieure à 1 mois
- ☐ Leucoplasie chevelue de la langue
- ☐ Zona récurrent ou envahissant plus d'un dermatome
- ☐ Purpura thrombocytopénique idiopathique
- ☐ Salpingite, en particulier lors de complication par des abcès tubo-ovariens
- ☐ Neuropathie périphérique

Cette classification est hiérarchique, c'est-à-dire qu'un sujet classé dans la catégorie B ne peut passer dans la catégorie A lorsque les signes cliniques ont disparu.

Catégorie C - Code OMS 042 :

Cette catégorie correspond à la définition du SIDA chez l'adulte. Lorsqu'un sujet a présenté une des pathologies de cette liste, il est classé définitivement dans la catégorie C.

- ☐ Candidose bronchique, trachéale ou pulmonaire
- ☐ Candidose de l'œsophage
- ☐ Cancer invasif du col
- ☐ Cryptococcose extra-pulmonaire
- ☐ Coccidioidomycose, disséminée ou extra-pulmonaire
- ☐ Cryptosporidiose intestinale supérieure à 1 mois
- ☐ Rétinite à C.M.V. (avec perte de la vision)
- ☐ Infection à C.M.V. (autre que foie, rate ou ganglions)
- ☐ Encéphalopathie due au VIH
- ☐ Histoplasmosse disséminée ou extra-pulmonaire
- ☐ Infection herpétique, ulcères chroniques supérieurs à 1 mois, ou bronchique, pulmonaire ou œsophagienne
- ☐ Isosporidiose intestinale chronique (supérieure à 1 mois)
- ☐ Sarcome de Kaposi
- ☐ Lymphome de Burkitt
- ☐ Lymphome immunoblastique
- ☐ Lymphome cérébral primaire
- ☐ Infection à Mycobacterium Avium ou Kansaii, disséminée ou extra-pulmonaire
- ☐ Infection à Mycobacterium tuberculosis, quel que soit le site (pulmonaire ou extra-pulmonaire)
- ☐ Infection à mycobactérie, identifiée ou non, disséminée ou extra-pulmonaire
- ☐ Pneumonie à pneumocystis carinii
- ☐ Pneumopathie bactérienne récurrente
- ☐ Leuco-encéphalopathie multifocale progressive
- ☐ Septicémie à salmonelle non typhi récurrente
- ☐ Toxoplasmose cérébrale
- ☐ Syndrome cachectique dû au VIH

Hépatite B active (dépistage) : ☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non fait

☐ Décès des suites du V.I.H., date :

A quitté définitivement la Nouvelle-Calédonie ☐ Oui ☐ Non

Hépatite C active (dépistage) : ☐ Positif ☐ Négatif ☐ Non fait

☐ Décès pour une autre cause, date :

☐ Perdu de vue, date :

Fait à Nouméa le :

Praticien déclarant

Nom :

Etablissement / Service :

Téléphone : Télécopie :

Cachet et signature du praticien déclarant

Maladie à déclaration obligatoire (délibération 423 du 26 novembre 2008)

Fiche à transmettre sous PLI CONFIDENTIEL MEDICAL au médecin inspecteur de la DASS-NC, 5 rue du Général Gallieni, BP N4 98851 NOUMEA Cedex - Tél 2437 00 - Fax 05 11 33 - Numéro vert 05 11 03



Médecin ou biologiste déclarant (tampon) Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	Si notification par un biologiste Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales Légionellose
---	--	---

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Signes cliniques :

Date des 1^{ers} signes cliniques : _____

Date de l'hospitalisation : _____

Pneumopathie confirmée radiologiquement : Oui ☐ Non ☐

Evolution : Encore malade ☐ Guérison ☐ Décès ☐ Si décès, date : _____

Confirmation du diagnostic :

	Positif	Négatif	Non effectué
Culture :	☐	☐	☐
Immunofluorescence directe :	☐	☐	☐
Antigène soluble urinaire :	☐	☐	☐

Sérologie :

1^{er} prélèvement

Date : _____

Titre 1 : _____

☐ En cours ☐ Non effectué

2^{ème} prélèvement

Date : _____

Titre 2 : _____

☐ En cours ☐ Non effectué

Espèce/sérogroupe :

☐ *L. pneumophila* sérogroupe 1 ☐ Autre espèce (préciser) : _____

☐ *L. pneumophila* autre sérogroupe (préciser) : _____ ☐ En cours

Facteurs favorisants :

☐ Hémopathie ou cancer ☐ Corticothérapie ☐ Autres immunosuppresseurs

☐ Tabagisme ☐ Diabète ☐ Autres (préciser) : _____

Exposition à risque (dans les 10 jours précédant les premiers signes de la légionellose)

	Oui	Non	Période	Hôpital :
Hôpital :	☐	☐	du : _____ au : _____	Service : _____
Station thermale :	☐	☐	du : _____ au : _____	Lieu : _____
Maison de retraite :	☐	☐	du : _____ au : _____	Lieu : _____

Indiquez précisément les lieux (ville, pays) et type d'hébergements (adresse). Si besoin, détails sur une feuille jointe.

Hôtel, camping, voyage : ☐ ☐ du : _____ au : _____ Lieu : _____

Piscine, jacuzzi... : ☐ ☐ Préciser : _____

lieu de travail : ☐ ☐ Préciser (lieu, profession, secteur d'activités) : _____

Autre exposition : ☐ ☐ Préciser : _____

N.B. Si une enquête environnementale a eu lieu, merci de joindre un copie du rapport à cette fiche de notification

Notion de cas groupés (cas liés aux mêmes lieux d'exposition dans les 6 derniers mois) :

Oui ☐ Non ☐ Si oui, préciser : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon) Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	Si notification par un biologiste Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales Lèpre
---	--	--

IMPORTANT : cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Antécédents (plusieurs réponses possibles) :

Jamais traité pour la lèpre : ☐ Oui ☐ Non Patient arrivé en NC en cours de traitement : ☐ Oui ☐ Non
Déjà traité : ☐ Oui ☐ Non Résistance : ☐ Oui ☐ Non
Traitement achevé : ☐ Oui ☐ Non Si oui, préciser : _____
Traitement interrompu avant la fin : ☐ Oui ☐ Non
Autre cas, préciser : _____

Circonstances du diagnostic :

Signes cliniques ayant poussé le patient à consulter : ☐ Oui ☐ Non
Enquête autour d'un cas : ☐ Oui ☐ Non
Autre cas : ☐ Oui ☐ Non Si oui, préciser : _____

Forme de lèpre :

Lépromateuse (MB) : ☐ Oui Tuberculoïde (PB) : ☐ Oui
Borderline : ☐ Oui Indéterminée : ☐ Oui
Autre cas : ☐ Oui Si oui, préciser : _____

Traitement :

Date de début de traitement : _____ [R : Rifampicine - D : Disulone - C : Clofasimine - O : Ofloxacine - M : Minocycline]
Protocole : ☐ RDC ☐ RD ☐ RC ☐ ROM ☐ Autre : _____
Date de fin de traitement : _____ (à remplir ultérieurement)

Bactériologie :

Frottis	Indice bactériologique	Indice morphologique
Muqueuses nasales		%
Oreille droite		%
Oreille gauche		%

Histologie :

Tissu : _____
Résultats : ☐ Positif ☐ En faveur ☐ Négatif

Antibiogramme :

☐ Non fait
☐ Fait Résistance à : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon) Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	Si notification par un biologiste Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales  INSTITUT PASTEUR DE NOUVELLE-CALÉDONIE Leptospirose
---	--	---

IMPORTANT : cette fiche est à adresser à l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie - BP 61 - 98845 Nouméa Cedex, avec les prélèvements. L'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie **la transmettra automatiquement** au médecin inspecteur de la DASS-NC si le diagnostic est confirmé biologiquement, ou si le cas est suspect, et elle tiendra lieu de **déclaration obligatoire**. Cette même fiche sert de **diagnostic clinique** de leptospirose, quand l'examen biologique n'est pas demandé et dans ce cas elle est adressée directement au médecin inspecteur de la DASS-NC - BP N4 - 98851 Nouméa Cedex.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

Adresse exacte : _____ Téléphone : _____

Quartier : _____ Tribu : _____ Commune domicile : _____ Date de notification : _____

Profession : _____

Employeur / Société : _____

Adresse professionnelle : _____

Date de début de la maladie : _____ Cadre de vie : Citadin ☐ Tribal ☐ Rural ☐

Épidémiologie au cours des 30 derniers jours avant le début des signes :

• Contacts avec les animaux : Bovins ☐ Porcs ☐ Chevaux ☐ Cerfs ☐ Chiens ☐ Chats ☐ Rats ☐ Roussettes ☐
Non ☐ Autres ☐ Préciser : _____

• Activités de loisirs : Pêche en eau douce ☐ Baignade / activité en eau douce ☐ Chasse ☐ Triathlon / raid / randonnée ☐ Non ☐

• Autres (par exemple : activité pieds nus en zone humide, dépôt d'ordures voisin du lieu de vie...) :

Clinique :

Fièvre : ☐ Oui ☐ Non Myalgies / arthralgie : ☐ Oui ☐ Non Choc : ☐ Oui ☐ Non

Céphalées : ☐ Oui ☐ Non Taux de plaquettes : _____

Ictère : ☐ Oui ☐ Non Suffusions conjonctivales : ☐ Oui ☐ Non

Syndrome méningé : ☐ Oui ☐ Non Syndrome cardiaque (ECG) : ☐ Oui ☐ Non

Syndrome hémorragique : ☐ Oui ☐ Non Syndrome rénal : ☐ Oui ☐ Non

• Autres symptômes : _____

• Comorbidités : _____

S'agit-il d'un premier diagnostic de leptospirose ☐ ou d'une récurrence ☐ Si oui, années : _____

Diagnostic chimique : ☐ Très forte suspicion ☐ Diagnostic d'élimination

Diagnostic biologique : Date du prélèvement : _____

☐ Bactériologique ☐ Sérologique 1 ☐ Sérologique 2 ☐ Amplification génique (PCR)

Conclusion : ☐ Cas confirmé biologiquement ☐ Cas suspect avec sérologie unique ☐ Diagnostic clinique

Sérovar : _____

☐ Vaccination contre la leptospirose ☐ Oui ☐ Non Date : _____

Traitement : Date de début de traitement : _____

Antibiotiques prescrits : _____

Evolution :

Hospitalisation : ☐ Oui ☐ Non Si oui, date de l'hospitalisation : _____

Décès : ☐ Oui ☐ Non Si oui, date du décès : _____

Maladie à déclaration obligatoire (délibération 423 du 26 novembre 2008) - Cette fiche fait l'objet d'un traitement informatique automatisé déclaré à la CNIL.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le patient ou le médecin déclarant ont le droit d'accès et de rectification immédiat au fichier par demande directe au médecin inspecteur de la DASS-NC,

5 rue du Général Gallieni, BP N4 98851 NOUMEA Cedex. Fiche à transmettre au médecin inspecteur de la DASS-NC, 5 rue du Général Gallieni, BP N4 98851 NOUMEA Cedex - Tél : 24 37 00 - Fax. 05 11 33 - Numéro vert. 05 11 03



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____

**DASS**
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

Listériose

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax, ...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____

Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Évolution de la listériose au jour de la notification (sauf mort *in utéro*) :
(En cas de forme materno-néonatale, l'évolution concerne le nouveau-né)

Décès : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date : _____

Si non, évolution : Favorable ☐ Incertaine ☐

Forme clinique :

- | | |
|--|--|
| ☐ Non materno-néonatale (Adulte (sauf femme enceinte) et enfant ≥ 1 mois) :
☐ Forme neuroméningée :
(présence de signes neurologiques ou isolement dans du L.C.R.)
☐ Méningoencéphalite :
(coma, convulsions ou présence de signes neurologiques en foyer)
☐ Méningite isolée
☐ Bactériémie/Septicémie :
(hémoculture positive et absence de signes neurologiques)
☐ Autres, préciser : _____
(absence de signes neurologiques, et isolement dans un prélèvement autre qu'hémoculture ou LCR) | ☐ Materno-néonatale (femme enceinte nouveau-né < 1 mois)
Terme de la grossesse : _____
(en semaine d'aménorrhée)
☐ Nouveau-né, né vivant
Date de naissance : _____
Sexe : M ☐ F ☐
☐ Mort in-utero, date de l'expulsion : _____
☐ Forme maternelle isolée (sans atteinte fœtale ou néonatale immédiate) |
|--|--|

Bactériologie :

Date du premier prélèvement positif à *Listeria monocytogenes* : _____

Site(s) de prélèvement(s) positif(s) :

Forme non materno-néonatale : ☐ Hémoculture ☐ L.C.R. ☐ Autres (préciser) : _____

Forme materno-néonatale :

Mère :	☐ Hémoculture	☐ Placenta	☐ Autres (préciser) : _____
Nouveau-né :	☐ Hémoculture	☐ L.C.R.	☐ Autres (préciser) : _____

☐ Produit d'avortement ou mort-né

Patient :

Pathologie(s) sous-jacente(s) : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Si oui, précisez : _____

Traitement(s) immunodépresseur(s) : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Si oui, précisez : _____

Au moment du diagnostic de listériose, le patient était-il hospitalisé depuis plus de 10 jours ?

Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐ Si oui, précisez la date d'hospitalisation : _____

Et le motif : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon) Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	Si notification par un biologiste Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales Orthopoxviroses dont la variole
---	--	--

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax, ...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Confirmation Biologique du diagnostic : Oui ☐ Non ☐

- Technique utilisée : ☐ PCR ☐ Microscopie électronique
- Diagnostic d'espèce : ☐ Variole ☐ Orthopoxvirose simienne ☐ Diagnostic d'espèce non réalisé
- Site du prélèvement : ☐ Lésion cutanée ☐ Énanthème buccal ☐ Autre orthopoxvirose, préciser : _____
☐ Prélèvement sanguin ☐ Examen post-mortem ☐ Autre, préciser : _____

La souche a-t-elle été envoyée à un laboratoire d'expertise des Orthopoxvirus :

Oui ☐ Non ☐ Nom du laboratoire : _____

Date des 1^{ers} signes cliniques (fièvre) : _____

Hospitalisation : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date de l'hospitalisation : _____

Lieu de l'hospitalisation : _____

Evolution : Guérison ☐ En cours ☐ Décès ☐ Séquelles ☐ : _____

Origine possible de la contamination :

Laboratoire biologie / recherche ☐ Séjour à l'étranger dans les 3 dernières semaines ☐ Si oui, Pays : _____

Date retour en NC : _____

Contact avec un animal infecté : Oui ☐ Non ☐ Si oui, l'orthopoxvirose animale était-elle : Suspectée ☐ Confirmée ☐

Exposition environnementale : Oui ☐ Non ☐ Si oui : Suspectée ☐ Confirmée ☐

Contact avec au moins un cas humain d'orthopoxvirose : Oui, cas confirmé(s) ☐ Oui, cas suspecté(s) ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Si oui, date ou période de contact dans les 3 semaines précédant les premiers signes : _____ à _____

Si contact avec au moins un cas d'orthopoxvirose confirmé biologiquement, nature de l'orthopoxvirose : Variole ☐ Orthopoxvirose simienne ☐

Autre orthopoxvirose : Oui ☐ Non ☐ Si oui, préciser : _____

Le patient exerce t-il une profession médicale ou paramédicale : Oui ☐ Non ☐

Si oui, préciser : _____

Vaccination anti variolique du patient :

Avant 1984 : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐ Si oui, nombre de doses : _____ Ne sait pas ☐ Année dernière dose : _____ Ne sait pas ☐

Avant 2002 : Oui ☐ Non ☐ Date : _____

Contexte de la vaccination : Contact d'un cas ☐ Contact d'un contact ☐ Autre, préciser : _____

Si contact d'un cas, délai en jours entre le premier contact avec le cas index en phase symptomatique et vaccination : _____

Mesure de contrôle :

Isolement du malade : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date d'isolement : _____

Nombre de sujets contacts identifiés : _____ Nombre de sujets contacts vaccinés : _____ Ne sait pas ☐

Nombre de sujets contacts vaccinés dans les 4 jours suivant le premier contact avec le cas index en phase symptomatique : _____ Ne sait pas ☐

Autres cas dans l'entourage (suspectés ou confirmés) : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Si oui, nombre (si moins de 10) : _____ 10 ou plus ☐

Maladie à déclaration obligatoire (délibération 423 du 26 novembre 2008) - Cette fiche fait l'objet d'un traitement informatique automatisé déclaré à la CNIL.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le patient ou le médecin déclarant ont le droit d'accès et de rectification immédiat au fichier par demande directe au médecin inspecteur de la DASS-NC,

5 rue du Général Gallieni, BP N4 98851 NOUMEA Cedex. Fiche à transmettre au médecin inspecteur de la DASS-NC, 5 rue du Général Gallieni, BP N4 98851 NOUMEA Cedex - Tél : 24 37 00 - Fax. 05 11 33 - Numéro vert. 05 11 03



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____

**DASS**
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

Paludisme
"autochtone"

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Signes cliniques :

Date des 1^{ers} signes cliniques : _____
Hospitalisation : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date de l'hospitalisation : _____
Lieu de l'hospitalisation : _____

Cliniques : Accès simple : Oui ☐ Non ☐
Evolution : Encore malade ☐ Guérison ☐ Décès ☐ Si décès, date : _____

Confirmation du diagnostic : Date du diagnostic : _____
Espèce plasmodiale :
P. falciparum ☐ *P. vivax* ☐
P. malariae ☐ *P. ovale* ☐
Espèce indéterminée ☐ : _____

S'il s'agit d'une autre espèce que *P. falciparum*, est-ce le premier accès du patient à cette espèce : Oui ☐ Non ☐
La souche a-t-elle été envoyée au CNR de la chimiorésistance du paludisme : Oui ☐ Non ☐
Le cas a-t-il été signalé au CNR de l'épidémiologie du paludisme d'importation et autochtone : Oui ☐ Non ☐

Origine de la contamination :

Transfusion sanguine : Oui ☐ Non ☐ Si oui, précisez : Hôpital : _____
Date : _____
Greffe : Oui ☐ Non ☐ Si oui, précisez : Hôpital : _____
Date : _____
Type de greffe : _____
Accident d'exposition au sang : Oui ☐ Non ☐
Congénitale : Oui ☐ Non ☐
Toxicomanie Intra-veineuse : Oui ☐ Non ☐
Résidence sur une zone aéroportuaire (hôtel, ...) : Oui ☐ Non ☐ Si oui, laquelle : _____
Résidence sur une commune limitrophe d'un aéroport : Oui ☐ Non ☐ Si oui, laquelle : _____
Travail sur un aéroport : Oui ☐ Non ☐ Si oui, lieu de travail : _____
Type d'activité : _____
Fréquentation d'un aéroport : Oui ☐ Non ☐ Si oui, lieu : _____
Réception de paquet, valise, conteneur en provenance d'une zone d'endémie : Oui ☐ Non ☐
Si oui, date : _____ Pays de provenance : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon) Nom : _____ Établissement / service : _____ _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	Si notification par un biologiste Nom : _____ Établissement / service : _____ _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales Paludisme d'importation
--	---	---

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax, ...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____



Signes cliniques :

Date des 1^{ers} signes cliniques : _____
Hospitalisation : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date de l'hospitalisation : _____
Lieu de l'hospitalisation : _____

Cliniques : Accès simple : Oui ☐ Non ☐

Evolution : Encore malade ☐ Guérison ☐ Décès ☐ Si décès, date : _____

Confirmation du diagnostic : Date du diagnostic : _____

Espèce plasmodiale :

P. falciparum ☐ *P. vivax* ☐
P. malariae ☐ *P. ovale* ☐

Espèce indéterminée ☐ : _____

S'il s'agit d'une autre espèce que *P. falciparum*, est-ce le premier accès du patient à cette espèce :

Oui ☐ Non ☐

La souche a-t-elle été envoyée au CNR de la chimiorésistance du paludisme :

Oui ☐ Non ☐

Le cas a-t-il été signalé au CNR de l'épidémiologie du paludisme d'importation et autochtone :

Oui ☐ Non ☐

Origine de la contamination :

Séjour en pays d'endémie palustre. Pour chaque séjour, indiquer (jj/mm/aaaa) :

Pays	Durée du séjour	Date du retour en Nouvelle-Calédonie
_____	_____	_____
Pays	Durée du séjour	Date du retour en Nouvelle-Calédonie
_____	_____	_____
Pays	Durée du séjour	Date du retour en Nouvelle-Calédonie
_____	_____	_____
Pays	Durée du séjour	Date du retour en Nouvelle-Calédonie
_____	_____	_____
Pays	Durée du séjour	Date du retour en Nouvelle-Calédonie
_____	_____	_____
Pays	Durée du séjour	Date du retour en Nouvelle-Calédonie
_____	_____	_____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____

**DASS**
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

Peste

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax, ...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____



Signes cliniques : Date des 1^{ers} signes cliniques : _____
Lymphadénite ☐ Pneumonie ☐ Septicémie ☐
Hospitalisation : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date de l'hospitalisation : _____
Lieu de l'hospitalisation : _____
Evolution : Encore malade ☐ Guérison ☐ Décès ☐ Si décès, date : _____

Confirmation biologique : Date du diagnostic : _____
Par isolement : Oui ☐ Non ☐ Type de prélèvement : _____
Par sérologie : Oui ☐ Non ☐
PCR : Oui ☐ Non ☐
Confirmation par le CNR : Oui ☐ Non ☐

Origine de la contamination :

Séjour à l'étranger (dans les 3 semaines précédant le début des signes) : Oui ☐ Non ☐
Si oui, précisez le lieu : Pays : _____ Localité : _____
Date de retour en NC : _____ Moyen de transport : _____
Autres malades dans l'entourage : Oui ☐ Non ☐ Si oui, nombre : _____

Précisez l'année de naissance des autres malades en leur attribuant un numéro d'ordre et remplir une fiche pour chaque malade cliniquement possible ou confirmé en indiquant le numéro d'ordre :

1. Année naissance : _____

2. Année naissance : _____

3. Année naissance : _____

Prophylaxie :

Isolement du malade : Oui ☐ Non ☐
Chimioprophyllaxie de l'entourage : Oui ☐ Non ☐
Si oui, nombre de personnes traitées : _____ Antibiotique utilisé : _____
Chimioprophyllaxie des cas contact : Oui ☐ Non ☐
Si oui, nombre de personnes traitées : _____ Antibiotique utilisé : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____

**DASS**
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

Poliomyélite

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax, ...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____



Signes cliniques :

- ☐ Forme méningée simple
☐ Forme paralytique → Atteinte respiratoire : Oui ☐ Non ☐
☐ Autres symptômes

Date des 1^{ers} signes cliniques : _____

- ☐ Isolement du poliovirus sans signe clinique

Evolution : Guérison ☐ Séquelles ☐ Décès ☐ Si décès, date : _____

Si séquelles précisez : _____

Confirmation du diagnostic :

Nature du prélèvement : _____ Date : _____

Identification de virus : Culture cellulaire : Oui ☐ Non ☐ PCR : Oui ☐ Non ☐

Différenciation du virus : Type : _____

Séroconversion : Oui ☐ Non ☐ → à préciser le type : _____

Nom et adresse du laboratoire : _____

Antécédents vaccinaux :

Le sujet avait-il dans le passé reçu une vaccination complète (≥ 3 doses) contre la poliomyélite ? :

Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐ Date de la dernière dose : _____

Type de vaccin utilisé lors de l'administration de la dernière dose : Orale ☐ Injectable ☐ Ne sait pas ☐

Notion de contagie connu :

Séjour en pays d'endémie dans le mois précédant les premiers signes : Oui ☐ Non ☐

Si **oui**, pays visité : _____

Contact avec des sujets ayant reçu du vaccin poliomyélique oral dans les 2 mois précédant les premiers signes cliniques : Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐

Autre, préciser les circonstances : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____



DASS
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

Rage humaine

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Signes cliniques :

Date des 1^{ers} signes cliniques : _____
Hospitalisation : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date de l'hospitalisation : _____
Lieu de l'hospitalisation : _____
Evolution : Encore malade ☐ Décès ☐ Si décès, date : _____

Virologie : Date : _____ Confirmation par le CNR : Oui ☐ Non ☐

Origine de la contamination :

Nature de l'exposition : Morsure : Oui ☐ Non ☐
Griffure : Oui ☐ Non ☐
Léchage : Oui ☐ Non ☐
Soins : Oui ☐ Non ☐
Simple manipulation : Oui ☐ Non ☐
Autres : Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez : _____

Date d'exposition : _____ Lieu d'exposition : Pays : _____
Localité : _____

Quel animal est suspecté : _____

L'animal a-t-il été retrouvé : Oui ☐ Non ☐ Si oui, le diagnostic de rage a-t-il été confirmé : Oui ☐ Non ☐

Si oui, par quel laboratoire : ☐ Institut Pasteur de Paris
☐ AFSSA Nancy
☐ Institut d'Hygiène de Strasbourg
☐ Autre : précisez _____

Prophylaxie :

La personne exposée a-t-elle eu :

Une vaccination antirabique prophylactique : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date : _____
Des soins locaux : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date : _____
Lieu : _____
Une sérothérapie : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date : _____
Dose : _____
Un traitement vaccinal : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date : _____
Nombre d'injections : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____



DASS
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

**Rhumatisme
Articulaire Aigu**

IMPORTANT : cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Date de notification : _____



Date où le diagnostic de Rhumatisme Articulaire Aigu est établi : _____

Rhumatisme Articulaire Aigu Actif

Diagnostic : ☐ Positif ☐ Suspect ☐ Négatif ☐ Indéterminé

Manifestations majeures : (cocher les cases correspondantes)	Manifestations mineures : (cocher les cases correspondantes)
☐ Cardite ☐ Polyarthrite ☐ Chorée ☐ Nodules sous-cutanés ☐ Erythème marginé	☐ Arthralgies ☐ Température élevée ☐ Sédimentation élevée ☐ Présence de protéine C-réactive ☐ Histoire antérieure de RAA ☐ Cardiopathie rhumatismale chronique

Attaque initiale : ☐ Oui ☐ Non ☐ Indéterminé

Sévérité de l'atteinte cardiaque : ☐ Aucune ☐ Minime ☐ Modérée ☐ Sévère ☐ Indéterminée

Confirmation échocardiologique : ☐ Oui ☐ Non

Cardiopathie rhumatismale chronique

Diagnostic : ☐ Positif ☐ Suspect ☐ Négatif

(cocher les cases correspondantes)

☐ Sténose mitrale ☐ Sténose aortique ☐ Insuffisance aortique
☐ Insuffisance mitrale ☐ Insuffisance cardiaque ☐ Lésion tricuspидienne

Année de la poussée initiale : _____

Année de la dernière poussée : _____

Histoire de la maladie

Nombre de récurrences : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ou + ☐ Inconnu ☐ Aucune ☐ Attaque initiale

Prévention secondaire dans l'année précédente : **Pénicilline**

☐ IM, régulière ☐ IM, irrégulière ☐ IM, occasionnelle
☐ Orale ☐ Sulfas ☐ Erythromycine
☐ Toute combinaison ☐ Poussée initiale ☐ Aucune



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____

**DASS**
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

Rougeole

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Signes cliniques :

Date de début de l'éruption : _____ Fièvre $\geq 38,5^{\circ}\text{C}$ ☐ Oui ☐ Non
Exanthème maculo-papuleux : ☐ Oui ☐ Non
Généralisé : ☐ Oui ☐ Non
Durée de 3 jours ou plus : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Toux : ☐ Oui ☐ Non
Coryza : ☐ Oui ☐ Non
Conjonctivite : ☐ Oui ☐ Non
Présence de signe de Koplik : ☐ Oui ☐ Non
Hospitalisation : ☐ Oui ☐ Non Si **oui**, date d'hospitalisation : _____
Lieu d'hospitalisation : _____
Complications : ☐ Oui ☐ Non Si **oui** : ☐ Encéphalite ☐ Pneumopathie
☐ Autre, préciser : _____
Évolution (à la date de la notification) : ☐ Encore malade ☐ Guérison ☐ Décès Si décès, date : _____

Confirmation du diagnostic

Confirmation biologique demandée : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Si **oui** :

☐ Recherche d'IgM salivaires	☐ Positif ☐ Négatif ☐ En cours	Date du prélèvement : _____
☐ Recherche d'IgM sériques	☐ Positif ☐ Négatif ☐ En cours	Date du prélèvement : _____
☐ Séroconversion, ascension des IgG	☐ Positif ☐ Négatif ☐ En cours	Date du prélèvement : _____
☐ PCR	Spécimen : _____ ☐ Positif ☐ Négatif ☐ En cours	Date du prélèvement : _____
☐ Isolement du virus	Spécimen : _____ ☐ Positif ☐ Négatif ☐ En cours	Date du prélèvement : _____

Origine de la contamination

Séjour à l'étranger dans les 7 à 18 jours avant le début de l'éruption : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Si **oui**, préciser le pays : _____
Contact avec un cas de rougeole dans les 7 à 18 jours avant le début de l'éruption : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Si **oui**, préciser le lieu : ☐ Famille ☐ Lieu de garde ☐ École ☐ Autre : _____
Autre cas dans l'entourage : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Si **oui**, préciser le lieu : ☐ Famille ☐ Lieu de garde ☐ École ☐ Autre : _____

Antécédents vaccinaux

Le sujet est-il vacciné contre la rougeole ? : ☐ Oui ☐ Non ☐ Statut vaccinal inconnu
Si oui : ☐ avec 1 dose ☐ avec 2 doses Date de la dernière dose : _____
Informations recueillies d'après : ☐ Interrogatoire ☐ Carnet de santé ou de vaccination/dossier médical



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____

**DASS**
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

**Saturnisme
chez l'enfant mineur**

IMPORTANT : le saturnisme chez les enfants mineurs est une maladie à déclaration obligatoire. Dans tous les cas où la plombémie de l'enfant est supérieure ou égale à 100µg/L (soit 0,48 µmol/L), le médecin prescripteur devra adresser dans les meilleurs délais, et après avoir prévenu l'autorité parentale, une copie de la fiche complète par le laboratoire au médecin inspecteur de la santé publique de la DASS-NC. Cette transmission sera faite sous pli confidentiel.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

S'il s'agit d'une plombémie : ☐ de primo dépistage ☐ de suivi d'une situation à risque
☐ de suivi d'une intoxication connue Le cas échéant, date du précédent dosage : _____

Facteurs de risque actuels :

Symptomatologie clinique actuelle : ☐ Oui ☐ Non Si oui, préciser : _____
Anémie : ☐ Oui ☐ Non ☐ Non recherchée Carence martiale : ☐ Oui ☐ Non ☐ Non recherchée
Habitat antérieur à 1949 : ☐ Oui ☐ Non ☐ Non recherchée Présence de peinture au plomb dans l'habitat : ☐ Oui ☐ Non ☐ NSP
Habitat dégradé : ☐ Oui ☐ Non ☐ NSP Travaux récents dans l'habitat : ☐ Oui ☐ Non ☐ NSP
Autres enfants intoxiqués dans l'entourage : ☐ Oui ☐ Non ☐ NSP Loisirs à risque : ☐ Oui ☐ Non ☐ NSP
Lieu de garde ou de scolarisation à risque ☐ Oui ☐ Non ☐ NSP Risque hydrique : ☐ Oui ☐ Non ☐ NSP
Profession des parents à risque : ☐ Oui ☐ Non ☐ NSP Pollution industrielle : ☐ Oui ☐ Non ☐ NSP
Comportement de pica : ☐ Oui ☐ Non ☐ NSP
Autres facteurs risque : _____

Type d'habitat : ☐ Habitat individuel ☐ Immeuble collectif ☐ NSP

Densité d'occupation du logement : Nombre de pièces principales : _____ Nombre d'occupants : _____ Dont moins de 6 ans : _____

S'il s'agit d'un primo dépistage : Contexte de la prescription :

☐ Suspicion de saturnisme lors d'une consultation ou d'une hospitalisation
☐ Dépistage chez les enfants d'un immeuble, source d'exposition au plomb
☐ Campagne de dépistage ou enquête de prévalence limitée dans le temps et dans l'espace. Intitulé : _____
☐ Action de dépistage dans le cadre d'une stratégie définie au long cours

Pays de naissance de la mère : _____

S'il s'agit du suivi d'une intoxication connue, traitements et interventions réalisés depuis le précédent dosage :

Chélation : ☐ Oui ☐ Non ☐ NSP Si oui, produit : _____
Date de début : _____ Date de fin de traitement : _____
Fer : ☐ Oui ☐ Non ☐ NSP Date de début : _____ Date de fin de traitement : _____

Intervention sur l'environnement : ☐ Oui ☐ Non ☐ NSP Si oui : _____

☐ Travaux de réhabilitation définitive ☐ Mesures palliatives dans le logement ☐ Mesures palliatives dans les parties communes
☐ Relogement ou changement de domicile habituel ☐ Intervention sur la qualité de l'eau
☐ Autres : _____

Informations données par le laboratoire :

Date du prélèvement sanguin :

Mode de prélèvement

- ☐ Sang veineux
☐ Sang capillaire
☐ Cordon

Résultats des dosages

Plombémie : _____ ☐ µmol/L ☐ µg/L
Hémoglobine : _____ ☐ mmol/L ☐ g/dL



Médecin ou biologiste déclarant (tampon) Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	Si notification par un biologiste Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales Syphilis
---	--	--

IMPORTANT : cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Forme de syphilis :

- **Primaire** ☐ Oui ☐ Non Date d'apparition du chancre : _____
- **Secondaire** ☐ Oui ☐ Non Date d'apparition des premiers signes : _____
 - Éruption cutanée : ☐ Oui ☐ Non
 - Plaques muqueuses : ☐ Oui ☐ Non
 - Alopécie : ☐ Oui ☐ Non
 - Autres signes : ☐ Oui ☐ Non
- **Tertiaire** ☐ Oui ☐ Non Date d'apparition des premiers signes : _____
 - Gommes : ☐ Oui ☐ Non
 - Leucoplasies des muqueuses : ☐ Oui ☐ Non
 - Atteintes viscérales : ☐ Oui ☐ Non
- **Congénitale précoce** ☐ Oui ☐ Non

Mode de découverte : _____
Mère avec diagnostic positif : ☐ Oui ☐ Non Date d'apparition des premiers signes : _____

Confirmation biologique

Diagnostic direct : Identification sur microscope à fond noir ☐ Oui ☐ Non

Lésion : _____ Date : _____

Diagnostic sérologique :

TPHA réalisé ☐ Oui ☐ Non

Date : _____

Résultat : _____

VDRL réalisé ☐ Oui ☐ Non

Date : _____

Résultat : _____

FTA-Abs réalisé ☐ Oui ☐ Non

Date : _____

Résultat : _____

IgM réalisé ☐ Oui ☐ Non

Date : _____

Résultat : _____

VDRL	TPHA	FTA-Abs	IgM	Interprétation
Négatif	Négatif	Négatif	Négatif	Absence de syphilis / syphilis en incubation (<15 jours)
Négatif	Négatif	Négatif	>200	Syphilis en incubation (entre 15° et 21° - 30° jours)
Négatif	Négatif	200 - 400	>200	Syphilis primaire débutante
2 - 8	80 - 1 280	200 - 3 200	Positif	Syphilis primaire évoluée
16 - 4 096	10 240 - 81 920	12 800 - 25 600	+/- (*)	Syphilis secondaire (*= IgM persistant 6 à 20 mois)
8 - 32	1 280 - 10 240	3 200 - 12 800	Négatif	Syphilis latente non traitée
0 - 4	160 - 1 280	400 - 3 200	Négatif	Cicatrice sérologique
Positif	Négatif	Probable interférence (infection virale, parasitaire, Grossesse, M. autoimmune...)		

Traitement :

Traitement du patient : ☐ Oui ☐ Non Si oui, le(s)quel(s) : _____

Date de début : _____

Traitement du (des) partenaire(s) : ☐ Oui, tous ☐ Oui, certains ☐ Non ☐ Ne sait pas



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____

**DASS**
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

Tétanos

IMPORTANT : cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____



Signes cliniques :

Date des 1^{ers} signes cliniques : _____
Hospitalisation : Date de l'hospitalisation : _____ Date de sortie de réanimation : _____
Evolution : Guérison ☐ Séquelles ☐ Décès ☐ Si décès, date : _____
Si séquelles, lesquelles : _____

Origine possible de la contamination : Connue ☐ Inconnue ☐

Evolution : Encore malade ☐ Guérison ☐ Décès ☐ Si décès, date : _____

Mode de contamination probable :

Blessure ou plaie récente ☐ Plaie chronique ☐ Autre ☐
Préciser : _____

Contact direct ou indirect avec des débris de terre (voie publique, jardin, morsure, griffure, ...) :

Oui ☐ Non ☐

Circonstances de la contamination :

Date supposée de la contamination : _____

Antécédents vaccinaux :

Le patient a-t-il reçu dans le passé une vaccination antitétanique complète avant sa maladie (≥ 3 doses) ?

Oui ☐ Non ☐ Inconnue ☐

Si oui, date de la dernière dose : _____



Médecin ou biologiste déclarant (tampon) Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	Si notification par un biologiste Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales Toxi-Infection Alimentaire Collective
---	--	--

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax, ...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____

Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____



Nombre de malades : _____ Nombre de malades hospitalisés : _____ Nombre de malades décédés : _____

Caractéristiques des malades :

Cas	Age	Sexe	Code postal du domicile	Date et heure de début des signes cliniques	Signes cliniques*	Analyses microbiologiques	Résultats (si +, préciser l'agent)	Complications**
Ex.	3 1	F	9 8 8 0 0	1 0 0 6 9 5 à 1 3 h	N ☐ D ☒ F ☒ V ☒ A ☒	Faite ☒ Non faite ☐ Inconnu ☐	Positif ☒ Négatif ☐ <u>S. Enteriditis</u>	DCD ☒ H ☐
N°1					N ☐ D ☐ F ☐ V ☐ A ☐	Faite ☐ Non faite ☐ Inconnu ☐	Positif ☐ Négatif ☐ _____	DCD ☐ H ☐
N°2					N ☐ D ☐ F ☐ V ☐ A ☐	Faite ☐ Non faite ☐ Inconnu ☐	Positif ☐ Négatif ☐ _____	DCD ☐ H ☐
N°3					N ☐ D ☐ F ☐ V ☐ A ☐	Faite ☐ Non faite ☐ Inconnu ☐	Positif ☐ Négatif ☐ _____	DCD ☐ H ☐
N°4					N ☐ D ☐ F ☐ V ☐ A ☐	Faite ☐ Non faite ☐ Inconnu ☐	Positif ☐ Négatif ☐ _____	DCD ☐ H ☐
N°5					N ☐ D ☐ F ☐ V ☐ A ☐	Faite ☐ Non faite ☐ Inconnu ☐	Positif ☐ Négatif ☐ _____	DCD ☐ H ☐
N°6					N ☐ D ☐ F ☐ V ☐ A ☐	Faite ☐ Non faite ☐ Inconnu ☐	Positif ☐ Négatif ☐ _____	DCD ☐ H ☐
N°7					N ☐ D ☐ F ☐ V ☐ A ☐	Faite ☐ Non faite ☐ Inconnu ☐	Positif ☐ Négatif ☐ _____	DCD ☐ H ☐
N°8					N ☐ D ☐ F ☐ V ☐ A ☐	Faite ☐ Non faite ☐ Inconnu ☐	Positif ☐ Négatif ☐ _____	DCD ☐ H ☐
N°9					N ☐ D ☐ F ☐ V ☐ A ☐	Faite ☐ Non faite ☐ Inconnu ☐	Positif ☐ Négatif ☐ _____	DCD ☐ H ☐
N°10					N ☐ D ☐ F ☐ V ☐ A ☐	Faite ☐ Non faite ☐ Inconnu ☐	Positif ☐ Négatif ☐ _____	DCD ☐ H ☐
N°11					N ☐ D ☐ F ☐ V ☐ A ☐	Faite ☐ Non faite ☐ Inconnu ☐	Positif ☐ Négatif ☐ _____	DCD ☐ H ☐

* N = Nausées - D = Diarrhée - F = Fièvre - V = Vomissements - A = Douleurs Abdominales - ** DCD = Décès - H = Hospitalisation

Maladie à déclaration obligatoire (délibération 423 du 26 novembre 2008) - Cette fiche fait l'objet d'un traitement informatique automatisé déclaré à la CNIL.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le patient ou le médecin déclarant ont le droit d'accès et de rectification immédiat au fichier par demande directe au médecin inspecteur de la DASS-NC, 5 rue du Général Gallieni, BP N4 98851 NOUMEA Cedex. Fiche à transmettre au médecin inspecteur de la DASS-NC, 5 rue du Général Gallieni, BP N4 98851 NOUMEA Cedex - Tél : 24 37 00 - Fax. 05 11 33 - Numéro vert. 05 11 03



Analyses microbiologiques dans les aliments (recherche de germes ou de toxines) :

Positif ☐ Négatif ☐ Non faite ☐

Si analyses positives, préciser l'agent :

Si analyse négatives ou non faites chez les cas ou dans les aliments, quels sont les agents suspectés (le ou les 2 plus probables) :

1 =

2 =

Origine de l'intoxication :

Date du repas : Heure du repas : h

Nombre de personnes ayant participé au repas :

Lieu du repas :

Familial ☐

Restaurant ☐

Collectivité ☐

☐ Scolaire

☐ Institut Médico-Social (hôpital, crèche, maisons de retraite, CAT...)

☐ Restaurant d'entreprise

☐ Autres collectivités - Préciser :

Aliment(s) consommé(s) suspecté(s) :

Origine de(s) aliment(s) suspecté(s) (ex. Supermarché, production locale, production familiale, ...) :

Commentaires (circonstances) :



Médecin ou biologiste déclarant (tampon) Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	Si notification par un biologiste Nom : _____ Établissement / service : _____ Adresse : _____ Tél/Fax : _____ Signature : _____	 DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales Tuberculose
---	--	--

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax, ...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Déclaration initiale :

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : ☐ M ☐ F
Date de naissance : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance : _____ Communauté : _____
Date d'arrivée en Nouvelle-Calédonie (s'il y a lieu) : ____ / ____ / ____ Couverture sociale : _____
Adresse principale : _____ n° 100 % : _____
Adresse(s) secondaire(s) : _____
Téléphone(s) : _____ Profession : _____ Employeur : _____
Lieu de travail ou de scolarisation : _____

Antécédents (plusieurs réponses possibles) :

- ☐ jamais traité pour tuberculose
☐ a déjà été traité *(préciser, si connu :*
de ____ / ____ / ____ à ____ / ____ / ____
☐ traitement achevé
☐ traitement interrompu avant la fin
☐ résistance antérieure : à H R E Z
: autres : _____
☐ patient arrivé en NC en cours de traitement

Sérologie VIH : ☐ connue ou cherchée ☐ inconnue

Circonstances du diagnostic (plusieurs réponses possibles) :

- ☐ radio / examen systématique
☐ signes cliniques ayant poussé le patient à consulter
☐ enquête autour d'un cas ☐ autres cas

Contaminateur : ☐ inconnu ☐ possible ou probable
(qui ? _____)

Forme de tuberculose (plusieurs réponses possibles) :

- ☐ PIT latente ☐ IDR $\geq$ 15 mm
☐ $\geq$ 7 de plus de 10 mm entre 2 dernières IDR
☐ virage de l'IDR de négatif à positif
☐ IDR phlycténulaire
☐ autres cas

☐ pulmonaire ☐ ganglionnaire médiastinale
☐ miliaire ☐ autre ganglionnaire
☐ pleurale ☐ neuro-méningée
☐ autre : _____

Histologie :

Tissu : _____
Résultat : ☐ positif ☐ en faveur ☐ négatif

Bactériologie :		Ex. Direct	Culture	Identification	
Crachats / Tubages G		+ - NF	+ - EC NF	M.t.	M.a.
Fibro bronchique		+ - NF	+ - EC NF	M.t.	M.a.
Autre prélèvt (précisez) :		+ - NF	+ - EC NF	M.t.	M.a.
Pour les ED+	à M2 (ou en cours de Ttt)	+ - NF	+ - EC NF	M.t.	M.a.
	à M5 (ou en fin de Ttt)	+ - NF	+ - EC NF	M.t.	M.a.

NF : non fait - EC : en cours - M.t. : M. tuberculosis - M.a. : M. atypique

Antibiogramme : ☐ non fait

☐ fait : résistance à : _____

Traitement : H : Isoniazide - R : Rifampicine - E : Ethambutol - Z : Pyrazinamide - S : Streptomycine
DOT : traitement pris sous l'observation quotidienne d'un tiers (au moins 5 jours sur 7)

Traitement d'épreuve ☐ oui ☐ non
DOT nécessaire : ☐ oui ☐ non
Protocole débuté : ☐ 2HRZ / 4HR ☐ 2HREZ / 4HR
☐ autre : _____

Date de début de traitement : ____ / ____ / ____

Médecins assurant la surveillance du traitement :

Généraliste : _____

Spécialiste : _____

Nom-Tél Référent DOT : _____

Date DO initiale : ____ / ____ / ____

Nom (cachet) et signature
du médecin déclarant :

Déclaration complémentaire :

☐ de M2

☐ de M5

☐ de fin de traitement

merci de compléter la déclaration initiale (bactério, ...) et de remplir le formulaire ci-dessous

Type de suivi : ☐ DOT faite du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____ ☐ surveillance 1 ou 2 fois / semaine
☐ autre _____

Protocole suivi : ☐ 2HRZ / 4 HR ☐ 2HREZ / 4HR ☐ Autre : _____

Effets secondaires notables :

Situation du patient :

- ☐ traitement achevé le ____ / ____ / ____
☐ doute sur observance ☐ séquelles fonctionnelles
☐ échec (toujours ED+ à M5 ou plus)
☐ abandon du traitement par le patient depuis $\geq$ 2 mois
☐ arrêt du traitement par le médecin sur effets secondaires

- ☐ perdu de vue depuis le ____ / ____ / ____
☐ diagnostic modifié
☐ décès due à la tuberculose
☐ décès due à une autre cause
☐ départ hors de Nouvelle Calédonie
☐ autre cas :

Observations :

Date DO complémentaire : ____ / ____ / ____ Nom (cachet) et signature du médecin déclarant :

Maladie à déclaration obligatoire (délibération 423 du 26 novembre 2008) - Cette fiche fait l'objet d'un traitement informatique automatisé déclaré à la CNIL.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le patient ou le médecin déclarant ont le droit d'accès et de rectification immédiat au fichier par demande directe au médecin inspecteur de la DASS-NC, 5 rue du Général Gallieni, BP N4 98851 NOUMEA Cedex. Fiche à transmettre au médecin inspecteur de la DASS-NC, 5 rue du Général Gallieni, BP N4 98851 NOUMEA Cedex - Tél : 24 37 00 - Fax. 05 11 33 - Numéro vert. 05 11 03



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____

**DASS**
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

Tularémie

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Date de début des symptômes : _____

Forme cliniques :

☐ Oropharyngée ☐ Oculoganglionnaire ☐ Pleuropulmonaire ☐ Typhoïdique ou septicémique
☐ Ulcéroganglionnaire ☐ Ganglionnaire Pour les deux dernières formes, précisez la localisation : _____
Évolution : ☐ En Cours ☐ Favorable ☐ Décès ☐ Complications, précisez : _____
Hospitalisation : ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnu

Confirmation du diagnostic :

• **Isolement de *F. tularensis*** ☐ Oui ☐ Non ☐ Non effectué
Site de prélèvement : _____
Date du prélèvement positif : _____
La souche a-t-elle été envoyée au CNR ? ☐ Oui ☐ Non

• **Sérologie**

1^{er} prélèvement

Méthode : _____
Date : _____
Titre : _____
☐ En cours ☐ Non effectué

2^{ème} prélèvement

Méthode : _____
Date : _____
Titre : _____
☐ En cours ☐ Non effectué

• **PCR** Site de prélèvements : _____
Date : _____ Résultat : _____

• **Western Blot** Site de prélèvements : _____
Date : _____ Résultat : _____

Exposition à risque (dans les 2 semaines précédant les premiers signes de tularémie) :

Profession : _____ (des parents si enfants)

Contact direct avec des animaux (vivants ou morts) ou des produits animaux (manipulation, préparation ou ingestion) :

Lièvres : ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnu
Rongeurs : ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnu Précisez l'espèce : _____
Autres : ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnu Si oui, précisez : _____

Contact direct avec l'eau d'un cours d'eau (ruisseau, rivière, lac, ...), d'un réservoir ou du puits : ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnu

Si oui, précisez le nom du cours d'eau ou la localisation du cours d'eau, du réservoir ou du puits : _____

Contact avec de la terre (jardinage, remblayage, ...) : ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnu

Morsures de tiques : ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnu

Piqûres de moustiques ou de taons nombreuses : ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnu

Loisirs de plein air (promenade, trek, ...) : ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnu

Voyage à l'étranger dans le mois précédent le début des signes : ☐ Oui ☐ Non Si oui, pays : _____

Cas dans l'entourage : ☐ Oui* ☐ Non ☐ Inconnu

*Remplir une fiche pour tous les cas confirmés ou probables



Médecin ou biologiste déclarant (tampon)	Si notification par un biologiste
Nom : _____	Nom : _____
Établissement / service : _____	Établissement / service : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél/Fax : _____	Tél/Fax : _____
Signature : _____	Signature : _____

**DASS**
Direction des Affaires
Sanitaires et Sociales

Typhus

IMPORTANT : cette maladie justifie une intervention urgente locale, nationale ou internationale. Vous devez la signaler par tout moyen approprié (téléphone, fax...) au médecin inspecteur de la DASS-NC. Cette fiche peut être utilisée pour notifier les cas isolés et les cas groupés. Elle doit être complétée par le déclarant en fonction des informations dont il dispose au moment de la notification, et par la DASS-NC en fonction des données de l'enquête effectuée.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____ Commune domicile : _____
Code d'anonymat : _____ Date de notification : _____

Signes cliniques :

Date des 1^{ers} signes cliniques : _____
Hospitalisation : Oui ☐ Non ☐ Si oui, date de l'hospitalisation : _____
Lieu de l'hospitalisation : _____
Evolution : Encore malade ☐ Guérison ☐ Décès ☐ Si décès, date : _____

Biologie :

Sérologie : Oui ☐ Non ☐ Date : _____ Laboratoire (Nom) : _____
Confirmation du CNR : Sérologie Oui ☐ Non ☐ Date : _____
Isolement Oui ☐ Non ☐ Date : _____
PCR Oui ☐ Non ☐ Date : _____

Origine possible de la contamination :

Séjour à l'étranger (dans les 2 semaines précédant le début des signes) : Oui ☐ Non ☐
Si **oui**, précisez le lieu : Pays : _____
Localité : _____ Date de retour en NC : _____
Condition de séjour précaire : Oui ☐ Non ☐ Date : _____
Si **non**, condition d'hébergement en France : _____
Autres malades dans l'entourage : Oui ☐ Non ☐ Si oui, précisez le nombre : _____
Précisez l'année de naissance des autres malades en leur attribuant un numéro d'ordre et remplir une fiche pour chaque malade cliniquement possible ou confirmé en indiquant le numéro d'ordre :

1. Année naissance : _____
2. Année naissance : _____
3. Année naissance : _____
4. Année naissance : _____

Prophylaxie :

Désinfection de l'environnement du cas : Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐
Surveillance des cas contacts (*) : Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐
Désinfection de l'environnement des cas contacts (*) : Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐

(*) à remplir par le déclarant et, si besoin, à compléter par le médecin inspecteur de la DASS-NC.